Lumières sur les Quarante Hadiths

DAR IBN HAZM

Lumières
sur les Quarante Hadiths

Recueil authentifié des Sentences prophétiques



Rassemblées par :

l'Imām Mohyi ed-dīn an-Nawawī

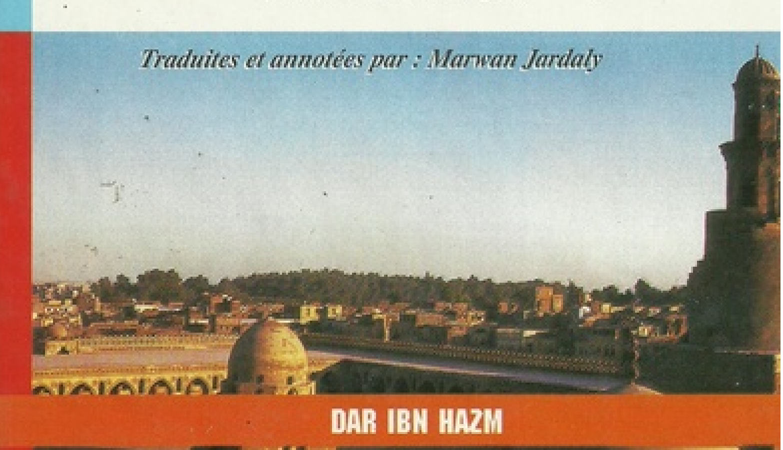
(mort en 676 de l'Hégire)

Expliquées par

l'Imām ibn Dakīk el-'Id

(mort en 702 de l'Hégire)

Traduites et annotées par : Marwan Jardaly



DAR IBN HAZM

Lumières sur les Quarante Hadiths

Recueil authentifié des Sentences prophétiques

شـــرح الأربعـــين النـــوويـــة

Rassemblées par :
l'Imām Mohyi ed-dīn an-Nawawī
(mort en 676 de l'Hégire)

Expliquées par
l'Imām ibn Dakīk el-'Id
(mort en 702 de l'Hégire)

Traduites et annotées par : Marwan Jardaly

DAR IBN HAZM



1ère édition

1424 - 2004

DAR IBN HAZM

Beyrouth, Liban, B.P.: 14/6366

Tel - Fax: (00961-1) 701974

E-mail: Ibnhazim@cyberia.net.lb

إنما الأعمال بالنيات

١ ـ عن أَمِيرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ أَبِي حَفْصٍ عُمَرَ بنِ الخطَّاب رضي الله عنه قال: سمِعْتُ رسولَ الله ﷺ يقولُ: «**إنَّمَا الأَعْمَالُ بالنِّيَّات وَإِنَّما لِكُلِّ امْرِىءٍ ما نَوَى. فَمَنْ كانَتْ هِجْرَتُهُ إلى اللّهِ وَرَسُولِهِ، فَهِجْرَتُهُ إلى اللّهِ ورَسُولِهِ، ومَنْ كانَتْ هِجْرَتُهُ لِدُنْيَا يُصِيبُهَا أو ٱمْرَأَةٍ يَنْكِحُهَا فَهِجْرَتُهُ إلى ما هَاجَرَ إليه**» [رواهُ إماما المُحدِّثين أَبُو عَبْدِاللَّهِ محمّدُ بنُ إسماعيلَ بن إبراهيمَ بن المُغِيرةِ بن بَرْدِزْبَهْ الْبُخَارِيُّ (رقم١) وأَبُو الحُسَيْنِ مُسْلِمُ بنُ الحَجَّاج بن مُسْلِمٍ القُشَيْرِيُّ النَّيْسَابُورِيُّ (رقم ١٩٠٧) في صَحِيحَيْهِما اللَّذَيْنِ هُمَا أَصَحُّ الْكُتُبِ المُصَنَّفَةِ].



Oui, les actes ne valent que par les intentions[*]

1 - Le Prince des Croyants Abou Hafs Omar ibn el-khattab[1] que Dieu l'agrée, rapporte: J'ai entendu le Messager de Dieu que Dieu prie sur lui et le salue, dire: «Les actes ne valent, à coup sûr, que par les intentions[2], et toute personne sera certainement, rétribuée conformément à ce qu'elle a eu réellement l'intention de le faire. Celle qui a accompli l'Hégire pour plaîre à Dieu et à Son

---

(*) Nota Bene: Il est à signaler que «les notes du traducteur» sont surajoutées, les autres étant mises par l'Imam Ibn Dakik lui-même (le traducteur).

(1) J'ai employé pour la transcription des noms- et des mots arabes-, l'orthographique phonétique simplifiée qui convient autant qu'il est possible, à l'originale, donc peu éloignée du lecteur français soucieux de la bonne prononciation. (Le traducteur).

(2) Il est à signaler que le présent hadith tourne autour des intentions, au sens large du terme; en d'autres termes, le dire en fait partie, comme a rappele 'ibn Abbas que Dieu soit satisfait de lui. (le traducteur).

Messager, son Hégire lui serait comptée comme étant pour Dieu et pour Son Messager. Celle qui l'a accomplie tout en ayant pur but de jouir d'un des biens d'ici-bas, ou d'épouser une femme. son Hégire lui serait exclusivement comptée pour ce vers quoi elle avait accompli la dite Hègire»[1]. [hadith rapporté par les deux principaux Mohaddith (spécialistes du hadith): Abou Abdillah Mohammad ibn Ismā'īl ibn Ibrahim ibn el-Moghirah ibn Bardizbah el-Bokhary (N°1) et Abou-Hussein Moslem ibn el-Hajjaj ibn Moslem al-Qochayri an-Naysabouri (N°1907), dans leurs deux recueils authentifiés de hadiths dont chacun a pour titre (Sahih) et qui sont les plus authentiques ouvrages de Tradition prophétiques compilées].



C'est un hadith authentique et même unani-

---

(1) Vu «les actes ne valent que par les intentions» et c'est une notion de base très exhaustive-; il s'ensuit que cet acte-ci n'est pris que par extension. De plus, le terme arabe Hègire est dérivé de Hajara qui, à son tour, signifie entre autre, abadndonner, ou renoncer à tout acte prohibitif, religieusement parlant. Ainsi l'extension du sens exigé dépend-elle évidemment, de l'intention déjà formulée. (le traductuer).

ment reconnu authentique; il revêt une grande importance tout en étant d'un sens fort sublime et très riche de significations. Il est rapporté par l'imam Abou abdillah el-Bokhari, dans plusieurs endroits de son Sahih et est recueilli par Abol-Hossayn Moslem ibn el-Hajjaj, juste à la fin de son livre qui porte le titre Al-Jàhad[1]. D'ailleurs, c'est l'un des hadiths qui, autour duquel, roule l'objet de l'Islam. L'Imam Ahmed et es-Chafeï que Dieu leur fasse miséricorde, sent que (le 1/3 de la science religieuse musulmane, fait partie du hadith faisant cas des intentions formulées», ce propos a été recueilli par el-Bayhaki et autres ulémas. C'est que l'acte qu'on accomplit a pour origine le cœur, la langue ou bien l'âme; or; l'intention en constitue me une des ces trois charpentes.

On rapporte de es-Chafei que Dieu le Très-Haut l'agrée, qu'il a dit: Ce hadith fait partie de soixante-dix chapitres de Fiqh (Loi islamique) un groupe d'uléma's a déclaré que ce hadith constitue le 1/3 de l'Islam[2].

---

(1) Jihad implique à la fois, trois acceptions: effort général, action guerrière et élévation spirituelle (L'Islam et la guerre de J.-P. Charnay- P.15 Fayard- 1986). (le traducteur).

(2) Abou Daoud dit: après avoir compulsé les ouvrages de =

Des Ulémas ont trouvé bon de commencer leurs ouvrages par la citation de ce hadith; on en cite el-Imam Abou Abdullah el-Bokahri. De plus, Abdurrahman ibn Medhdi dit que tout 'Alem qui vient composer un ouvrage, doit commencer par citer ce hadith pour rappeler au lecteur, la nécessité d'amender son intention.

D'un autre côté, ce hadith est célèbre quant à sa deuxième phrase agencée mais il ne l'est pas quant à la première. Ce fait est dû à ce qu'aucun transmetteur de hadith à part Omar ibn el-khattab que Dieu l'agrée, ne l'a rapporté du Prophète que Dieu prie sur lui et le salue; bien plus, tout en se référant à la version de Omar, en voici par ordre successif; les

---

= Hadiths bien basées, j'ai constaté qu'il y en avait quatre mille. En les réexaminant, j'ai constaté que leur centre d'intérêt tourne autour de quatre hadith; ce sont: le Hadith qui est, relaté par en-Nu'man le fils de Bachir et qui commence par «le licite est rendu évident, l'illicite l'est aussi»; celui de Omar, dont il est question ici; celui qui, mentionné par Abou Horayrah, commence par: «Certes, Dieu le Très-Haut est bon...» et enfin celui de Abou Horayrah, aussi, qui dit: «De l'Islam beau, le renoncement du musulman à ce qui ne le regarde pas». Celui-là conclut en commentant: en vérité, chacun de ces dits quatre hadith constitue le 1/4 de la science religieuse de l'Islam.

rapporteurs exclusifs de ce hadith: Al-kamah ibn Abou Wakkas, Mohammad ibn Ibrahim et-Timi, et enfin, Yahya ibn Saïd el-Ansari. Ensuite, lequel hadith se rendit célèbre et c'est ainsi que plus de deux cents rapporteurs dignes de foi et dont la majorité est formée des Imams, ont mentionné.

D'ailleurs, le mot «innima» qui est employé comme outil de restriction et qui est rendu par «à coup sûr»[1] confirme l'énoncé dont il s'agit, tout en frappant de nullité tout autre. Or, le mot arabe employé implique tantôt la restriction absolue, tantôt, la spécialisation qu'on saisit grâce au contexte présent tel que l'extrait coranique suivant:

﴿إِنَّمَآ أَنتَ مُنذِرٌ﴾.

﴾Tu n'es qu'un avertisseur﴿[2]. Au sens littéral, il s'agit d'une restriction qui consiste à se rendre compte de l'arrière-pensée de l'adversaire. Or, la tâche du Messager de Dieu ne se limite point à cela. Il jouit, plutôt, de beacoup de beaux épithètes tels que l'annonciation de la bonne nouvelle, le fait de

(1) le début de ce hadith peut se traduire aussi, par «A la vérité, les actes ne...» (le traducteur).

(2) Traduction de «al-Qur'an al-karim» du Dr. Salah ed-Dine Keschrid. Dar El-Gharb el-Islami). 3ème édition-1404- 1484- (le tonnere XIII, 7). (le Traducteur).

promettre et ainsi de suite. Il en est, de même, de la parole de Dieu qu'Il soit exalté, qui dit:

﴿إِنَّمَا ٱلْحَيَوٰةُ ٱلدُّنْيَا لَعِبٌ وَلَهْوٌ﴾.

﴿la vie présente n'est que jeu et amusement﴾[1]. Au sens liitéral, Il s'agit, Dieu sait mieux, de la restrictriction proprement dite eu égard à celui qui a prèféré le terme dont il est question. Quant à ce fait lui-même, il se peut que ce terme - là soit est considéré comme le mobile de bien faire; cette donnée est valable à titre que c'est ce terme-même qui l'emporte. Ainsi, ce terme une fois cité, doit être pris en considération. C'est pourquoi, si le contexte et la recherche n'indiquent que la restriction appropriée à une chose bien dèterminée, prêche-la donc. Sinon, on prend la restriction comme si elle est employée à titre d'absolu. D'où l'extrait de la narration authentique qui dit: «les actes ne se valent certes, que par les intentions formulées». Il va de soi qu'il s'agit des actes ayant trait à la loi de l'Islam. Cela signifie qu'on s'occupe peu des actes entrepris sans formuler l'intention ad hoc, tels que les ablutions avec de l'eau pure (pour s'acquitter de la Prière cultuelle), le fait de se laver le corps, le

---

(1) Traduction du «Saint Coran» complexe du Roi Fahd - 1410 de l'Hégire (Mohammad, XVIIL, 36). (le Traducteur).

Tayammom (les ablutions sèches ou bien par le sable); il en est ainsi de la Prière cultuelle, de la Zakāt (la charité légale) le Sawm (le jeûme de Ramadān) le Pèlerinage à la Maison sacrée, la retraite spirituelle ainsi que d'autres actes de dévotion. Quant à se rendre pur de toute souillure, cela ne nécessite pas de prononcer une intention, vu que ça relève du domaine de s'en débarrasser. Or, ce fait-ci n'exige nullement l'intention. D'ailleurs, un certain groupe religieux croit que les ablutions et le lavage du corps faits, sans exprimer l'intention qui convient, sont valables.

D'un autre côté, Sa parole mémorable «les actes se valent certainement, par les intentions formulées», inclut une donnée sous-entendue et les spécialistes concernés sont partagés là-dessus. En effet, ceux qui ont fait de l'intention énoncée une condition préalable, ils ont apprécié la justesse des actes accomplis par les intentions dites; ceux qui, au contraire, n'ont pas posé une telle condition, ils ont estimé la perfection des actes réalisés par les intentions émises.

A propos de sa narration authentique: «et toute personne sera certainement, rétribuée conformément à ce qu'elle a eu réellement l'intention de le faire», el-khattabi dit qu'elle rend

compte d'une perticulière acception qui n'est point la première, c'est que l'acte est désigné par l'intention émise. Cependant, le Cheikh Mehyied - Dine en Nawawi s'exprime en disant: l'utilité de cette expression-là, se traduit par le fait que la détermination de ce qui est l'objet de l'intention, constitue lui-même, une condition. En réalité, si un musulman a à s'aquitter d'une Prière cultuelle qu'il n'a pas déjà faite, il ne lui suffit pas d'énoncer l'intention de faire la Prière dont le moment est passé, mais plutôt il doit énoncer l'intention propre à celle de midi, de l'après-midi et ainsi de suite. A défaut de prononcer le second terme approprié, le premier a eu le mérite d'établir sans que ce soit déjà désigné, l'authenticité de l'intention dite sans que ce soit bien déterminé, ou l'on a l'illusion de cela, et Dieu sait mieux.

Quant à sa parole mémorable: «celle qui a accompli l'Hègire pour plaire à Dieu et à Son Messager, son Hègire lui serait comptée comme étant pour Dieu et pour Son Messager», il a été déjà, admis par les grammairiens arabes que la condition et sa réponse, le premier terme et le second terme-il s'agit bien évidemment des constituants de la phrase arabe -, tous ne doivent jamais être en contraste. D'où se concrétisent la coalition d'intérêt et sa réponse «celle qui a accompli l'Hégire pour plaire à

Dieu et à Son Messager», intentionnellement et sciemment, eh bien «son Hégire lui serait comptée comme étant pour Dieu et pour Son Messager» du fait des préceptes religieux et de la loi de l'Islam.

Il reste à signaler q'on rapporté ce hadith parcequ'on avait véhiculé l'idée disant qu'un certain homme avait dû [«émigrer»,] quitter la Mecque à destination de la Médine pour qu'il puisse se marier avec une femme qu'on appelle Om el-kays, tout en ne s'imposant pas le mérite qui revient à la Hijrah (: à l'émigration). Ainsi l'appelle-t-on Mohajir (: l'émigré) de Om Kyas. Et Dieu sait mieux.

بيان الإسلام والإيمان والإحسان

٢ ـ عَن عُمَر رضِي اللّهُ عنه أيْضاً قال: بَيْنَما نَحْنُ جُلُوسٌ عِنْدَ رسُولِ الله ﷺ ذاتَ يَوْم إِذْ طَلَعَ علينا رَجُلٌ شَدِيدُ بَياضِ الثِّيابِ شَديدُ سَوَادِ الشَّعْرِ، لا يُرى عليه أثرُ السَّفَرِ، ولا يَعْرِفُهُ مِنَّا أحَدٌ، حتى جَلَسَ إلى النبيِّ ﷺ فأسْنَدَ رُكْبَتَيْهِ إلى رُكْبَتَيْه، ووَضَعَ كَفَّيْهِ على فَخِذَيْه وقال: يا محمَّدُ، أَخبِرْنِي عَنْ الإسلام، فقال رسُولُ اللّهِ ﷺ: **«الإِسْلامُ أنْ تَشْهَدَ أَنْ لا إلهَ إلاَّ اللّهُ وأنَّ محمَّداً رسولُ الله، وتُقِيمَ الصَّلاة، وتُؤْتِيَ الزَّكاةَ، وتَصُومَ رَمَضَانَ، وتَحُجَّ الْبَيْت إن اسْتَطَعْتَ إليه سَبيلاً»**. قال: صَدَقْتَ. فَعَجِبْنَا لهُ يَسْأَلُهُ ويُصَدِّقُهُ. قال: فأخْبِرْنِي عَنِ الإيمان. قال: **«أَن تُؤْمِنَ باللّهِ وملائِكَتِهِ، وَكُتُبِهِ، ورُسُلِهِ، واليومِ الآخر، وتُؤْمِنَ بالْقَدَرِ خَيْرِهِ وَشرِّهِ»**. قال: صَدَقْتَ. قالَ: فَأَخْبِرْنِي عَنِ الإحْسَانِ. قال: **«أَنْ تَعْبُدَ اللّهَ كَأَنَّكَ تَراهُ، فإنْ لَمْ تَكُنْ تَراهُ فَإِنَّهُ يَرَاكَ»**. قال: فأخْبِرْنِي عَنِ السَّاعةِ. قال: **«ما المَسْؤُولُ عنها**

بأعْلَمَ مِنَ السَّائِلِ». قال: فأخْبِرْنِي عَنْ أَمَارَاتِهَا. قال: «أنْ تَلِدَ الأَمَةُ رَبَّتَها، وأنْ تَرَى الحُفَاةَ العُرَاةَ العَالَةَ رِعاءَ الشَّاءِ يَتَطَاوَلُونَ في البُنْيَانِ». ثُمَّ ٱنْطَلَقَ فَلَبِثْتُ مَلِيّاً، ثُمَّ قال: «يا عُمَرُ، أَتَدْرِي مَنِ السَّائِلُ؟» قُلْتُ: اللَّهُ ورَسُولُهُ أَعْلَمُ. قال: «فإنَّهُ جِبْرِيلُ أَتَاكُمْ يُعَلِّمُكُمْ دِينَكُمْ» [رواهُ مُسْلِمٌ (رقم ٨)].



Enoncé à titre indicatif en matière de l'Islam, de la Foi et de faire bien

2 - Encore, De Omar que Dieu l'agrée: Lors d'un jour où nous étions assis chez le Messager de Dieu que Dieu prie sur lui et le salue, apparut à nous, un homme vêtu d'habits d'une blancheur très éclatante et ayant des cheveux très noirs. Aucun effet de voyage déjà effectué, ne se voit sur lui, et personne parmi nous ne le connaissait. Il s'assit en face du Prophète (DPSS), portant ses genoux contre les siens et posant les paumes de ses propres mains, sur ses cuisses. Il lui dit: Ô Mohammad! donne-moi un renseignement sur l'Islam. Le Messager de Dieu (DPSS) répondit: «L'islam est que tu attestes qu'il

n'y a de divinité q'Allah et que Mohammad est le Messager d'Allah; que tu accomplis la Prière cultuelle, que tu t'acquittes de la Zakāt (la charité légale), que tu jeûnes le mois de Ramadān ainsi que tu fais le Pèlerinage à la Maison si tu en as la possibilité». Tu as dit la vérité, dit l'homme. Nous nous étonnâmes qu'il se renseigne du Prophète (DPSS) en l'approuvant. Puis l'homme reprit: informe-moi au sujet de la Foi. «C'est, répliqua le Prophète (DPSS), que tu crois en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres, en Ses Messagers, au Jour Dernier ainsi que tu crois en la Prédestination, bien ou mal». L'homme lui répéta: tu as dit la vérité. Puis celui-ci reprit: sur ce, donne-moi un renseignement à props de faire bien. «c'est, répondit le Prophète (DPSS), que tu adores Allah comme si tu Le vois, car si tu ne Le vois pas, Lui, certes, te voit. L'homme lui demanda: renseigne-mois, alors, au sujet de l'Heure. Le Prophète (DPSS) répondit: «L'interrogé n'en sait plus que celui qui s'en enquérit». L'homme lui demanda encore: donc, renseigne-moi sur ses signes avant-coureurs. «C'est, rèpondit le Prophète (DPSS), lorsque la servante accouchera sa maîtresse, et que tu verras les va-nu-pieds, les personnes en haillons, les gueux et les pâtres, chercher à rivaliser dans l'édification des constructions hautes». Là dessus, l'homme s'en alla. Moi, je m'attardais là,

pour un temps assez long. Ensuite, le Prophète (DPSS) me dit: «Omar, sais-tu celui qui interrogeait?» Je répondis: Allah puis Son Messager en savent plus». «C'est Gabriel[1], répondit le Prophète (DPSS), qui est venu pour vous enseigner votre religion» [Hadith rapporté par Moslem (N°8)].



Ce hadith tout en ayant un grant intérêt religieux, fait déjà l'objet de toutes les charges, de tous les actes apprents et effectifs relevant de la religion. D'ailleurs, les sciences de la loi religieuse musulmane, en entier, se réfèrent à lui et même y prennent des ramifications, étant donné que son contenu a pour base la science de la Sunnah[2]. Par conséquent, il est considéré comme la mère, la racine de la Sunnah même. C'est comme l'écho adéquat de l'appellation de la Fatihah[3] par la Mère du Coran,

---

(1) Il s'agit de l'Archange Gabriel (sur lui la paix). (le Traducteur).

(2) la Sunnah c'est la Tradition concernant les faits et gestes du Prophète (DPSS), ses paroles, ses habitudes, etc., consignés par écrit et rapportés dans de volumineux ouvrages. La Sunnah, c'est aussi le chemin, la règle, l'exemple que tout Musulman doit suivre et, sur le plan de la doctrine, de l'orthodoxie et sur les autres plans (le traducteur).

(3) la Fatihah (littér. l'ouvrante). C'est le premier «chapitre» du Coran, son prototype. La mère du Coran, racine des =

vu son contenu englobant la signification du Coran lui-même.

Se bien habiller, avoir le maintien digne, être propre y sont consignés en tant qu'une exigence imposée lors d'avoir accès auprès des Ulémas, des dignitaires, des notables et des rois, c'est que l'Archange Gabriel est venu précepteur et éducateur aux gens, et en sa forme et son discours tenus exactement.

A props de l'extrait de la narration authentique «Aucun effet de voyage déjà effectué, ne se voit sur lui», cette forme pronominale est la plus connue. Cependant, il est dit dans une autre version «il ne voit pas...». L'essentiel, c'est que les deux expressions sont admises, sont authentiques.

Quant à l'extrait «et posant les paumes de ses propres mains, sur ses cuisses, il lui dit: Ô Mohammad!» Il est rapporté en cette version qui est la plus connue et la plus authentique. Le traditionnaliste en-Nissai le citant en substance, dit: «et posant ses mains sur les genoux du Prophète (DPSS)». C'est ainsi que le concevable faisant l'objet de la version de Moslem qui dit: «et posant les paumes de ses propres mains, sur ses cuisses» est à

= livres célestes, se trouve dans la Table gardée. (le traducteur)

admettre, s’agissant qu’elle est tolérable.

La leçon qui se dégage du présent hadith, ce n’est que l’Islam et la foi sont deux réalités distinctes quant à la langue arabe et à la Loi religieuse musulmane, cette notion-ci se trouvant à l’origine des noms différents. Il se peut que la Loi religieuse cite par extension et sous un angle de se sevir de figure allégorique, l’un de ces termes à la place de l’autre.

En ce qui conerne l’extrait «Nous nous étonnâmes qu’il se renseinge du Prophète (DPSS) en l’approuvant», il est clair que l’étonnement évoqué ici, est dû à ce que tout ce que le Prophète (DPSS) nous apporte, n’est point connu par aucun homme autre que lui. Cela s’accentue davantage vu que celui qui interroge n’est vraiment ni connu d’avoir rencontré le Prophète (DPSS), ni d’avoir été de parmi l’assistance qui recevait le hadith de la bouche même du Prophète (DPSS)[1]. De surcroît, il s’informe d’un point en tant qu’un sachant vérificateur et authentificateur. Ils furent pris d’étonnement de le voir. approuver l’interrogeant.

---

(1) entendez recueillir le hadith par l’ouïe directe (le traducteur).

L'extrait «c'est que tu crois en Allah, en Ses Anges, en Ses Livres» s'explique comme suit:

La Foi en Allah veut dire: attester et approuver qu'Il est le Très-Haut, et qu'Il se caractérise par les attributs d'Imposant, de Majestueux, de Parfait. Bien plus, Il est essentiellement pur de toute imperfection. Il est également, l'Unique, la Vérité, le Recours suprême et efficient, le Seul, le Créateur par excellence, de toutes les créatures, Il dispose de tout comme Il veut, et agit comme Il veut, dans Son Empire.

Croire en les Anges, c'est attester et approuver q'ils sont des esclaves honorés(1); ils ne prennent jamais la parole avant Lui et n'agissent que sur Son Ordre.

Croire en les Messagers d'Allah, c'est attester et approuver qu'ils sont sincères dans tout ce qu'ils nous apprennent de Dieu qu'Il soit exalté. Dieu les a soutenus par les Miracles révélant et prouvant leur véracité, leur sincérité. De même, ils ont fait prévenir de la part de Dieu, Ses Messages, et ont montré ses directives, à ceux qui sont chargés de remplir des obligations religieuses légales. Il faut les respecter,

---

(1) le mot esclave désigne ici, à la fois, l'obédience totale à Allah et l'adoration que voue la créature à son Créateur (le traducteur).

tous, et ne pas avoir de préférence pour aucun d'entre eux[1].

Croire en le Jour Dernier, c'est attester et approuver le Jour de la Résurrection et tout ce qu'Il entraîne des faits et des vérités tels que ressusciter les créatures après la mort, les rassembler, les rédeployer d'un côté et le Jugement, la Balance établie équitablement, le Chemin (la Voie), le Paradis et le Feu- ces deux derniers sont la Demeure de la récompense de Dieu et de sa sanction, accordées successivement aux bienfaiteurs et aux ennemis-, ainsi que d'autres faits et vérités déjà authentifiés et relevant de l'enseignement transmis.

Croire en la prédestination, c'est attester et approuver les point précités[2] dont le fond se résume

---

(1) voir le Coran, II, 136 (le traducteur).

(2) or, ces points souffrent d'un manque évident des détails - nécessaires à la qualité du musulman qui croit en la Prédestination. En effet, la Prédestination, c'est également attester et approuver les choses qui ont déjà, été avancées en la matière de la science de l'invisible, du caché qui a déjà, été question d'un déchiffrement bien net. Cette donnée sous-entendue est évoquée explicitement par la Parole de très-Haut qui dit:
﴿مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِيٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ﴾. =

en la Parlole du Très-Haut qui dit:

﴿وَٱللَّهُ خَلَقَكُمْ وَمَا تَعْمَلُونَ ﴿٩٦﴾﴾.

﴿Et Dieu vous a crée, vous et ce que vous faites﴾[1] et

﴿إِنَّا كُلَّ شَيْءٍ خَلَقْنَٰهُ بِقَدَرٍ﴾.

﴿Nous avons crée toute chose avec mesure﴾[2] et ainsi de suite. Il est à signaler aussi, le props du Prophète (DPSS) qu'a mentionné ibn Abbas; il dit: «Sache que si la communauté est unanime à te faire profiter d'une chose, tu n'en profiteras que si Dieu te l'aurait prescrit; et, si elle est unanime à te nuire, elle

---

= ﴿Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons crée; et cela est certes facile à Allah﴾ traduction du complexe du Roi Fahd (Sourate le fer, verset 22). Il est à souligner que le texte présent a passé sous silence le terme [croire en] (ses Livres). Bien plus, je ne sais pas exactement pourquoi cette omission a eu lieu? Est-elle due à ce que le texte original était incomplet? ou bien parce que cela est-il considéré comme une évidence? (Le traducteur).

(1) traduction du Dr. Kéchrid. op. cit. Sourate XXXVII «ceux qui planent en range», verset 96. (Le traducteur).

(2) traduction du Complexe Fahd op. cit. Sourate LIV (la lune) verset 49. (Le traducteur).

ne pourrait le faire que si Dieu en aurait ainsi décidé. Les crayons de la Prédestinée ont été levés et l'encre des feuilles a séché»[1].

L'esprit des salaf ou des premiers maîtres de l'Islam et des docteurs de la descendance, dit que celui qui se déclare absolument, très sincère, et non soupçonneux d'infidèlité et de tergiversation, en les articles susmentionnés, sera certainement un vrai croyant soit eu se référant aux preuves catègoriques, soit en se basant catégoriquement sur un crédo bien défini.

L'extrait de la narration authentique se rapportant à faire bien qui dit: «c'est que tu adores Allah comme si tu Le vois..» etc, revient à mettre l'accent sur la portée invitant, à la fois, à s'acquitter

---

(1) recueilli par et-Tirmidhi, ce hadith a trait aux caractéristiques propres au Jour de la Résurrection qui fait l'objet du chapitre 59 hadith N° 2516. Ce hadith, il le tient de ibn Abbas qui dit: «J'étais, un jour, derrière le Prophète (DPSS), et voilà qu'il me dit: «O garçon pubère! je t'apprends ces quelques [sages] paroles. sois attentif à l'égard de Dieu, Il le sera envers toi, et la suite du hadith». Et-Tirmidhi dit: c'est un hadith haçan (bon) et ṣaḥiḥ (authentique) qui sera mentionné dans les hadiths propres au Matin (texte original), sous le Numéro 19.

excellement, des actes de dévotion, à observer les droits de la Verité Absolue, à appréhender la colère de Dieu et enfin, à remettre en mémoire lors de l'adoration d'Allah, Son Immensité imposante et Sa Majesté.

Quant à la signification de l'extrait «renseigne-moi sur ses signes avant - coureurs» [entendez les signes se rapportant à l'Heure] etc, elle s'explique comme suit: signes veut dire indices, symptômes. la servante, la femme qui demande un enfant, et sa maîtresse, la dame elle-même. Dans une autre version, il est dit que c'est son époux, il s'agit plus exactement ici, dans le présent hadith de l'épouse. A propos de l'extrait «la servante accouchera sa maîtresse», les avis sont partagés. D'où naît l'acception qui porte sur le fait que les Musulmans occupent les pays des infidèles. Il s'en suit que le concubinage abonde. C'est ainsi que l'enfant de la servante qui a pour père, son maître, eut la place privilégiée de son maître même. Motif: l'appartenance honorifique à son père. Et voilà, par un raisonnement soi - disant logique que les conditions de la venue de l'Heure, se rattachent à la fois, à ce qu'ils, les Musulmans occupent les pays des impies, à ce qu'ils font des conquêtes fréquentes et à vivre intensément en concubinage. L'acception porte aussi, dit-on, sur le fait que tout se gâte à tel point

que la vénalité des mères par les chefs de famille, devienne à la mode et que ces dernières deviennent accessibles à ceux qui puissent les achèter. Il se peut ainsi, qu'une telle mère soit, sans aucune connaissance de cause, achetée par son fils lui-même. Par conséquent, des conditions de l'arrivée de l'Heure, il y aura l'ignorance dominante prêchant la prohibition de leur vénalité. On dit enfin, que l'acception porte aussi, sur la désrobéissance devenue fort habituelle des enfants envers leurs mères. C'est ainsi que l'enfant traite sa mère de tous les mauvais traitements d'un seigneur pour sa servante qui lui est engagée, savoir l'outrager et l'injurier.

Le présent hadith laisse entendre qu'on doit avoir en haine les choses dont on peut se passe; tel rivaliser dans l'édification des construction hautes. On rapporte du Prophète (DPSS) q'il a dit: «le fils d'Adam (: l'être humain) est rétribué pour tout travail réalisé sauf lorsqu'il bâtit sur ce sable -ci[1].

---

(1) A noter que l'exégéte du présent recueil est décédé en 702 de l'Hégire (le traducteur) - Pour faire une certaine description du Jour du Jugement, ce hadith est recueilli par et-Thirmidhi de Harithah ibn Modarib, au chapitre 40, hadith N°2483, en la version suivante: «on est rétribué pour toute dépense faite sauf lorsqu'il s'agit d'une dépense faite pour bâtir sur le sable ou bien dit-il, =

Et le Messager de Dieu (DPSS) décéda sans qu'il superpose ni une pierre à une pierre, ni une brique cuite (au soleil) à une brique; cela signifie, à la fois, qu'il n'a fait sa maison de briques, ni l'a élevée haut, ni l'a soignée richement et élégamment.

L'expression «pâtres» est utilisée, en particulier, ici, parce que de parmi les nomades (du désert), ceux-là étaient les moins riches; cela laisse entendre que malgré leur misère et la distance qui les séparait des motifs ou des mobiles susceptibles de les pousser à édifier de constructions élevées, tout différemment de ceux qui ont des troupeaux de chameaux (et c'est un signe d'aisance et de prospérité), ceux-là n'étaient ni gueux, ni pauvres(1).

A propos de l'expression «je m'attardais là, pour un temps assez long», la première personne du singulier veut explicitement dire qu'il s'agit du [(calife bien guidé)] Omar que Dieu l'agrée. Mais, ce hadith étant cité sous une autre forme grammaticale arabe, laisse entendre que c'est le Prophète

---

= pour élever une construction». C'est un hadith haçan (bon) et ṣaḥiḥ (authentique), ajoute Abou Issa.

(1) Ainsi blâme-t-on leur constructions élevées dont il est question, et surtout elles sont faites pour qu'ils puissent se faire remarquer. (le traducteur).

(DPSS) qui, après le départ de Omar, est resté sur place. (Malgré tout), les deux versions mentionnées revêtent un sens exact[1]. L'expression «pour un temps assez long» qui est citée en un terme arabe dont la fin accentuée est significative[2], fait allusion à laisser entendre un long temps. Il s'agit de trois jours. Ce temps-ci est clairement mentionné et dans la version qu'a repportée [(le théoligien traditionnaliste)] Abou Daoud et dans celles d'autrs spécialistes en la matière.

[(Enfin)], à props de l'extrait de narration authentique «... qui est venu pour vous enseigner votre religion», il veut dire les fondements de votre religion, ou bien les idées générales de votre religion. C'est le propos qu'a soutenu es-chaykh Mohiied-Dine en commentant ce hadith dans le recueil «Sahih Moslem».

D'ailleurs, le point le plus important à signaler à propos du présent hadith, c'est l'exposé des données de l'Islam, de la foi en Dieu, de bien faire et enfin de la nécessité de la croyance en confirmant la toute-Puissance de Dieu, le Très-Haut bien confirmée, tout en donnant des détails assez longs

---

(1) dans la langue religieuse (le traducteur).

(2) dans la langue grammaticale arabe (le traducteur).

à propos des deux premiers points qu'a traités d'une réunion d'ulémas dont l'Imam Abol Hossayn connu sous le nom de ibn Battal el-Maliky. «La doctrine des Sunnites de parmi les premiers Croyants de la Umma et de ses descendants consiste, déclare-t-il, en ce que la foi en Dieu est, à la fois, un propos soutenu et un acte accompli dont l'intensité est susceptible d'être augmentée ou d'être diminuée. A l'appui des ces dires, voici la Parole de Dieu, le Très-Haut:

﴿لِيَزْدَادُوٓاْ إِيمَـٰنًا مَّعَ إِيمَـٰنِهِمْ﴾.

﴿... afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi﴾[1]; sont à ajouter au présent verset coranique, d'autres versets relatifs. Certains ulémas se prononcent pour le fait que l'authentification elle-même, dont il est question, ici, n'augmente, ni ne diminue, tandis que la foi en la Loi révélée augmente et diminue en fonction de ses fruits acquis qui ne sont que les actes réalisés ou leur rareté. «En cela, disent-ils, il y a une réconciliation entre les sens non latents des textes originaux qui sont venus pour mettre d'un côté, l'accent sur l'augmentation dont il s'agit, et, de l'autre côté, sur l'origine de

(1) voici le début de ce verset coranique: ﴿c'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent une foi à leur foi..﴾ (La victoire éclatante, XIIIL,4) cf. traduction du complexe de roi Fahd op. cit (le traducteur).

son admission quant à la langue arabe proprement parler. Voilà ce qu'on a soutenu éloquemment. Si ce discours est prépondérant, ce qu'il l'est davantage, et Dieu sait mieux, c'est l'authentification elle-même qui s'amplifie à force de trop méditer sur l'explication littérale des preuves avancées. C'est pourquoi la Foi des authentificateurs est plus forte que celle d'autres gens à tel point que rien d'insignifiant, qu'aucune histoire salée ne les attire. De même, leur Foi ne se trouve point ébranlée par suite d'un accident survenu, mais plutôt leurs cœurs[1] ne cessent d'être en déléctation et sages avec clairvoyance, même si les circonstances qui surgissent, se trouvent bien différentes. Tandis que d'autres gens, tels que ceux dont les cœurs sont à rallier (à l'Islam) et ceux qui en sont proches, ne le sont point ainsi. C'est une constatation indéniable. Et même, l'authentification de Abou Bakr que Dieu l'agrée n'est infailliblement, à égaler avec celle de chacun des fidèles à part. C'est pourquoi Al-Bokhari a déclaré dans son Sahih: «ibn Abou Malikah a dit: «je me suis joint à trente (hommes)[2] qui étaient du nombre des Compagnons

---

(1) ou Dieu «a fait descendre paix et confiance», voir la remarque précédente (le traducteur).

(2) C'est un mot ajouté figurant dans l'ouvrage intitulé «Fathil Bari concernant le commentaire d'el Bokhari».

du Messager de Dieu (DPSS) qui se sentaient eux-mêmes effrayés de l'hypocrisie secrète et dont personne ne se dit qualifié ou doté de la croyance attribuée à (l'Ange) Gbriel[1] et à Michaël (Michel) que Dieu prie sur eux[2]. Quant aux actes qui se font appeler la foi, c'est une chose à laquelle tous les justes, les vertueux sont unanimes. Là-dessus, les preuves invoquées sont innombrables. Dieu, le Très-Haut, dit:

﴿وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَٰنَكُمْ﴾.

﴿Dieu ne souffrira pas que votre croyance soit sans fruit﴾[3], croyance veut dire ici, Prière cultuelle. On rapporte du Cheikh Abou 'Amr ibn es Salah qu'il s'exprime à propos l'extrait qui dit: «L'Islam est que tu attestes qu'il n'y a de divinité qu'Allah et

---

(1) Dieu nomme souvent l'Ange Gabriel dans le coran; Il est «L'Esprit loyal et respectueux du dépôt» cf. al-Quran al-Karim du Dr. Kéchrid 3ème édition P;19) (le traducteur).

(2) cité par el-Bokhari au livre «De la Foi en Dieu», au rubrique qui a pour titre «la peur qu'éprouve le vrai croyant de voir ses beaux actes accomplis taxés d'insucccès P;109.

(3) Du «Coran» traduit par kasimirshi sourate II, verset 143. (le traducteur).

que Mohammad est le Messager d'Allah, que tu accomplis la Prière cultuelle... etc» pour ne pas tarder à s'expliquer en commentant le terme «la foi»; C'est, dit-il, croire en Dieu le Très-Haut, en Ses Anges..» etc. Ce Cheikh que Dieu lui fasse miséricorde, déclara que c'est là où consiste l'origine de la Foi en Dieu. Le fait n'est qu'une confirmation intime. Quant à l'énoncé concernant le fondement même de l'Islam, ce n'est que la soumission à Dieu (l'Unique) et l'obéissance flagrante. A la modalité de l'Islam, apparemment confirmée en la Profession de Foi (laquelle est constituée de deux formules qu'on énonce toujours ensemble), sont ajoutés la Prière cultuelle, le Zakât, le Jeûne (de Ramadan) et enfin le Pèlerinage (à la Mecque). Le fait est que cette profession-là est le rite le plus prépondérant, et le plus important de l'Islam. En la pronnçant, l'individu devient un vrai musulman[1].

D'ailleurs, le nom proprement dit de la foi porte sur la signification de l'Islam telle qu'elle est formulée dans ce hadith; elle porte aussi, sur les autres pratiques de dévotion, étant donné qu'il s'agit là des fruits de la confirmation intime qui est à

(1) Il est à signaler que le côté pratique revêt une importance capitale (le traducteur).

l'origine de la Foi. Ainsi le nom arabe qu'on attribue d'une manière absolue au vrai croyant, ne convient nullement à celui qui a commis un péché capital; il ne convient non plus, à celui qui a abandonné une des obligations religieuses. Le fait est que le nom arabe qu'on attribue d'une manière absolue à une personne (déterminée), correspond exactement au nom complet proprement dit, bien qu'il ne soit point employé qu'en formulant l'intention appropriée, quant il s'agit d'un nom dit incomplet. De même, il est, d'une manière absolue, toléré de nier son nom comme c'est le cas du hadith qui dit: «le fornicateur ne commet pas le péché de chair tout en étant un vrai Croyant et le voleur ne commet pas le larcin tout en étant un vrai Croyant»[1].

Et le nom de l'Islam porte aussi, sur ce qui est à l'origine de la foi en Dieu, chose qui n'est que la

---

(1) el-Bokhari l'a cité au livre intitulé «Les injustices commisnes», au chapitre de «l'interdiction du vol commis sans la permission de son mătre» sous le numéro 2475. Ibn Abbas l'a expliqué en disant: «la foi en Dieu lui est arraché. Le fait est que la foi est chose honorable; si l'on est coupable, cette foi cesse de l'être. Ainsi, si on en est dépossédé, elle revient au sujet sous cette manière- et puis il (le Prophète (DPSS) croise ses doigts pour ne pas tarder à les séparer».

confirmation intime. De plus, il porte sur ce qui est à l'origine des pratiques cultuelles. Tout cela est certainement, une soumission. C'est ainsi, dit le rapporteur, que le présent hadith est expliqué d'une manière plausible, comme on en a déjà, fait mention, à savoir que la foi en Dieu et l'Islam se joignent et se disjoignent, à la fois, et que chaque vrai croyant est musulman et que chaque musulman n'est point un vrai croyant. Et il ajoute qu'une telle analyse bien vérifiée est exactement convenable à établir l'harmonisation avec les textes du Coran et de la Sonnah, qui réfèrent à la foi est à l'Islam et qui furent pour un long temps, l'objet de fausseté de la part de ceux qui prennent part aux polémiques engagées, à vif. Le constat auquel on est arrivé, convient à la doctrine de l'ensemble des ulémas, des théoligiens traditionalistes entre autres, et Dieu sait mieux!

أركان الإسلام

٣ ـ عن أبي عَبْدِالرَّحْمٰنِ ـ عبدِالله بنِ عُمَرَ بنِ الخَطَّاب ـ رَضِي اللّهُ عنهُمَا، قال: سَمِعْتُ رسُولَ اللّهِ ﷺ يقولُ: «بُنيَ الإِسْلامُ على خَمْسٍ: شهادَةِ أنْ لا إلٰهَ إلاَّ اللّهُ وأنَّ محمَّداً عبدُهُ ورَسُولُهُ، وإقام الصَّلاَةِ، وإيتاءِ الزَّكاةِ، وحَجِّ البَيْتِ، وصَوْمِ رَمَضانَ» [رواهُ البُخارِيُّ (رقم ٨) ومسلمٌ (رقم ١٦)].



Les piliers de l'Islam

3 - Abou 'AbderRahman- 'Abdollah fils de 'Omar ibn el-khattab-qu'Allah soit satisfat de tous les deux, rapporte: J'ai entendu le Messager d'Allah (DPSS), dire: «L'Islam est bâti sur cinq piliers: L'attestation qu'il n'y a de divinité qu'Allah et que

Mohammad est Son Serviteur et Son Messager, l'accomplissement de la Prière cultuelle, l'acquittement de la Zakāt (la charité annuelle légale), le pèlerinage à la Maison et le jeûne de Ranadan» Hadith rapporté par el-Bokhari (sous N°8) et par Moslem (sous N°16)][1].

Abol Abbas el Kortobi (= de Cordoue) que Dieu le Très-Haut lui fasse miséricorde, dit que le

---

(1)

Remarques de base concernant les enseignements contenus dans ce hadith

a) Les piliers de l'Islam:

A noter que les piliers de l'Islam se résument, d'un côté, en parole engagée et de l'autre, en actes pratiques. Donc, l'Islam se présente comme suit: une parole donnée, un acte physique (c'est un constat établi purement en fonction de l'ensemble de mouvements effectués), un acte précunier et enfin un acte psycho-pécunier. (le traducteur).

b) La Foi en Dieu:

Du côté musulman, la Foi en Dieu revêt une acception consistant en l'assentiment qu'acquiert le cœur humain et sa connaissance pratique. Cela dit; l'Islam proprement dit, signifie la soumissiom et la remise efficace à Dieu. Cela s'illustre en la donnée suivante: chaque vrai croyant est un musulman tandis que chaque musulman n'est pas nécessairement, un vrai croyant. (le traducteur).

présent hadith laisse entendre que les cinq pilastres dont il est question, sont les fondements de la religion de l'Islam et ses bases sur lesquels a déjà, été fondé l'Islam et par quoi il se tient debout. Si ces cinq piliers ont été cités en particulier, sans que le Jihād[1] leur soit accompagné bien que ce dernier puisse à la fois, faire triompher le Religion et réfréner l'opiniâtreté des infidèles-, c'était parce qu'ils sont une obligation à caractère permanent tandis que le Jihād est l'un des devoirs communautaires qui, dans des certaines circonstances bien déterminées, peut cesser pour les autres (savoir si une seule partie de la communauté s'y consacre).

Dans certaines versions rapportées du présent hadith, il est arrivé qu'on a fait passer l'article du Pèlerinage avant celui du Jeûne; ce n'était qu'une opinion débitée, et Dieu sait mieux! c'est que le fils de Omar a, une fois, entendu celui qui ré-rapporte ce hadith fait passer le Pèlerinage avant le Jeûne, il le

---

(1) Etymologiquement, la racine J.h.d. .... apparaît dans le Coran en trois acceptions principales; dépassement dynamique de l'être; entreprise guerrière au sens strict; ascension spirituelle. Elle conjoint les deux grands pôles définis par Péguy = la mystique et la politique. (cf. l'Islam et la guerre par Jean-Paul Charnay- P:15- Fayard, 1986, Paris), (le traducteur).

gronde et lui déconseille de faire cela, tout en faisant passer le Jeûne au Pèlerinage. «c'est ainsi que je l'ai entendu du Messager de Dieu (DPSS)», invoque-t-il.

«L'Islam est bâti sur le fondement d'adorer Allah et de renier tout autre que Lui, d'accomplir la Prière... etc[1] c'était la version du fils de Omar; mais dans une autre, il est dit: «un certain type demande à Abdullah ibn Omar, ne veux-tu pas être enrégimenté? J'ai entendu, réplique-t-il, le Messager de Dieu (DPSS) dire que l'islam a été fondé sur cinq» sous entendu piliers ou pilastres. Les deux versions rapportées sont authentiques.

C'est sur ce hadith qui constitue une des grandes origines pour qu'on puisse s'initier à la Religion, que répose l'Islam. Le fait est que le présent réunit ses piliers[2].

---

(1) ce hadith est rapporté par el-Bokhari au livre intitulé «La Foi en Dieu» et plus particulièrement au chapitre du propos du Prophète (DPSS) qui dit «L'Islam a été fondé sur cinq...» P:45.

(2) c'est pourquoi, il est indispensable de l'apprendre par cœur et de diffuser les enseignements qu'il contient. (Le Traducteur).

Explications des données de ce hadith

1) La Profession de Foi:

La Profession de Foi implique nécessairement, en Islam, =

. . . .

= l'entrée au Paradis et la délivrance de l'Enfer. Elle signifie aussi, le fait de se livrer à l'adoration sincère et pure de Dieu, l'Unique. D'un autre côté, le deuxième volet de cette Profession signifie qu'on doit aimer vraiment le Messager de Dieu (DPSS) et prendre ce que Dieu lui a apporté (cf. Le coran L IX, 7) (le traducteur).

2) La Prière cultuelle:

La Prière cultuelle doit être faite avec assiduité (II, 38). Au Jour du Jugement dernier, elle est, à la fois, une lumière, une bonne preuve et une délivrance de l'Enfer (XXIII, 1 et 2). La Prière rend nécessairement, le Musulman pur de tout péché (XXIX, 45) (le traducteur).

3) La Zakāt (La Charité annuelle légale):

étymologiquement, la Zakāt signifie le développement, la purification et la bénédiction; elle est une obligation religieuse que le Coran a citée en maintes fois dont IX, 71 et XXII, 41 (le traducteur).

4) Le Pèlerinage à la Maison:

Le Pèlerinage à la Maison est une obligation religieuse, La construction du verset coranique III, 97, l'exprime de la manière la plus éloquente; le faire le plus tôt possible est bien récommandé selon la sentence prophétique mentionnée par ibn Abbas (cf. l'ouvrage intitulé «l'obtention des buts sublimes désirés» de es-Chawkani, (t.4. P.318). L'invitation pressante à faire le Pèlerinage se trouve, aussi, clairement formulée en le Sahih d'el-Bokhari t.2. p:209 (le traducteur).

. . . .

5) Le Sawm (le Jeûne) est une obligation religieuse (II, 183-185). Observer strictement Ramadan fait aussi, l'objet de la Sonnah (la Tradition du Prophète (DPSS), qui est consignée par écrit), surtout dans le Sahih d'el-Bokhari N°38 (le traducteur).

الأعمال بخواتيمها

٤ ـ عن أبي عبدِالرَّحْمٰن عبدِاللّٰهِ بن مسعودٍ رضي اللّهُ عنه قال: حدَّثَنا رسولُ الله ﷺ وهُوَ الصَّادِقُ المَصدُوق: «إن أحَدَكُمْ يُجْمَعُ خَلْقُهُ في بَطْنِ أُمِّهِ أَرْبَعِينَ يَوْماً نُطْفَةً، ثُمَّ يَكُونُ عَلَقَةً مِثْلَ ذٰلك، ثُمَّ يَكُون مُضْغَةً مِثْلَ ذٰلكَ، ثُمَّ يُرْسَلُ إليه المَلَكُ فَيَنْفُخُ فيه الرُّوحَ، ويُؤْمَرُ بأربَعِ كَلِمَاتٍ: بِكَتْبِ رِزْقِهِ، وأَجَلِهِ، وعَمَلِهِ، وشَقِيٌّ أو سَعِيدٌ. فَوَالَّذِي لا إلهَ غَيْرُهُ إنَّ أَحَدَكُمْ لَيَعْمَلُ بعَمَلِ أهْلِ الجَنَّةِ حتى ما يَكُونَ بَيْنَهُ وبَيْنَها إلاَّ ذِراعٌ فَيَسْبِقُ عليه الْكِتَاب فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّارِ فَيَدْخُلُهَا، وإنَّ أحدَكُمْ لَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ النَّار حتى ما يَكُونَ بَيْنَهُ وبَيْنَها إلاَّ ذِرَاعٌ فَيَسْبِقُ عَلَيْهِ الْكِتَابُ فَيَعْمَلُ بِعَمَلِ أَهْلِ الجَنَّةِ فَيَدْخُلُهَا» [رواهُ البُخَاريُّ (رقم٣٢٠٨) ومُسْلِمٌ (رقم ٢٦٤٣)].



Les actes valent ce que valent leurs fins

4 - Abou 'Abder Rahman 'Abdollah ibn Massoud que Dieu l'agrée a dit: le Messager de Dieu (DPSS), le très véridique, le très digne de foi nous a tenu ce propos: «chacun de vous se trouve lors de la conception, rassemblé dans le ventre de sa mère pour une période de quarante jours, sous la forme d'une goutte de liquide; puis il devient du sang coagulé pour une période semblable et enfin, il devient comme une bouchée de chair pour une période semblable aussi. Sur ce, l'Ange lui est envoyé; il y insuffle l'âme puis il est ordonné d'accomplir quatre commandements; à savoir d'inscrire: ses vivres, le délai de sa vie, ses actions enfin son infortune ou son bonheur. Par Allah en dehors de Qui il n'y a point de dieu, l'un de vous accomplit certainement, l'œuvre des gens destinées au Paradis au point qu'il ne lui reste plus entre lui et le Paradis, q'une coudée; et voilà que le décret divin le dévance. Il perpètre, alors, un des actes des habitants du Feu où il entre. Par contre, l'un de vous fait certainement, un acte ressemblant à celui des

damnés au point qu'il ne lui reste plus qu'une coudée entre lui et le Feu; et voilà que le décret divin le dévance, il accomplit une œuvre digne des hôtes du Paradis où il entre». [Hadith rapporté par al-Bokhari sous le N°3208 et Moslem sous le N°2643].

L'expression «le très véridique, le très digne de foi» veut dire, successivement, qui toujours, a l'habitude de ne s'exprimer qu'en disant la stricte vérité quant à ses énoncés, et à qui est accordé notre crédit en matière de tout ce qu'il (nous) apporte du noble Wahi[1] (: de la noble Révélation descendue).

Certains ulèmas disent que l'expression «chacun de vous se trouve lors de la conception, rassemblé dans le ventre de sa mère» veut dire que le sperme est éjecté sous une forme éparpillée; Dieu le rassemble dans le siège approprié de l'utérus, durant cette période-là déjà déterminée. Ibn Massoud dit en commentant cet extrait, que: (Si la gouttelette loge dans l'utérus et Dieu Qu'Il soit

---

(1) Le Waḥi qui se diffère de l'Ilham «est une vision directe et réelle de l'Ange qui transmet le savoir» (cf. la notion de certitude de Ghazali P:320- de Farid Jabre. 2ème édition- publication de l'Université Libanaise- Beyrouth 1986) (le traducteur).

exalté; a voulu que ce soit un être humain, Il la fait circuler sous l'épiderme de la femme en sorte qu'elle passe sous toute ongle et poil. Quarante nuits plus tard, elle devient un plasma sanguin qui s'installe dans la matrice. C'était ce qu'on entend par le fait de s'accomplir, entendez la durée où se forme le coagulant[1])[2].

L'extrait «sur ce, l'Ange lui est envoyé» veut dire l'Ange qui est mandaté à l'utérus.

L'extrait de narration authentique «l'un de vous accomplit certainement, l'œuvre des gens destinées au Paradis...» à la fin de ce hadith qui signifie, semble-t-il, que ce type a eu des actes pieux et qui s'est rapproché du Paradis vu ses bonnes œuvres à tel point qu'il ne lui restait entre lui et le Paradis, qu'une coudée, et voilà qui est dévancé par le décret divin antérieur qui est intervenu juste à la fin. Donc, les actes valent, par ce que valent les faits antérieurs. Cependant comme le fait antérieur (: le précédent), nous est caché et que la conclusion de... la dernière partie de... est apparente, il est dit dans le hadith: «certes, les actes valent ce que valent leurs

(1) C'est la deuxième période de la formation de l'embrayon, (le traducteur).
(2) propos établi par ibn Abou Hatem.

fins»[1]. Cela veut dire pour notre part, que tout est prémésuré proportionnellement, en fonction de ce qu'on sait de certaines personnes et de certaines circonstances. Quant au hadith qu'a relaté Moslem dans son Sahih, et plus particulièrement dans le livre de la Foi en Dieu» et qui fait état que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «l'homme œuvre, certainement, les actes dignes des gens de Paradis» à ce qui semble aux gens et il est (en réalité), du nombre des damnés, eh bien, ce hadith parle des actes accomplis qui n'étaient point vertueux, en eux-mêmes; ce n'était à plus forte raison, que d'actes commis pour qu'on soit vu et entendu. La leçon qui se dégage du présent hadith, c'est qu'on doit prêter attention aux actes à accomplir et en même temps ne pas trop compter sur et (surtout) il faut avoir l'entière confiance en la Générosité et la Miséricorde de Dieu.

Quant à l'extrait de la narration authentique qui a été cité avant le précédent et qui se présente ainsi: «Il est ordonné d'accomplir quatre commandements; à savoir d'inscrire: ses vivres, le délai de sa vie...», il est formulé avec une concision excessivement éloquente; c'était dû à l'emploi de la préposi-

(1) Hadith rapporté par el-Bokhari au livre de «la Prédestination», au chapitre qui porte le titre: Les actes valent par ce que valent leurs fins» Hadith N°6607.

tion arabe «bi» dite unifiée. L'extrait «son infortune ou son bonheur»[1] qui est mis au nominatif, est exprimé, en arabe, sous une forme grammaticale formée de deux termes dont le premier est sous-entendu.

L'extrait qui commence par «Par Allah en dehors de Qui il n'y a point de dieu, l'un de vous accomplit certainement, l'œuvre des gens destinées au Paradis» et qui se temine par «Il perpètre, alors, un des actes des habitants du Feu où il entre», veut dire qu'il s'agit là d'un acte que très peu de gens commettraient non parce qu'ils sont vaincus, empêchés soient-ils par la Grâce et la Miséricorde ample de Dieu que soient exaltées Sa Toute Puissance et Sa Gloire. Car se trourner vers la bonne conduite, le bien plutôt que vers la mauvaise, le mal, est plus fréquent. Le cas contraire est fort heureusement, excessivement rare. La raison en est que cela est la plus tolérable. Il l'est aussi, la sentence prophétique qui dit: «Ma miséricorde a précédé Ma colère» et qui, dans une autre version rapportée,

---

(1) Il est fort important de noter que la parfaite omniscience divine n'exclut jamais, selon l'optique musulmane, le libre arbitre de l'individu. En fait, chacun porte, imprimée en son âme, une volonté, une liberté de choisir qui lui est propre, en personne. (le traducteur).

déclare: «elle triomphe de Ma colère».

Le présent hadith vient pour confirmer la notion de la Prédistinée, telle qu'elle est conçue par la doctrine des Gens de la Sonnah[1]. Il vient pour confirmer, aussi, que tous les actes, bien ou mal, utiles ou inutiles, se produisent en tant qu' ils ont été créés et déterminés par la Prédestination divine. Dieu, le Très-Haut, dit à ce propos:

﴿لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴿٢٣﴾﴾.

﴿Il n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes]﴾[2]. Personne ne doit opposer une objection à ce qu'Il fait dans Son Royaume: Il y agit comme Il veut. Là-dessus, l'Imam es-Sama'ani dit: accéder à la connaissance de cette désignation-là, ce n'est que puiser heureusement dans le Livre (: Le Coran) et dans la Sonnah, et ce sans recourir ni à l'analogie pure, ni au simple raisonnement. Celui qui renonce à y puiser, il se perd, il s'égare dans l'univers de la perplexité. Ainsi ne peu-il ni se guérir, ni avoir accès à ce qui le tranquillise. Car la Prédestination (en tant que telle), est un des mystères de Dieu, le Très-Haut,

---

(1) les musulmans orthodoxes (le traducteur).

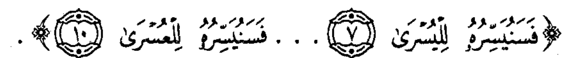
(2) Sourate les Prophètes XXI, verset 23. traduction du complexe du roi Fahd op.cit. (le traducteur).

lequel est tenu extrêmement voilé. Le Tout-Puissant (que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire) s'en est caractérisé et Il l'a rendu, à la fois, absolument inaccessible à toute les créatures et hors de la portée de leur savoir. En fait, Dieu le Très-Haut a soustrait la scicence de la Prédestination (ou du décret divin)[1], à la vue du monde. Ni moi, ni Prophète envoyé ne la (le) connait. D'ailleurs, on dit que le secret de la Toute-Puissance divine ne leur sera mis à découvert que si on entrera au Paradis; (autrement dit), il ne sera absolument mis à découvert à n'importe quelle date auparavant.

Les hadiths ont, déjà, confirmé l'idée selon laquelle on ne doit jamais s'abstenir de travailler tout en comptant sur le dogme de la Prédestination; il faut plutôt, travailler, endosser la charge de... une fois que cela figure dans le texte de la Loi religieuse. A toute créature, en effet, il lui est réservé de s'acquitter de ce qu'il lui a été prescrit, ne pouvant se comporter autrement. Celui qui est du nombre des gens de la félicité, Dieu lui facilitera le travail qui est propre aux gens de la félicité; celui qui est du nombre des gens de l'infélicité, Dieu qu'Il soit exalté est magnifié, lui facilitera le travail des gens de

(1) l'équivalent de «qadr» est un terme qui a plusieurs sens (le traducteur).

l'infélicité, et ce conformément aux détails fournis par les hadiths. Là-Dessus, Dieu le très-Haut dit:



﴾Nous (lui)[1] faciliterons l'accès au bonheur... Nous (lui) faciliterons l'accès au malheur﴿[2]. De leur côté, les érudits musulmans déclarent: Le Livre de Dieu le Très-Haut, Sa Table et Son Calam[3], tout cela fait partie de ce qu'on doit y croire. Quant à la façon et au caractère distinctif exigés, Dieu qu'Il soit exalté et magnifié, les sait. Les gens n'embrassent de Sa Science que ce qu'Il veut. Et Dieu sait mieux.



---

(1) le pronom lui qui est répété deux fois, est un ajout. (le traducteur).

(2) Sourate la nuit XCII, versets 7... 10. traduction du D. Masson revue par D. Sobhi El-Saleh «Edition spéciale» Association Mondiale de l'Appel Islamique-Tripoli-G.J.A.L.P.S- 1980. (le traducteur).

(3) Ses deux expressions désignent successivement Sa Table Gardée et Son Stylet (le traducteur).

إبطال المنكرات والبدع

٥ ـ عَنْ أمِّ المُؤمِنِينَ أمِّ عَبْدِاللَّهِ عائِشَةَ رضي اللّهُ عنها قالَتْ: قالَ رسولُ اللّهِ ﷺ: «مَنْ أَحْدَثَ في أمْرِنا هٰذا ما لَيْسَ منه فَهُوَ رَدٌّ» [رَوَاهُ البُخَارِيُّ (رقم ٢٦٩٧) ومُسْلِمٌ (رقم ١٧١٨): وفي رِوايَةٍ لِمُسْلِمٍ: «مَنْ عَمِلَ عَمَلاً لَيسَ عَليه أمْرُنَا فَهُوَ رَدٌّ»].



Invalidation des mauvaises actions et des hérésies

5 - Selon la Mère des Croyants[1], 'Aïchah Om 'Abdellah que Dieu l'agrée, le Messager de Dieu

(1) Titre donné à toutes les femmes du Prophète (DPSS) (le traducteur).

(DPSS) a dit: «Toute hérésie introduite et étrangère[1] à nos affaires[2], est à rejeter» [Hadith rapporté par al-Bockhari (N°2697) et Moslem (N°1718). Dans une autre version de Moslem, il est dit: «Tout acte étranger à nos affaires, est à rejeter»].



«est à rejeter» veut dire, selon les linguistes arabes, qu'il s'agit de quelque chose sur quoi on ne peut compter, auquel on affiche le caractère de nullité. L'extrait de narration authentique «étrangère à nos affaires» signifie qu'il s'agit de quelque chose étranger qui n'a rien de commun avec nos décisions, nos jugements.

Le présent hadith constitue un des principes de taille de la Réligion. Exprimé en peu de mots, il fait partie des phrases éloquemment concises que Dieu a accordées à l'Elu (DPSS). Car il est franchement catégorique quand il s'agit de rejeter toute hérésie et toute chose forgée de toutes pièces. De plus, ce

(1) étrangère veut dire: qui n'a aucun rapport avec... (le traducteur).

(2) le terme «affaires» a, ici, un double sens: précepte institué et ce qui occupe quelqu'un ou le concerne. (le traducteur).

hadith sert, pour répérer, à la fois, l'annulation de tous les contrats conclus et qui sont légalement interdits[1], et infructueux; certains fondamentalistes en tirent l'argument qui veut dire que l'interdiction dont il est question, implique nécessairement, le scandale.

La variante qui dit «tout acte étranger à nos affaires, est à rejeter», est un appel catégorique pour délaisser toute innovation créée, fût-elle provoquée par celui qu'il a forgé ou bien fût-elle produite avant lui. Car le hadith précité peut-être allégué par quelques fortes têtes qui, en commettant une hérésie bien déterminée, prétendent n'avoir rien fait. C'est alors, que la présente variante s'oppose à lui. D'ailleurs, ce hadith-là doit faire l'objet d'une attention particulière pour qu'on le retienne, qu'on le divulgue et qu'on l'applique en vue de réduire à néant (les mauvaises actions), pour la seule raison qu'il se soucie de tous ces points-là. Quant à la subdivision des principes religieux qui ne dérivent point du sujet de la Sonnah, la présente variante en fait peu de cas, tels que consigner par écrit le Noble Coran dans des volumes bien précis, les systèmes spéculatifs, lesquels systèmes qui, fort heureuse-

(1) Cf.: l'exégèse de la Sourate «La lumière» XXIV faite par ibn Taymiyah qui a donné des prècisions sur ce sens-ci.

ment, grâce à la bienveillance des théologiens musulmans et Mojtahidoun[1], renvoient les branches de la science religieuse aux sources qui ne sont à la fois que les dires du Messager de Dieu (DPSS), et les ouvrages composés qui sont comme ceux qui traitent de la grammaire, du calcul et des obligations religieuses, entre autres des sciences appropriés qui se réfèrent quant à leur forme et à leurs fonds, aux paroles dites par le Messager de Dieu (DPSS) et à ses commandements prononcés; tout cela, de fait, ne rentre pas dans le hadith dont il est question.



(1) la tâche des Mojtahidoune est de trouver une solution à une difficulté, par réflexion personnelle. (le traducteur).

N.B.: Il s'agit bien évidemment, d'interdire toute innovation en matière de présentation du dogme. Celui-ci étant bien élucidé par les fondements déjà établis, et qui sont fort utiles et pour la vie présente et pour la vie future. Il s'ensuit que toutes les autres innovations ne sont nullement taboues. (le traducteur).

الحلال بيّن والحرام بيّن

٦ ـ عن أبي عَبْدِاللّهِ النُّعْمَان بنِ بَشِيرٍ رضي اللّهُ عنه عنهما قال: سَمِعْتُ رسول الله ﷺ يقولُ: «إنَّ الحَلاَلَ بَيِّنٌ، وإنَّ الحَرَامَ بَيِّنٌ، وبَيْنَهُمَا أُمورٌ مُشْتَبِهَاتٌ لا يَعْلَمُهُنَّ كَثِيرٌ مِنَ النَّاس، فَمَنِ اتَّقَى الشُّبُهَاتِ فَقَدِ اسْتَبْرَأَ لِدِينِهِ وعِرْضِهِ، ومَنْ وَقَعَ في الشُّبُهاتِ وَقَعَ في الحَرَامِ، كالرَّاعِي يَرْعَى حَوْلَ الْحِمَى يُوشِكُ أَنْ يَرْتَعَ فيهِ، ألا وإنَّ لِكُلِّ مَلِكٍ حِمَىً، ألا وإنَّ حِمَى اللّهِ مَحارِمُهُ، ألا وإنَّ في الجَسَدِ مُضْغَةً إذا صَلَحَتْ صَلَحَ الجَسَدُ كلُّه، وإذا فَسَدتْ فَسَدَ الجَسَدُ كُلُّهُ: ألا وهي القَلْبُ» [رواهُ البُخارِيُّ (رقم ٥٢) ومُسْلِمٌ (رقم ١٥٩٩)].



Le licite est rendu évident, l'illicite l'est aussi

6 - Abou Abdillah an-No'man le fils de Bachir que Dieu soit satisfait de tous les deux, rapporte: J'ai entendu le Messager de Dieu (DPSS) dire: «Assurément, le licite est rendu évident, l'illicite l'est aussi. Mais, entre eux, il est des choses équivoques, que tant des gens ne savent pas; Celui qui se garde des choses douteuses, a sauvé sa Religion et son honneur; mais celui qui s'est laissé tomber dans les choses douteuses, est tombé, en fait, dans l'illicite, tel le berger dont le troupeau paît tout autour d'un enclos réservé, risquant à tout moment d'y (pénétrer) et paître Or, tout roi[1] a son domaine réservé; et le Domaine de Dieu sur terre est, certes, constitué de Ses interdictions. Eh bien! il y a dans le corps [humain] une bouchée de chair; si elle est saine, le corps tout entier a la santé; si elle

---

(1) roi veut dire, ici, propriétaire; et tout propriétaire a son domaine dans lequel il est le maître, le roi. (le traducteur).



est corrompue, tout le corps se corrompt. Eh bien! ce morceau de chair, c'est le cœur». [Hadith rapporté par al-Bokhari (N°52) et Moslem (N°1599)].



Ce hadith est un des fondements importants de la Loi Révélée. L'Islam tourne, déclare Abou Daoud es-Sajastani, autour de quatre hadiths dont on mentionne le présent, à propos de quoi les érudits musulmans sont unanimes pour dire avec justesse, qu'il est à surestimer et qu'il est pratiquement fort utile.

L'extrait de la narration authentique «Le licite est rendu évident, l'illicite l'est aussi. Mais, entre eux, il est des choses équivoques», veut dire que les choses se classent en trois catégories qui sont: primo: celles que Dieu a prescrites en tant que qu'elles sont permises; celles-ci sont, donc, déclarées licites. Les Paroles mêmes de Dieu le Très-Haut le disent:

﴿ٱلْيَوْمَ أُحِلَّ لَكُمُ ٱلطَّيِّبَٰتُ وَطَعَامُ ٱلَّذِينَ أُوتُوا۟ ٱلْكِتَٰبَ حِلٌّ لَّكُمْ﴾.

﴿Vous sont permises, aujourd'hui, les bonnes nourritures; vous est permise la nourriture de ceux

auxquels le Livre a été donné﴾[1] et aussi celles qui disent:

﴿وَأُحِلَّ لَكُم مَّا وَرَآءَ ذَٰلِكُمْ﴾.

﴿hormis les interdictions mentionnées, il vous est permis de satisfaire vos désirs﴾[2] ainsi que d'autres paroles coraniques; seecondo: celles en tant qu'elles sont interdites, celles ci sont, donc, déclarées évidemment illicites. Les paroles mêmes de Dieu le Très-Haut le disent: ﴿حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ أُمَّهَٰتُكُمْ وَبَنَاتُكُمْ﴾ Vous ont été interdites vos mêres, vos filles﴾[3] et la suite de ce même verset: ﴿وَحُرِّمَ عَلَيْكُمْ صَيْدُ ٱلْبَرِّ مَا دُمْتُمْ حُرُمًا﴾.

﴿Et vous est illicite la chasse à terre tant que vous êtes en état de Ihram﴾[4], vous sont interdits aussi, les choses immorales, ce qui en paraît et ce qui s'en cache, tout ce que Dieu lui a prescrit une

---

(1) Le Coran- La table servie (V), verset: 5 traduction du D. Masson. op.cit. (le traducteur).

(2) Le coran- Les femmes (IV), verset: 24- Ibiden.

(3) Le Coran- Les femmes (IV), verset 23- traduction du Dr. Kéchrid op.cit. (le traducteur).

(4) Le Coran- La table servie (V), verset 96- traduction du complexe du roi Fahad op.cit (vous êtes en état d'Ihram: vous êtes sous la règle de sacralisation du Pèlerinage). (le traducteur).

prescription relative ou une sanction ou bien à propos de quoi Il a prononcé une menace du châtiment, trio: Quant aux choses douteuses, ce sont toutes celles à propos de quoi on est tiraillé bien que les preuves soient puisées du Livre et de la Sonnah. S'en abstenir est, donc, une sorte de tutiorisme.

En revanches les érudits musulmans sont divisés à propos des choses équivoques que le Prophète (DPSS) a indiquées dans le Présent hadith. Un groupe d'eux a dit qu'il s'agit là des choeses illicites. Motif allégué: l'extrait qui dit: «il a sauvegardé sa foi et son sentiment d'honneur. Et d'ajouter, «celui qui ne l'a pas fait, tombe dans ce qui est défendu». Un autre groupe a dit qu'il s'agit là des choses licites. Motif: l'extrait de narration authentique qui dit: «tel le berger dont le troupeau paît tout autour d'un enclos réservé». Cela prouve, donc, que c'est licite, et le laisser est une chose de l'orde du tutiorisme. Un troisième groupe a déclaré que les choses équivoques mentionnées dans ce hadith, ne disent pas qu'il s'agit là ni de choses licites, ni d'illicites. Car le Prophète (DPSS) les a placées entre le licite pur et l'illicite pur qui sont rendus évidents. Donc, il vaut mieux s'arrêter là; cela fait encore, partie du tutiorisme.

Au hadith bien authentifié et mentionné dans les deux recueils de hadiths dont chacun porte le titre de «Authentique», Aïchah que Dieu l'agrée, rapporte: Saad ibn Abou Wakkas qui, à propos d'un jeune garçon, se trouvant en litige avec abed ibn Zomáah, dit: O Messager de Dieu! c'est mon neveu otbah ibn Abou Wakkas qui m'a confié que ce garçon-ci est son fils; que tu remarques son portrait qui lui ressemble. A son tour, abed ibn Zoma'ah réplique: O Messager de Dieu! c'est mon frère; il est l'enfant de mon père. Le Messager de Dieu le fixe et il remarque qu'il ressemble nettement à Otbah. Il tranche alors: «O Abed ibn Zoma'ah! il t'appartient» l'enfant (légitime), est en effet, le fils de son père; mais l'illégitime, il doit être Démarqué(1), O Sawdah! voile-toi le visage en sa présence»(2). Sur cela, Sawdah ne le verra jamais. Donc, le Messager de Dieu (DPSS) a jugé cette affaire en disant que l'enfant appartient à son père et qu'il l'est selon toute apparence, à Zama'ah et, enfin, qu'il est le frère de Sawdah, l'épouse du Prophète

---

(1) ou frappé d'interdiction (interne) (le traducteur).

(2) hadith cité par el-Bokhari au Livre des «obligations de précepte», au chapitre «l'enfant appartient à son père, soit-il le fruit de l'union légale avec une femme libre ou avec une esclave» Hadith N°6367.

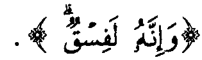
(DPSS), etant donné que cette dernière est non pas a titre de choix catégorique, mais à titre de préférence qui a eu raison d'être, la fille de Zama'ah. De plus, il commande à Sawdah de se voiler en sa présence, le visage pour couper court à toute ressemblance. Ainsi se rende-il prudent travaillé soit-il par la crainte de Dieu Le Puissant et Grand. C'est que si l'enfant dont il est question est en l'omniscience de Dieu Le Puissant Le Grand, le fils de Zama'ah, il n'avait commandé à cette dernière ni de se voiler en sa présence, le visage, ni d'en faire autant de ses propres frères Abed entre autres.

'Adii ibn Hatem dit dans le hadith qu'il rapporte: O Messager de Dieu! Tout en envoyant mon chien de chasse sur qui j'ai nommé le nom de Dieu, pour me ramasser le gébier abattu, je constate que c'est un autre chien que le mien qui me l'apporte lui-même. «N'en mange rien, recommande le Messager de Dieu (DPSS), du gébier dont il est question. Car tu as invoqué le nom de Dieu sur ton chien et non pas sur un autr»[1]. Ainsi, le Messager de Dieu (DPSS), lui a-t-il rendu une décision juridique légale, tout en prenant distance des cas

---

(1) Hadith mentionné par Moslem dans le livre de «chasse et des bêtes égorgées», au chapitre de «la chasse faite par les chiens de chasse bien marqués». Hadith N°1929.

qui se ressemblent, comme ci-dessus mentionnés. [cela revient à dire que le Messager de Dieu (DPSS) a eu recours à une telle mesure) de crainte que celui-ci ne soit l'objet de l'invocation d'un autre que Dieu. Ce sera, donc, comme s'il s'agit d'un animal sur lequel on a invoqué un autre que Dieu. A ce sujet, Dieu, le Très-Haut, dit:



﴿ce serait (assurément) une perversité﴾[1]. Cette décision légale rendue par le Prophète (DPSS) prouve qu'on doit agir en prévision des événements fâcheux et des calamités quant au fait de se prononcer sur ce qui est licite et illicite vu leurs motifs qui se ressemblent. Ceci correspond au sens qu'évoque la parole du Prophète (DPSS): «laisse ce qui provoque en toi le doute pour ce que ne suscite en toi aucun doute»[2]. Quelques érudits musulmans

---

(1) Le Coran- Les bestiaux (sourate VI), verset 121. traduction du complexe.. op.cité. (le traducteur).

(2) Hadith cité par an-Nissai au chapitre «L'incitation à laisser les choses douteuses» Hadith N°5711. «C'est un hadith reconnu très bien» dit-il. L'extrait de narration authentique «laisse ce qui provoque en toi le doute», veut dire d'après l'explication mentionnée dans le volumineux ouvrage (arabe) intitulé «l'Alpha et l'oméga»; laisse ce qui donne à douter pour ce qui ne donne pas à douter. =

disent que les «choses» équivoques sont groupés en trois catégories; ce sont:

Il y a des choses dont on sait qu'elles sont défendues; puis on jette de doute sur le fait qu'elles sont ou non l'objet d'interdiction, telles que les bêtes dont la consommation est interdite avant qu'elles ne soient achevées si on n'en est pas sûr effectivement à moins qu'on ne soit pas sûr de cette interdiction donnée. A l'appui de ce dire, se trouve, bien entendu, le hadith qu' a cité Adii et qu'il est précédemment mentionné.

A l'opposé de ce cas-ci, il se présente un autre détail qui consiste en ce que la chose dont il est question, est permise[1] et en même temps, on doute qu'elle soit l'objet d'interdiction formulée. (On en cite à titre d'exemple) une homme qui a sa propre femme et d'avec laquelle il n'est sûr de divorcer, ou bien qui a une servante qu'il n'est pas sûr de délivrer.

= En cas des données qui se ressemblent fort et à propos de quoi on ne peut pas se décider si elles sont permises ou non, il vaut mieux, à plus forte raison, les laisser à part tout en adoptant celles qui sont bien élucidées et qu'on sait qu'elles sont permises. Et Dieu, le très-Haut, sait mieux.

(1) Et c'est la deuxième catégorie des équivoques. qu'on fasse, donc, attention!

Ce cas-ci est toléré à moins qu'on n'ait pas encore au courant qu'il s'agit d'un cas défendu. On se réfère ici, au hadith qu'a cité Abdollah ibn Zayd, lequel hadith qui se rapporte à celui qui jette du doute sur le fait d'être impur après s'être certain de sa pureté légale[1].

La troisième catégorie présente le cas d'une chose sur quoi on a du doute, laquelle chose qui, n'ayant pu savoir si elle est licite ou illicite, serait éventuellement licite et illicite à la fois tout en n'ayant pas là-dessus, de preuve justificative. Eh bien! le mieux, c'est être irréprochable; c'est exactement, comme s'est comporté le Prophète

---

(1) L'énoncé du hadith est le suivant: «on s'est plaint au Prophète (DPSS) d'un certain homme, du fait qu'il s'imagine qu'il a, tout en accomplissant la Prière cultuelle, commis quelque acte susceptible d'annuler la Prière. «Qu'il continue, rèplique-t-il, de faire sa Prière jusqu'à ce qu'il entende le bruit du gaz intestinal échappé de l'anus, ou bien qu'il sente la mauvaise odeur lâché de l'anus» Hadith rapporté par el-Bokhari au Livre des ablutions», en chapitre «On ne doit pas faire ses ablutions par suite d'un doute émis jusqu'à ce qu'on en soit certain» Hadith N°137. Ce même hadith est également, relaté par l'imam Moslem, Abou Daoud ainsi que par en-Nissaï.

(DPSS) lors de l'anecdote de la datte tombante lorsqu'il la trouva chez lui. «N'était ce que j'ai craint, s'explique-t-il, qu'elle ne soit considérée comme une aumône, je l'aurais mangée»[1].

Quant au cas où il s'est prononcé pour ce qui est contraire à ce qu'il a tenu pour probable en tant qu'un donné imaginé n'ayant pas de fondement, tel qu'éviter de faire usage de l'eau qui est restée pure telle qu'elle est, de peur de la prendre pour souillée, ou bien qu'éviter de faire la Prière cultuelle dans un endroit pur de toute saleté par peur qu'il ne soit souillé d'urine déjà desséchée ou bien que laver un habit par peur qu'il ne soit entâché de souillure qu'il n'a pas vue etc.; à tout cela, il ne faut pas prêter attention. Tenir tête à de tels cas, est une obsession et en avoir des scrupules, des tentations du diable. En fait, tout cela ne rime point avec l'équivoque. Dieu sait mieux!

---

(1) Hadith rapporté par al-Bokhari dans «le livre des ventes» au chapitre «c'est de quoi on doit se désintéresser et il est de l'ordre des choses douteuses» Hadith N°2055. L'énoncé du hadith est le suivant: «Il est arrivé au Prophète (DPSS), de trouver une datte qui était tombée (du dattier). «N'était-ce que j'ai craint, dit-il, qu'elle ne soit considérée comme une aumône, le l'aurais mangée».

L'extrait de narration authentique «que tant de gens ne savent»[1], signifie qu'on ne connait pas exactement le jugement relatif quant aux licite et l'illicite. Sinon, celui qui est initié à connaître la chose douteuse, il l'est véritablement, vu qu'il s'agit d'un point balloté entre d'autres qui sont reconnus éventuels. C'est ainsi qu'en connaissant à quelle principe fondamental appartient cette chose-là, elle cessera d'être une chose douteuse, étant donné que celle-ci est licite ou illicite. Cela témoigne que la chose douteuse détient un jugement qui lui est particulier; lequel jugement est admis légalement et auquel quelques-uns qui sont bien renseignés, peuvent parvenir.

Sa parole «Celui qui se garde des choses douteuses, a sauvé se Religion et son honneur» veut dire qu'on se garde de ce qui donne à douter.

Quant à sa parole: «celui qui s'est laissé tomber dans les choses douteuses, est tombé, en fait, dans l'illicite», revêt deux aspects dont le premier se présente ainsi:

---

(1) Toutefois, on en est initié soit en se référant à un texte original, soit en ayant recours au raisonnement analogique. Donc, devant les impasses, faire jurisprulence, faire de son mieux s'impose (le traducteur).

Celui qui, ne craignant pas pieusement Dieu, fait des audaces en matière des choses douteuses, qui le mènent à commettre des choses défendues, comme a dit un des Savants musulmans: le pécher léger incite à commettre le grave; ce dernier mène, à son tour, à l'incroyance et comme on a dit «Les péchés sont véhiculés par la mécréance».

Quant au second, il se présente comme suit: Celui qui, ne cessant de s'aventurer dans le domaine des choses douteuses, trouve son cœur obscurci, étant donné que la lumière de la science aussi bien que celle de la crainte de Dieu lui faisaient complètement défaut. Ainsi, il s'aventure à son insu, dans le domaine de l'illicite. Il se peut qu'il soit rendu coupable d'un péché, si cela le plonge dans l'incurie.

Sa parole: «tel le berger dont le troupeau paît tout autour d'un enclos réservé, risquant à tout moment d'y pénétrer», est une parabole que le Prophète (DPSS) a citée pour désigner les choses qu'on ne peut pas faire. Cela revient essentiellement à ce que les bédouins se réservaient, à l'époque, des pâturages pour leurs bestiaux. En s'en approchant, on sortait de chez soi tout en menaçant de lui infliger une punition. Ainsi, toute personne ayant peur d'être punie par le pouvoir n'a qu'à faire éloigner

son troupeau de cet enclos-là parce que si on s'en approche, on s'y aventure le plus souvent, étant donné que la tête de bétail en rôdant toute seule, peut se perdre. Il s'ensuit qu'il y en aura beaucoup et l'indiscipline régnera. Donc, gare à lui de ne pas être à une certaine distance de cet enclos-là, distance qui lui assure de ne pas s'y aventurer. Il en est de même, quand il s'agit des choses sacrées que Dieu que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire, a déjà, prescrites, tels que le massacre des innocents, l'usure, le vol, boire du vin, adresser des propos calomnieux, la médisance, la calomnie, etc, tous les péchés, on ne doit jamais s' approcher de peur de s'y aventurer.

A l'extrait authentique «risquant.. de» (: être sur le point de faire quelque chose), correspond son équivalent arabe qui est du nombre des verbes dits d'approche; mais l'extrait «d'y paître» signifie y brouter librement. Mais, au commencement, l'équivalent arabe de ce verbe français veut dire: s'établir dans un endroit, et vivre et manger dans l'aisance.

Sa parole: «Eh bien! il y a dans le corps [humain] une bouchée de chair; si elle est saine, le corps tout entier a la santé...» et la suite du présent hadith, s'explique comme suit:

«La bouchée de chair» c'est le bout de chair que

l’on peut mâcher en une seule fois; cela signifie à la fois la petitesse de son volume et son immense valeur (quant au point de vue de la nutrition).

Quant au terme «cœur», son équivalent arabe est, étymologiquement parlant, un radical. Par cette appellation donnée, le cœur (: el-Qalb), est un organe; il est le plus noble vu la célérité des pensées qui s’y passent et leur répétition. Un des poètes arabes a chanté ce sens-ci, en déclamant:

> Le cœur, il ne s’est donné ce nom que parce qu’il est susceptible de tout changement;
>
> Gare à toi, homme, que ton cœur ne soit frappé ni d’un retournement, ni d’une conversion.

En dotant tout spécialement l’espèce animale d’un tel organe, Dieu le Très-Haut le rend dépositaire de l’organisation des intérêts bien visés. C’est ainsi qu’on trouve des bêtes qui, quelle que soit leur famille, parviennent grâce à lui, à saisir leurs intérêts et distinguent grâce à lui, aussi, ce qui leur est nuisible de ce qui leur est utile. Puis, Il assigna tout spécialement à l’espèce humaine de parmi les autres animaux, la faculté de raisonner qu’Il associa au Cœur. Là dessus, le Tout-Puissant a dit:

﴿أَفَلَمْ يَسِيرُوا فِي ٱلْأَرْضِ فَتَكُونَ لَهُمْ قُلُوبٌ يَعْقِلُونَ بِهَآ أَوْ ءَاذَانٌ يَسْمَعُونَ بِهَا﴾.

﴿n'ont-ils donc, jamais parcouru la terre afin d'avoir des cœurs pour comprendre ou des oreilles pour entdentre?﴾[1]; certes, Dieu a rendu les organes et les sens de sorte qu'ils lui sont soumis et dociles; leurs effets s'illustrent sur ces derniers qui agissent, à leur tour, pour imprimer, bien ou mal, un sens à l'existence de ce même type. Si tu as saisi cette nuance-là, la Parole suivante du Prophète (DPSS) se révèle au grand jour: «Eh bien! il y a dans le corps [humain] une bouchée de chair; si elle est saine, le corps tout entier a la santé; si elle est corrompue, tout le corps se corrompt. Eh bien! ce morceau de chair, c'est le cœur». Nous implorons Dieu, le Grand, de rendre sains nos cœurs corrompus. Ô Dieu! Toi Qui imprimes des changements aux cœurs, veille à ce que les nôtres soient raffermis en embrassant Ta Religion. Ô Dieu! Toi Qui fais changer les pulsions et les impulsions des cœurs, veille à ce que Tu guides nos cœurs sur le chemin de Ton Obéissance.

---

(1) Le Coran Le Pèlerinage XXII, verset 46 traduction de al-Qur'aun al-karim» op. cit. (le traducteur).

N.B.: Les notions du licite et de l'illiicite se font valoir sous des aspects plus manifestes qu'occultes. En effet, elles sont accessibles à tout le monde sans exception aucune (le traducteur).

الدين النصيحة

٧ ـ عن أبي رُقَيَّةَ تَمِيم بن أوْسٍ الدَّارِيِّ رضي اللّهُ عنه: أنَّ النَّبِيَّ ﷺ قالَ: «الدِّينُ النَّصِيحَةُ». قُلْنَا: لِمَنْ؟ قالَ: «للّهِ، ولِكِتَابِهِ، ولِرَسُولِهِ، ولأَئِمةِ المُسْلِمِينَ، وعامَّتِهِمْ» [رواهُ مُسْلِمٌ (رقم ٥٥)].



La Religion[1], c'est le bon conseil et la loyauté[2]

Hadith 7 - D'après Abou Roqayyah Tamim ibn

---

(1) Le mot arabe correspondant au mot de religion est «Dine»; ce dernier terme a une signification plus vaste que le mot occidental car il embrasse tant la vie spirituelle que la vie temporelle. (le traducteur).

(2) «c'est le bon conseil et la loyauté» peut se traduire par «c'est la sincérité» (le traducteur).

Aws ad-Dārii que Dieu l'agrée, le Prophète (DPSS) a dit: «La Religion, c'est le bon conseil et la loyauté» Nous demandâmes: «envers qui? Il répondit: «envers Dieu, Son Livre, Son Messager, les imams et l'ensemble des musulmans» [Hadith rapporté par Moslem (N°55)].



Tamim ed-Dari que Dieu soit satisfait de lui, n'a relaté que ce hadith. Le terme arabe correspondant à l'expression «conseil et loyauté» est un mot réunissant beaucoup de significations; Il veut dire la volonté qu'on a à faire un ensemble de bons actes pour le compte à qui on donne conseil. Ce mot fait partie des noms qui sont exprimés de façon ramassée et peu verbeuse. D'ailleurs, le discours des bédouins n'a pas un terme singulier mettant à jour le sens que revêt le terme dont il est question. C'est exactement comme on a dit du terme arabe Falah (signifiant à la fois salut et réussite); qu'il n'y a pas dans la langue des bédouins un terme réuniisant plus que celui-ci les biens d'ici-bas et de l'au - delà.

La parole «La Religon, c'est le bon conseil et la loyanté», veut dire le pilastre de la Religion qui n'est que le bon conseil et la loyanté; c'est tout comme la parole prophétique qui dit: «le Pèlerinage consiste en

Arafât[1]»[2], c'est-à-dire son pilier et sa presque totalité.

Quant à l'explication de l'expression «c'est le bon conseil et la loyauté» el-khattabi ainsi que d'autres Savants ont fait la déclaration suivante:

Pour «Le bon conseil et la loyanté» à l'égard de Dieu, sa signification porte essentiellement sur le fait de se consacrer complètement à croire en Dieu, à Lui nier tout associationnismne, à délaisser tout athéisme en matière de Ses Attributs (divins) pour Lui donner toutes les qualités de la Perfection et de la Majesté. Cette expression porte aussi, sur le fait de se consacrer complètement à rendre Dieu pur de toutes les imperfections, à Lui obéir tout en évitant toute désobéissance à Lui, à aimer et à haïr en Lui, à lutter contre quiconque qui ne croit pas, à reconnaître les faveurs de Dieu et à Lui rendre grâce, à être fidèle en toutes nos affaires entreprises, à faire appel à toutes les qualités susmentionnées, à inciter à les adopter et enfin, à être gentil avec les

---

(1) c'est-à-dire le halte que les pèlerins musulmans doivent observer au neuvième jour du mois de Dho-l-hijjah au mont Arafât (le traducteur).

(2) Hadith rapporté par en-Nissaï au chapitre intitulé «l'obligation de faire halte à Arafât» Hadith N°3016.

gens. De non côté, el-khattabi a ajouté: Toutes ces qualités sont dues, du point de vue de leurs réalités, à l'adorateur de Dieu qui donne conseil à lui-même. C'est que Dieu, que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire, se passe largement de tout conseil.

Pour l'extrait le conseil voué au Livre de Tout-Puissant que soient exaltées Sa toute-Puissance et Sa Gloire, cela revient à croire qu'il est la Parole de Dieu qu'Il soit exalté, et Sa révélation: Aucun oral ne lui ressemble, nul parmi les créatures ne peut en faire autant. Cela revient aussi, à le glorifier, à le lire et réciter comme il faut, à rendre sa lecture et sa récitation meilleures tout en se recueillant et tout en perfectionant la prononciation de ses lettres, à soutenir Ses thèses contre toute exegèse déformée; et aussi, à ajouter foi à Ses vérités, à s'inscrire à Ses prescriptions, à comprendre Ses sciences et Ses paraboles citées, à tirer une leçon de Son objectivisme, à porter notre méditation sur Ses prodiges, à mettre en pratique ses versets confirmés et à admettre Ses versets susceptibles de différentes interprétations, à rechercher le secret de ses généralités, à appeler enfin la bénédiction de Dieu en sa faveur et à tout ce qu'on a rapporté sous le rapport du conseil voué à Son Livre.

Pour l'extrait parlant du conseil qu'on accorde à Son Messager (DPSS), il consiste, en effet, à ajouter foi au contenu de Son Message, à croire en tout ce qu'il a apporté, à lui obéir dans le domaine de ses ordres impératifs et prohibitifs, à le soutenir mort ou vivant soit-il, à être l'ennemi de celui avec qui il est en inimitié, à être l'ami de celui avec qui il est en amitié, à révérer sa vérité et à la respecter: cela consiste aussi, à révivifier sa règle de conduite et sa sonnah[1], à répondre favorablement à Son Appel lancé, à faire propager Son chemin tracé et à désavouer toute accusation portée, à accaparer ses sciences, à en être versé de ses acceptions, à appeler la bénédiction de Dieu en sa faveur, à se montrer obligeant en l'étudiant, à la glorifier et à la rendre majestueuse, à imiter lors de sa lecture, les bonnes manières de ceux qui y sont versés et à s'abstenir d'en parler sans connaissance de cause. Il consiste, également, à vénérer ses gens parce qu'elles appartiennent à elle, à faire de son caractère le sien, à adopter ses mœurs, à affectionner aussi bien Sa Famille que Ses Compagnons, á éviter toute personne qui veut produire du nouveau en Sa Sonnah, ou bien enfin, à courir le risque de porter atteinte à l'un de Ses Compagnons, etc.

---

(1) La Tradition du Prophète (DPSS). (le traducteur).

Quant au conseil qu'on doit donner aux imams de musulmans, il consiste à coopérer avec eux en vue d'établir la justice, à leur obéïr tout en commandant de mettre cette justice-là en pratique, à leur ouvrir les yeux sur les choses en cours, tout en leur évoquant les faits présents avec bienveillance et gentiment, à leur avertir des choses auxquelles ils étaient inattentifs, à leur faire parvenir les droits qu'ils doivent rendre aux musulmans, à s'abstenir de s'élver contre eux, à main armée, à réconcilier les gens pour qu'on puisse être dans leur obéissance et faire la Prière commune derrière eux[1], à lutter avec eux et enfin, à leur souhaiter le succès.

Quant au conseil qu'on doit à l'ensemble de musulmans, - et c'est tout le monde hormis les dirigeants -, il consiste à les mettre sur la voie de

---

(1) Il va de soi que ce sont eux qui dirigent la Prière collective (le traducteur).

N.B.: vu les hadiths authentiques: «faites parvenir de ma part, ne serait-ce qu'un verset» et «le meilleur parmi vous, est celui qui a appris le coran et s'est mis à l'enseigner», c'est le conseil dans son acception générale; il est une obligation individuelle, même à l'égard des non-musulmans. L'Hstoire de l'Islam qui s'étend de ses origines jusqu'à l'heure, en est l'illustration adéquate (le traducteur).

leurs intérêts d'ici-bas et de là-haut, à les aider pour que ce soit réalisé, à les protéger contre toute infâmie, à subvenir à leurs besoins; à éloigner le mal et à apporter le bien, à leur ordonner ce qui est convenable et leur interdire ce qui est blâmable, avec bienveillance et fidélité tout en s'apitoyant sur leur sort, à vénérer leur vieillard et avoir pitié de leur jeune homme ou enfant, à leur accorder le bon conseil et à éviter de les tromper et de les envier, à aimer pour eux ce qu'on aime à soi et à haïr pour eux ce qu'on haït pour soi aussi, à défendre, en parole et en acte, leurs troupeaux et leurs honneurs ainsi que les autres aspects ayant trait à leurs cas, à les inciter à se constituer moralement parlant, conformément aux différents conseils déjà, mentionnés. et Dieu sait mieux.

Le conseil est un devoir d'obligation communautaire; mais si de la communauté, il y en a le nombre suffisant pour s'y consacrer, l'obligation de le faire cessera alors pour les autres.

Etymologiquement, du côté arabe, bien entendu, le conseil (: en-Nassihah) veut dire le dévouement, la sincérité. A partir de ce point de vue, on dit Nassaha le miel (: le miel est pur; sans mélange) et il y en a une autre explication dit-on, Dieu sait mieux.

حرمة المسلم

٨ ـ عن ابنِ عُمَرَ رضي اللّه عنهما: أنَّ رسولَ اللّهِ ﷺ قال: «أُمِرْتُ أَنْ أُقاتِلَ النَّاسَ حتى يَشْهَدُوا أنْ لا إله إلاَّ الله وأنَّ محمَّداً رسولُ الله، ويُقيمُوا الصَّلاةَ، ويُؤْتُوا الزَّكاةَ، فإذَا فَعَلُوا ذلك عَصَمُوا منِّي دماءَهُمْ وأَمْوَالَهُمْ إلاَّ بِحَقِّ الإِسلاَمِ، وحِسَابُهُمْ على الله» [رَواهُ البُخارِيُّ (رقم ٢٥) ومُسْلِمٌ (رقم ٢٢)].



Les limites sacrées que le musulman doit observer

8 - D'après ibn Omar que Dieu les agrée tous deux, le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y de divinité que Dieu et Moham-

mad est le Messager de Dieu, qu'ils accomplissent la Prière cultuelle et qu'ils payent la Zakât[1]. S'ils s'en acquittent, ils sont quittes envers moi pour leur personne[2] et leurs biens, excepté dans le cas où ils sont coupables au regard de l'Islam, et Dieu les jugera en dernier ressort» [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°25) et par Moslem (N°22)].



C'est un hadith qui, ayant un grand intérêt, est une des règles de la Religion. Ce hadith était relaté aussi, par Anas; cette variante dit: «jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité que Dieu et Mohammad est le serviteur de Dieu et Son Messager, qu'ils orientent vers notre Qiblah[3], qu'ils mangent nos animaux immolés [(propres à la communauté)], qu'ils accomplissent notre Prière cultuelle. S'ils s'en acquittent, à moins qu'ils

---

(1) la légale charité annuelle (le traducteur).

(2) leur vie (le traducteur).

(3) «La Qiblah est... le point de l'espace vers lequel le croyant doit se tourner pour s'acquitter de la Prière rituelle en direction de la Meckke, centre du monde» D. Msson. Le Coran et la révélation judéo-chrétienne. Etudes comparées II, P;529- Paris- Librairie Adrien-Maisonneuve- 1958. (le traducteur).

n'enfreignent exprès les lois qui leur sont relatives, il leur appartient les avantages qui appartiennent aux Musulmans et leur incombent les obligations qui incombent aux Musulmans»[1]. D'ailleurs, selon la version de Abou Horayrah, il est dit dans le Sahih de Moslem: «jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinite que Dieu, qu'ils croient en moi et en ce que j'ai apporté». Cette relation est conforme à celle de ibn Omar dans son acception proprement dite.

Les premiers éminents biographes musulmans déclarent que ce hadith revient à dire que: Quand le Messager de Dieu (DPSS) est décédé et que Abou Bakr, le Véridique, que Dieu l'agrée, a été désigné, après lui, comme Calife, il y a eu des gens qui sont redevenues impies; c'est alors que Abou Bakr a décidé de les combattre. (De plus), parmi ces gens-là, il y a ceux qui s'abstiennent de verser la zakât bien qu'ils ne soient pas redevenus impies tout en interprétant, à leur manière le discours religieux musulman. Comment combats-tu, s'opposa Omar que Dieu l'agrée, les gens qui ont déjà, dit il n'y a de divinité que Dieu, (sachant que) le Messager de Dieu

(1) Hadith rapporté par el-Bokhari dans le livre «de la Prière cultuelle», au chapitre de l'orientation vers la Qiblah. Hadiths N°392 et 393; la dernière variante est un peu différente.

(DPSS) avait déclaré: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusuq'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité que Dieu» jusqu'à la fin du dit hadith. «La Zakāt, réplique le Véridique, est la réalité de l'argent acquis. Et d'ajouter: Par Dieu! s'ils m'ont refusé une chevrette» et selon une variante «l'aumône annuelle en chameaux» qu'on donnait au Messager de Dieu (DPSS), certes, je les combattrai pour ce refus-là. C'est ainsi que Omar était d'accord avec lui pour faire la guerre à ce gens-là[1].

A propos de l'extrait de la narration authentique: «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils proclament qu'il n'y a de divinité que Dieu; celui qui proclame qu'il n'y a de divinité que Dieu, certes, il est quitte envers moi pour ses biens et sa vie, à moins qu'on ne transgresse la loi religieuse qui leur est relative, et Dieu le jugera en dernier ressort», el-khattabi entre autres Savants musulmans, dit: ceux de qu' il s'agit, ce sont à la fois les paganistes (: les païens), les bédouins idolâtres et ceux qui ne sont pas du nombre des Croyants, à l'excepté des Gens du Livre[2]. Celui qui adopte le monothéisme comme principe, il ne lui est pas

---

(1) Dans certaines versions, il est dit: «à ceux qui sont redevenus mécréants».

(2) Entendez les juifs et les chrètiens (le traducteur).

suffisant pour qu'il soit dans l'infaibillité, de déclarer: Il n'y a de divinité que Dieu, s'il le fait tout en étant mécréant et si une telle notion fait partie de sa croyance affichée. De même, il est dit dans un autre hadith: «et que je suis le Messager de Dieu, qu'ils accomplissent la Prière cultuelle et qu'ils s'acquittent de la Zakât. (De son côté), es-Cheikh Mohiyi ed Dine en Nawawi dit: Il est indispensable malgré cela, de faire preuve de foi en tout ce que le Messager de Dieu (DPSS) a apporté, tel qu'il est dit dans la variante qu'on tient de Abou Horayrah: «jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité que Dieu, qu'ils croient en moi et en ce que j'ai apporté»[1].

Ce que veut dire l'extrait de narration authentique «et Dieu les jugera en dernier ressort», revient à dire que cela se rapporte à ce qu'on soustrait aux regards ou ce qu'on met à l'écart à l'exception de ce qu'on débite librement et manifestement des préceptes obligatoires. El-Khattabli en a fait mention et ajoute: la leçon qui s'en dégage, c'est que celui qui se fait musulman et cache la mécréance, on accepte, en apparence, sa conversion à l'Islam;

---

(1) cette relation fait partie de la version de Moslem, comme il est indiqué dans cette explication-ci.

c'est l'opinion de la plus grande partie des gens de sciences musulmanes. Mais l'Imam Malek était d'avis que le repentir du zindîq[1] ne s'acceptait pas; cette version, on la tient de l'Imam Ahmed.

Sa parole «J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de divinité que Dieu, qu'ils corient en Mon Message et en ce que j'ai rapporté», est une preuve flagrante favorable à la doctrine de ceux qui procèdent à rendre compte des textes musulmans originaux et de la foule des premiers croyants de l'Islam et de leurs descendances, laquelle doctrine qui dit que si l'être humain croit fermement, catégoriquement et sans flottement dans les idées, en la Religion de l'Islam, cela lui est suffisant. Et il se passe obligatoirement de s'initier aux preuves avancées par les théologiens scholastiques musulmans et à connătre Dieu à travers elles. Cette donnée va à l'encontre de la proposition de celui qui a imposé les preuves

(1) Zindiq: terme arabe désigne un «impie hérétique» c'est-à-dire un converti musulman ayant conservé secrètement ses convictions antérieures, qui n'adhérait point avec sincérité à l'Islam et pouvait même travailler contre lui. N.B.: L'acte et la croyance vont de pair même s'il s'agit de semblant d'actes, c'est que Dieu se charge des domaines secrets des cœurs. (le traducteur).

susdites en faisant d'elles une condition ayant trait au salut des gens de la Qiblah. C'était une erreur flagrante, c'est que le but visé n'était que la confirmation décisive, chose qui a eu lieu et ce parce que le Prophète (DPSS) se contenta de confirmer ce qu'il avait apporté sans poser comme condition la nécessité de savoir la preuve tout net dont l'ensemble finit par garantir. Plusieurs hadiths citées dans les Sahihs me cessent de soutenir une telle donnée. Il se dégage de leur totalité la tranmission ininterrompue de leurs origines et de la science catégorique. Dieu sait mieux.

التكليف بما يُستطاع

٩ - عَن أبِي هُرَيْرَةَ عَبْدِالرحمْنِ بنِ صَخْرٍ رضي الله عنه قال: سمِعْتُ رسولَ الله ﷺ يَقُوْلُ: «ما نَهَيْتُكُمْ عنه فٱجْتَنِبُوهُ، وما أَمَرْتُكُمْ به فأْتُوا منه ما ٱسْتَطَعْتُمْ، فإِنَّمَا أهْلَكَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِكُمْ كَثْرَةُ مَسَائِلِهِمْ وٱخْتِلافُهُمْ على أَنْبِيَائِهِمْ» [رواهُ البُخَارِيُّ (رقم ٧٢٨٨) ومُسْلِمٌ (رقم ١٣٣٧)].



N'imposer que ce qu'on peut porter

9 - Abou Horayrah Abder Rahman ibn Sakhr que Dieu l'agrée, rapporte: J'ai entendu le Messager de Dieu (DPSS) dire: «ce que je vous ai interdit, évitez-le, et ce que je vous ai ordonné, accomplissez-le, selon votre capacité. Car ceux qui étaient avant

vous n'ont péri qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes. [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°7288) et Moslem (N°1337)].

D'après Abou Horayrah, le texte de ce hadith tel qu'il est narré dans le Livre de Moslem dit: le Messager de Dieu (DPSS), en parlant en public, a dit: «O gens! le Haj[1] vous a été prescrit, faites-le». O Messager de Dieu! en chaque année? demande-t-il un homme. Le Messager de Dieu (DPSS) garda le silence jusqu'à ce que cet homme-là répète sa question à trois reprises. C'est alors que le Messager de Dieu (DPSS) répondit: «Si je dis oui, le Haj sera, certes [(une deuxième, une troisième fois)] d'obligation formelle et vous serez incapable de le faire. Et d'ajouter: «n'insistez pas sur la marge de liberté que je vous laisse, car ceux qui étaient avant vous n'ont péri qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes. Quand je vous ordonne une chose, faites-en ce que vous pouvez et quand je vous interdis une chose, évitez-la». Le type qui lui a posé la dite question, ce n'était que el-Akra'ah ibn Habis, tel qu'il est dit explicitement dans une variante.

---

(1) Le Pèlerinage à la Mecque.

Là-dessus, les Savants fondamentalistes sont partagés. Exige-t-on de refaire le Pèlerinage? la plupart des théologiens et des scholastiques musulmans ont opté pour la non-répétition. Les autres ne se sont prononcés ni pour ni contre mais on ne le refait plus. Ce hadith peut servir de preuve à celui qui se prononce en faveur de sa suspension, une fois qu'on l'a fait auparavant. C'est que le questionneur a demandé: Ce sera à refaire chaque année? si celui-ci exigeait qu'on le refasse ou non, le Prophète (DPSS) ne lui aurait pas répondu: «Si je dis oui, le Haj sera certes, d'obligation formelle et vous serez incapable de le faire [(une deuxième, une troisième fois)], Plutôt, il n'aurait pas lieu de poser une pareille question, Mais plutôt, aussi, sa notion visée peut prêter à une telle notion bien définie. (De plus), La Communauté (l'ommah) fut unanime à penser que le Pèlerinage ne doit pas être fait qu'une fois, sa vie durant, comme il est prescrit aux fondements de la Loi Révélée.

Sa parole «n'insistez pas sur la marge de liberté que je vous laisse», montre clairement que cet ordre formulé ne prescrit pas l'acte de faire le Pèlerinage une deuxième, une troisième... fois. Cette expression indique également, qu'à l'origine cet acte-là n'est point obligatoire, et que nul statut légal est à emettre là-dessus, à moins que la Loi révélée se prononce.

C'est ce qui est reconnu authentique pour de nombreux savants fondamentalistes.

Sa parole: «Si je dis oui, le Haj sera, certes, d'obligation formelle» est la preuve de la conception valable voulant que le Prophète (DPSS) était habilité à s'appliquer à formuler des sentences, et que cela n'était pas conditionné par la Révélation descendue.

L'extrait de la narration authentique «et ce que je vous ai ordonné, accomplissez-le selon votre capacité». C'est aussi bien une des bases importantes de l'Islam que des paroles concises réunissant de multiples significations. Y entrent d'innombrables cas telle la Prière cultuelle. Si on n'est plus en mesure de remplir quelques-uns de ses piliers ou bien quelques-unes de ses conditions, on n'aura qu'à remplir ceux qui restent; ou bien si on n'est plus en mesure de faire les ablutions -nécessaires à la Prière cultuelle-, de quelques organes, on n'aura qu'à laver ceux qui sont susceptibles d'être hors de toute atteinte. Il en est de même, lorsqu'il s'agit de la Fitrah[1] qu'il faut verser à la place de ceux qu'on en a la charge, et qu'il s'agit de faire disparătre les actes

(1) La charité légale faite à l'occasion de la rupture du jeûne du mois de Ranadan (le traducteur).

répréhensibles; si on est incapable de faire disparaître tous ses actes répréhensibles, on n'aura qu'à s'efforcer de faire disparaître ce qui est possible. Cette mesure est valable dans les cas similaires qui sont innombrables. Ceci est bien connu dans les ouvrages de Fiqh. D'ailleurs, l'extrait de ce hadith se conçoit tel que se conçoit la Parole de Dieu qu'Il soit exalté:

﴿فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ﴾.

﴿Craignez Allah, donc autant que vous pouvez﴾[1]. Quant à la Parole du Très-Haut:

﴿يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ حَقَّ تُقَاتِهِ﴾.

﴿Ô les Croyants! craignez Allah comme Il doit être craint﴾[2] est abrogée par Sa Parole:

﴿فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ﴾.

﴿Craignez Allah, donc autant que vous pouvez﴾ Quelques-uns des Savants musulmans ont déclaré que: sachant que la vérité authentique, c'est que celui-là n'est pas abrogé par celui-ci; il lexplique

---

(1) Le coran- La Grande Perte; sourate L XIV, verset 16- traduction du complexe de Roi Fah. op. cit.

(2) Le Coran- La Famille de Omran; sourate III, verset 102- ib. (le traducteur).

et élucide le but visé plutôt. Et ajouter: ﴿... autant que vous pouvez﴾, c'est obéir à Ses commandements et éviter Ses ordres prohibitifs sachant que Dieu Gloire et Pureté à lui, n'a ordonné, que ce qu'on peut faire. En effet, Dieu qu'Il soit exalté, dit:

﴿لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا﴾.

﴿Allah n'impose à aucune âme une charge supérieure à sa capacité﴾(1), et dit aussi:

﴿وَمَا جَعَلَ عَلَيْكُمْ فِي ٱلدِّينِ مِنْ حَرَجٍ﴾.

﴿Il ne vous a imposé aucune gêne dans la Religion﴾(2).

Quant à la Parole du Messager de Dieu (DPSS): «ce que je vous ai interdit, évitez-le» ceci dit, mais s'il y a lieu d'un prétexte allégué tel que consommer lors d'une nécessité absolue, une bête morte, etc; ceci n'est pas à interdire dans cette circonstance-ci. En l'absence de toute circonstance prétextée, l'interdiction est à rejeter; et elle est à rejeter à cent pour cent. Cette base une fois bien interprétée, elle n'est plus qu'un point pris absolument. Cette base, serait-elle

(1) Le Coran- La vache; sourate II, verset 286- ib.

(2) Le coran- Le Pèlerinage; sourate XXII, verset 78- traduction de Masson. op.cit. (le traducteur).

prise au sérieux sur-le-champ, ou bien on se donne librement le délai bien tardif, sur le coup ou bien selon un rythme bien répété. Bref, l'esstentiel de ce hadith consiste en ses chapitres qui relèvent du Fiqh. Et Dieu sait mieux.

Sa parole: «car ceux qui étaient avant vous n'ont péri qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes» qui, étant citée après celle qui dit: «n'insistez pas sur la marge de liberté que je vous laisse», veut dire qu'il ne faut point avoir la curiosité excessive. Il se peut que cela engendre l'excès des réponses à débiter. Le bilan sera, donc, égal à celui tiré du récit des enfants d'Israël[1], une fois qu'on leur dit: «égorgez une vache». Car si ceux-ci se sont limités à mettre scrupuleusement en pratique l'énoncé de l'expres-

---

(1) Voir Le coran- La vache, sourate Ii, versets 67-71.

N.B.: - Devant le permis et l'interdit auxquels il faut strictment s'astreindre, le principe de la charge imposée à chacun de nous, et qui est adaptée à sa taille, est toujours valable dans des circonstances bien définies. D'un autre côté, devant la curiosité excessive qui est à écarter, il y a le hadith qui dit: «la quête de la science est une obligation pour tout musulman». D'ailleurs, cette recherche préconisée doit être concluante. (le traducteur).

sion proprement dite, et se sont empressé à égorger une quelconque vache, elle leur aurait, certes, suffi. Mais devant leurs nombreuses questions posées, et leur obstination à rendre les choses difficiles, Dieu leur a rendu leur obligation difficile. Ainsi, ils se sont humiliés. Le Prophète (DPSS) a eu peur qu'un tel cas se produise et frappe son ommah.

الاقتصار على الحلال الطيّب

١٠ ـ عن أبي هُرَيْرَةَ رضي اللّهُ عنه قال: قال رسولُ اللّه ﷺ: «إنَّ اللَّهَ تعالى طَيِّبٌ لا يَقْبَلُ إلاَّ طَيِّباً، وإنَّ الله أَمَرَ المُؤْمِنِينَ بِمَا أَمَرَ به المُرْسَلِينَ، فقالَ تعالى: ﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلرُّسُلُ كُلُوا۟ مِنَ ٱلطَّيِّبَٰتِ وَٱعْمَلُوا۟ صَٰلِحًا﴾، وقالَ تعالى: ﴿يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ كُلُوا۟ مِن طَيِّبَٰتِ مَا رَزَقْنَٰكُمْ﴾، ثُمَّ ذَكَرَ الرَّجُلَ يُطِيلُ السَّفَرَ أَشْعَثَ أَغْبَرَ، يَمُدُّ يَدَيْهِ إلى السَّمَاءِ: يَا رَبِّ! يَا رَبِّ! ومَطْعَمُهُ حَرَامٌ، ومَشْرَبُهُ حَرَامٌ، ومَلْبَسُهُ حَرَامٌ، وغُذِيَ بالحَرَامِ، فأَنَّى يُسْتَجَابُ لَهُ؟!» [رواهُ مُسْلمٌ (رقم ١٠١٥)].



Se limiter aux bonnes choses licites

10 - Abou Horayrah que Dieu soit satisfait de lui rapporte que le Messager de Dieu (DPSS), a dit:

«Dieu, le Très-Haut, est bon[1] et n'accepte que ce qui est bon; Il a ordonné aux Croyants ce qu'Il a ordonné aux Envoyés. Or, le Très-Haut a dit: ﴿Ô Messagers! mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien﴾[2]. Il a dit aussi: ﴿Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées﴾[3]. Puis, il (le Messager de Dieu (DPSS)) mentionna le cas de l'homme qui, faisant durer longtemps, ses voyages, tout hirsute et poussiéreux, tend ses deux bras vers le Ciel disant: Ô Seigneur! Ô Seigneur! alors que sa nourriture est déclarée illicite: sa boisson illicite, ses vêtements illicites et il s'est nourri des choses illicites. Comment donc, serait-il exaucé?!» [Hadith rapporté par Moslem (N°1015)].



Ce hadith est l'un des hadiths sur lesquels sont bâtis aussi bien les principes de l'Islam que l'édifice de ses préceptes prescrits. Il incite à ne faire des

---

(1) En matière des attributs divins, cela signifie pur de toutes les imperfections.

(2) Le Coran- Les Croyants, sourate XXXIII, verset 5. (traduction de complexe du roi Fahed) op.cite.

(3) Le Coran- La vache, sourate II, verset 172 (traduction du complexe du roi Fait) op. cit. (le traducteur).

dépenses que des biens acquis tout en prescrivant de ne pas engager des dépenses d'autres biens[1]; Aussi, il met l'accent sur le fait que la nourriture qu'on prend, que le liquide qu'on avale, que le vêtement qu'on porte, etc..., tout doit être pur, bien acquis et ne point suspect. Ainsi, celui qui veut adresser une invocation à Dieu, est bien concerné que les autres, de prêter à ces détails - ci, plus d'attention. En outre, l'adorateur de Dieu, s'il fait une bonne dépense, c'est elle-même, en fait, qui s'estime pure et qui se développe. [La dernière leçon qui se dégage de ce hadith], c'est que la nourriture délicieuse non permise qu'un sujet prend, aura de mauvaises conséquences sur lui et que ses bonnes œuvres ne seront pas agrées par Dieu[2].

Sa parole: «Puis, il (le Messager de Dieu (DPSS)], mentionna le cas de l'homme qui, faisant durer longtemps, ses voyages, tout hirsute et poussiéreux...» etc, veut dire et Dieu sait mieux, qu'il prolonge ses voyages dans le domaine des actes de Dieu; le Haj, le Jihad[3] et autres aspects des actes

(1) mal acquis (le traducteur).

(2) A plus forte raison, ce sujet lui-même ne sera jamais agréable à Dieu (le traducteur).

(3) pour l'acception exacte de ce terme, voir P: 8 remarque No1 (le traducteur).

de bienfaisance. Malgré tout cela, il ne sera pas exaucé parce que sa nourriture, sa boisson, ses vêtements sont déclarés illicites. Que dit-on alors de celui qui est trop affairé par les choses d'ici-bas? de celui qui se livre aux actes injustes qu'il inflige aux gens? ou bien de celui qui est peu attentif aux différentes sortes de pratiques cultuelles et des biens?

l'extrait de la narration authentique: «tend ses deux bras», veut dire qu'il les lève tout haut pour invoquer Dieu, malgré son indiscipline et sa désobéissance[1] par Son extrait: «et il s'est nourri des choses illicites», la forme grammaticale arabe correspondante est marquée par l'accent léger de son verbe; notez que c'est malgré tout très évocateur dans ce contexte. Son extrait: «comment donc,

---

(1) Dans le langage religieux, on sous-entend toujours sa désobéissance aux lois révélées (le traducteur).

N.B.: Dieu est bon, pur; Il n'accepte que ce qui est bon, pur. C'est pour cette raison que le Musulman doit être physiquement et spirituellement, pur autant que cela lui est possible; comme il doit prendre ses distances nettes de tout acte illicite. Cette condition remplie, Dieu exaucerait les vœux débités. Pourtant, cela nécessite aussi bien un voyage à effectuer, au sens large du terme, que le fait de lever le bras en invoquant Dieu. C'est que l'invocation adressée à Dieu, est le sommet des actes d'adoration vouée à Dieu (le traducteur).

serait-il exaucé?!» qui est cité dans une variante: «comment donc, cela pourrait-il être exaucé?!» veut dire comment donc, on pourrait exaucer les vœux de celui qui est doté de tels attributs. Car il n'est point digne d'être exaucé. Cependant, il se pourrait que Dieu qu'Il soit exalté, exauce par obligeance, Grâce et Générosité, ses vœux. Et Dieu sait mieux.

التورُّع عن الشبهات

١١ ـ عن أبي محمدٍ الحَسَنِ بنِ عَلِيٍّ بنِ أبي طالِبٍ ـ سِبْطِ رسولِ الله ﷺ وريحانتِه ـ رضِي اللّهُ عنهُمَا: قال: حفظتُ مِنْ رسولِ اللّهِ ﷺ: **«دَعْ ما يَرِيبُكَ إلى ما لا يَرِيبُكَ»** [رواهُ التِّرْمِذِيُّ (رقم ٢٥٢٠) والنَّسائِيُّ (رقم ٥٧١١)، وقال الترمذيُّ: حديثٌ حسَنٌ صَحيْحٌ].



S'abstenir des choses douteuses

11 - Abou Mohammad el Haçan, fils de Ali ibn Abou Taleb - et petit-fils bien aimé[1] - que Dieu soit

(1) Le mot arabe correspondant traduit par ce mot-ci, veut dire littéralement «fleur adoriférante» et s'applique à al-Haçan et à al Hoçayne, petits - fils du Prophète (DPSS). (le traducteur).

satisfait de tous deux-, du Messager de Dieu (DPSS), dit: J'ai retenu du Messager de Dieu (DPSS), ceci: «Laisse ce qui provoque en toi le doute pour ce qui ne suscite en toi aucun doute» [Hadith rapporté par et-Tirmidhi (N°2520) et par en-Nissaï (N°5711). Et-Tirmidhi le tient pour un Hdith Hassan et Sahih.



Ce hadith veut dire: laisse ce qui te jette dans le doute et opte pour ce qui ne te donne pas de doute. Ceci revient au sens qu'a le sixième hadith qui dit: «Le licite est rendu évident, l'illicite l'est aussi. Mais, entre eux, il est des choses équivoques». Dans un autre hadith, il est dit que le Prophète (DPSS) a déclaré: «L'adorateur de Dieu ne parvient pas au haut rang des serviteurs pieux qu'au moment où il évite le cas de ce qui est pas mal par crainte de (s'aventurer dans le cas) de ce qui est mal[1]. Ce

---

(1) Hadith rapporté par et-Tirmidhi dand le livre intitulé «Les attributs du Jour de la Résurrenction» Hadith N°2451. Toute fois, la variante de et-Tirmidhi est la suivante: «L'adorateur de Dieu ne parvient pas au haut rang des serviteurs pieux qu'au moment où il évite le cas de ce qui est pas mal tout en étant attentif de ce qui est mal». =

dernier cas vient en un lieu plus élevé que celui du premier.

= N.B.: L'essentiel de ce hadith, c'est opter pour ce que l'on sait par certitude et pour laisser les choses équivoques. Autrement dit, c'est éviter ce qui donne à douter et adopter ce qui ne trouble pas. Ainsi, on gardera intact son honneur et on se gardera soi-même de tomber dans ce qui sera défendu. C'est alors que l'âme éprouve la paix, et le cœur, du repos. Cela créera l'esprit tutioriste, chose fort fructueuse dans les affaires d'ici-bas et de l'au-delà (le traducteur).

ترك ما لا يعني المسلم

١٢ - عن أَبِي هُرَيْرَةَ رضِي الله عنه، قال: قالَ رسُولَ الله ﷺ: «مِنْ حُسْنِ إِسْلامِ المَرءِ تَرْكُهُ ما لا يَعْنِيهِ» [حديثٌ حَسَنٌ»، روَاهُ التِّرمِذِيُّ (رقم ٢٣١٨) وغَيرُهُ هٰكَذا].



Musulman! laisse ce qui ne te concerne pas

12 - Abou Horayrah que Dieu l'agrée, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS), a dit: «fait partie du Bel Islam qu'embrasse le Musulman, le fait de laisser ce qui ne le regarde pas» [Hadith Haçan. C'est ainsi qu'a rapporté entre autres et-Tirmidhi (N°2318)].



Tout en rendant meilleures ses chaînes de transmission, Korrah ibn Abdir Rahman a tenu ce hadith de ez Zohri, de Abou Salamah, de Abou Horayah. En outre, il a dit que ce hadith est tissé des paroles concises réunissant de multiples et sublimes significations exprimées en peu de mots. Tout comme ce hadith (Quant à ses significations et sa concision), on cite l'extrait suivant du propos transmis par Abou Dharr; il dit: «celui qui pense que son parler fait partie de son acte, son parler se fait rare à moins que celui qui le concerne»[1].

([L'Imam]) Malek cite qu'on lui a informé qu'on avait dit à Lokman[2]: «qu'est-ce qui t'a rendu comme nous te voyons, à savoir le mérite que tu as». «cela relève, répondit-il, de la sincérité en parlant, de

---

(1) Hadith rapporté par Ibn Habban dans son Sahih, et par el-Hakem. Le premier narrateur dit: c'est un hadith que, ayant des chaînes de garants authentiques, on tient de Abou Dharr que Dieu l'agrée, qui dit: j'ai demandé: «O Messager de Dieu! quelles (quels) étaient les Feuilles (les livres) d'Abraham? et la suite de hadith. A sa fin, il y a la mention de l'extrait précité. En outre, il s'agit, ici, d'un long hadith.

(2) Le personnage de Lokman est cité par le Coran, comme symbole de piété et de sagesse. Pour plus de détails, voir Dr. kchrid «al-Qur'ān al-karīm» page: 539, 3ème édition-1985- 1405 H-Beyrouth. op. cit. (le traducteur).

l'acquittement d'un dépôt confié et enfin, de l'abandon de ce qui ne me regarde pas»[1].

On relate d'el-Haçan qu'il a dit: «L'un des signes de l'éloignement de Dieu, le Très Haut, de Son serviteur, c'est ce que ce dernier soit bien préoccupé de ce qui ne le regarde pas».

(De son côté), Abou Daoud déclare qu'en ce qui concerne les fondements des Sonnan en matière de toutes les disciplines, il y a quatre hadiths dont il mentionne ce hadith.

---

(1) Hadith rapporté par ibn Abou Hatem. Il est cité aussi, par ibn Kathir dans son «Exégèse» où il le tient de Abdullah ibn Wah qui le tient avec sa chaîne de garants, de Omar, le servrant de Afrah, et ce dans un long hadith.

N.B.: «... laisser ce qui ne le regarde pas»: le point le plus important ici, c'est qu'il ne faut jamais se méprendre sur le sens de ce propos. En effet, tout acte obligatoire et même tout acte recommandable est à faire. D'un autre côté, il faut plus particulièrement, s'abstenir de dire des babioles, des futilités. A ce propos, on invoque le hadith N°16. (le traducteur).

كمال الإيمان

١٣ - عن أبي حَمْزَةَ أَنسِ بنِ مالكٍ رضي الله عنهُ - خادِمِ رسولِ الله ﷺ - عن النَّبيِّ ﷺ قال: «**لا يُؤْمِنُ أحَدُكُمْ حتى يُحِبَّ لأخِيهِ ما يُحِبُّ لِنَفْسِهِ**» [رواهُ البُخاريُّ (رقم ١٣) ومُسْلِمٌ (رقم ٤٥)].



La qualité de la Foi

13 - Abou Hamzah Anas ibn Malek que Dieu l'agrée -qui fut le Servant du Messager de Dieu (DPSS)-, rapporte que le Prophète (DPSS) a dit: «Aucun de vous n'est croyant tant qu'il n'aimera pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même» [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°13) et Moslem (N°45)].



C'est certainement, en employant l'expression «tant qu'il n'aimera pas pour son frère» que el-Bokhari rapporte ce hadith dans son Sahih; mais dans la variante de Sahih Moslem il est dit sous un rapport de doute: «tant qu'il n'aimera pas pour son frère ou pour son voisin».

Les Savants musulmans s'expliquemt en disant: «Cela relève de ce que le croyant n'a pas la Foi en entier, sinon la Foi en tant qu'elle est la base, est la chose dont est dotée toute personne dépourvue de la qualité d'être un croyant».

L'important donc, c'est qu'on doit aimer pour son frère qu'il accomplisse des actes de dévotion et des pratiques canoniales permises. A l'appui de cette thèse, La variante d'en - Nessai dit: «tant qu'il aime pour son frère le bien qu'il aime pour soi-même. (A ce sujet), es Cheikh Abou Amro ibn es-Salah déclare: cela peut être consideré comme pouvant être fait aisément, sans effort, mais (en réalité) il ne l'est pas. Cela veut dire que la Foi de quiconque de vous, n'est complète tant qu'il n'aimera pour son frère en Islam ce qu'il aime pour lui-même. Cela n'a lieu que si on aime que son correligionnaire parvienne à un résultat positif sans qu'on lui dispute rien et en sorte que rien de la faveur apportée ne lui fasse défaut. Cette conduite-ci est

aisée à faire pour quiconque ayant un cœur sain mais elle ne l'est pour quiconque ayant un cœur pervers. Que Dieu le Très-Haut, nous conserve, nous et nos frères, nous tous.

De son côté, Aboz Zinad dit: Il semble que ce hadith ait pour fond, l'amour égalitaire; mais il s'agit, en réalité, de l'amour préférentiel. C'est qu'on aime être la personne la plus favorite. Car si l'on aime pour son frère tout comme ce qu'on aime pour soi-même, on sera du nombre de l'ensemble des personnes préférées. Ne vois-tu pas qu'on aime se tirer satisfaction de la justice ou de l'injustice affichée à soi-même? Ainsi, si on amène sa Foi à la perfection tout en commettant une injustice envers son frère ou tout en lui devant un certain droit, on n'aura qu'à s'empresser de lui faire justice même si cela lui sera pénibles, insupportable.

On raconte que el-Fadl ibn Ayyad dit à Sofian ibn Oyaynah: si tu veux qu'on soit comme toi, tu n'es plus complètement sincère quant à donner conseil, à l'égard de Dieu, le Généreux par excellence; comment donc, cette condition sera remplie et toi, tu voudrais qu'on soit inférieur à toi?

Certains docteurs musulmans disent que l'intelligence de ce hadith veut que le Croyant en traitant d'égal à égal l'autre Croyant, est tel le seul

être humain. C'est pour cette raison que l'on doit aimer pour lui ce qu'on aime pour soi, en tant que tous deux constituent une seule personne, comme il est dit dans l'autre hadith qui déclare: «Les Croyants sont tel qu'un seul corps humain[1]; si l'un de ses membres[2] souffre (de quelque mal), tous les autres se mettent fièvreusement en vue de le prémunir contre la maladie dont il s'agit, en état d'urgence»[3].



---

(1) Dans ce hadith, le Prophète (DPSS), donne une acception plus générale à ce terme; ce cas n'est pas rare dans ce recueil-ci (cf.: à titre d'exemple Hadith N°1) (le traducteur).

(2) membre veut dire ici, partie ou organe du corps (le traducteur).

(3) Hadith rapporté par Moslem dans le livre intitulé «la bonté pieuse, la parenté et les mœurs» au chapitre «Les croyants qui se témoignent réciproquement de la compassion et qui ont de la sympathie les uns envers les autres» Hadith N°2586.

N.B.: Aimer le bien est une subdivision de la Foi obligatoire. Cible: tout sentiment d'égaïsme, d'aversion et de haine disparait. Bilan: La société toute entière n'a cure alors, que de nourrir des sentiments d'amitié, de fraternité plutôt. Donc, qu'on renforce notre Foi en Dieu en multipliant nos actes de dévotion et de bonnes œuvres (le traducteur).

حرمة دم المسلم وأسباب إهداره

١٤ ـ عَنْ ابنِ مسعودٍ رضِيَ اللَّهُ عنه قال: قال رسولُ الله ﷺ: «لا يَحِلُّ دَمُ امْرِئٍ مُسْلِمٍ إلاَّ بإحْدَى ثَلاَثٍ: الثَّيِّبُ الزَّانِي، والنَّفْسُ بالنَّفْسِ، والتَّارِكُ لدِينهِ المُفَارِقُ لِلْجَمَاعة» [رَواهُ البُخارِيُّ (رقم ٦٨٧٨) ومُسْلِمٌ (رقم ١٦٧٦)].



Les limites sacrées propres au sang d'un musulman et les causes qui permettent de le verser impunément.

14 - D'après ibn Mass'oud que Dieu l'agrée, le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «Il n'est jamais permis de verser légalement le sang d'une personne musulmane que dans l'un des trois cas suivants:

Celui de la personne mariée qui commet l'adultère, celui de l'assassin qui a tué vie pour vie et celui de la personne qui renie sa Religion, qui se sépare de la communauté« [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°6878) et Moslem (N°1676)].

Quelques variantes qui, unaniment reconnues authentiques, disent: «Il n'est jamais permis de verser légalement le sang d'une personne musulmane qui atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu et je suis le Messager de Dieu, que dans l'un des trois cas suivants:...» Sa parole: «qui atteste qu'il n'y a de divinité que Dieu et je suis le Messager de Dieu», s'explique comme on explique le terme Musulman. Il en est de même pour Sa parole «de la personne qui se sépare de la Communauté» qui ne s'explique que comme on le fait pour l'expression «qui renie sa Religion». Ces trois personnes sont, selon le contexte religieux, à verser légalement leur sang. D'ailleurs, la communauté dont il s'agit, veut dire «les Musulmans». Leur séparation en question, n'est due qu'à l'apostasie de la Foi; cela est une bonne cause pour justifier l'effusion de leur sang.

L'extrait authentique: «de la personne qui renie sa Religion, qui se sépare de la communauté» est général, susceptible d'être étendu à tout individu apostat, qui a reniéa l'Islam, sous quelque forme que

ce soit d'apostasie. C'est ainsi qu'il faut le tuer s'il ne fait pas acte de conversion à l'Islam.

Les savants musulmans disent que ce discours-ci est dit, aussi, à l'intention de toute personne qui se sépare de la communauté par une hérésie religieuse, une injustice, etc. Dieu sait mieux.

Il semble que ce discours soit aussi général qu'il s'adresse plus particulièrement au meurtrier et à toute personne qui imite sa trace. C'est ainsi qu'il sera permis de le tuer pour écarter son acte nuisible. Il se peut qu'on réplique que cet individu-là est du nombre de ceux qui se sont séparés de la communauté des Musulmans. Il est question, donc, de ne pas déclarer exprès son meurtre permis que quand il s'agit de ces trois cas susmentionnés. Dieu seul sait mieux.

Quelques - uns des savants musulmans en concluent que celui qui abandonne la Prière canonique sera par suite de cette carence, tué. Car celui-ci est du nombre de trois personnes déjà, citées. Cependant, sur ce point-ci, on est divisé au niveau des Savants. En effet, il y en a qui déclare incroyant tout homme qui abandonne la Prière; et il y en a aussi, qui ne le déclare pas incroyant. Quelques savants qui optent pour, invoquent, à l'appui, l'autre hadith qui dit: «J'ai reçu l'ordre de

combattre les gens jusqu'à ce qu'ils attestent qu'il n'y a de divinité que Dieu et je suis le Messager de Dieu (DPSS), qu'ils accomplissent la Prière cultuelle et qu'ils payent la Zakât(1). Le rapporteur dit: la preuve apportée, c'est qu'il fait dépendre l'infaillibilité à prononcer la Profession en entier, à faire la Prière et à s'acquitter de la Zakât. Et l'enchaînement hiérarchisé ne se réalise que grâce à la toute infaillibilité; il en est de même pour sa négation. Ceci est valabe si l'on vise par la preuve apportée, le fait de tirer argument de l'énoncé qui déclare «J'ai réçu l'ordre de combattre les gens...» etc. Cette donnée implique l'ordre de combattre pour atteindre ce but-là. Cependant, cela est confus et erroné parce qu'il y a une différence entre «faire la guerre à... pour...» et «donner la mort à... pour...». Le premier acte nécessitant l'engagement entre les deux parties en litige. Ceci dit, ce n'est ni obligatoire de faire la guerre pour la Prière, ni de donner la mort à... Si l'on l'abandonne sans faire la guerre à nous.. Dieu sait mieux.

---

(1) Hadith rapporté par el-Bokhari dans le livre intitulé de la Foi, au chapitre «s'ils sont entrés en repentance et accomplissent la Prière canonique» Hadith N°25. Moslem aussi, l'a cité de ibn Omar que Dieu les agrée tous deux.

L'extrait: «celui de la personne mariée qui commet l'adultère» est conforme à toute personne mariée, mâle ou femelle, chaste. C'est déjà, une preuve étayant ce à quoi les Musulmans sont unanimes et qui prévoit que le jugement prononcé à l'encontre de l'adultère (le fornicateur), n'est que le tuer à coups de pierres, conformément aux conditions déjà mentionnées et qui font l'objet des chapitres de Fiqh.

L'extrait: «celui de l'assassin qui a tué vie pour vie», est conforme à la Parole du Tout-Puissant (que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire), qui dit:

﴿وَكَتَبْنَا عَلَيْهِمْ فِيهَآ أَنَّ ٱلنَّفْسَ بِٱلنَّفْسِ﴾.

«Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie»[1]. Il s'agit-là des âmes humaines qui s'équivalent quant à l'Islam et à la liberté. La preuve apportée se trouve dans le propos du Prophète (DPSS) qui dit: «On ne tue pas un musulman pour venger la mort d'un impie»[2]. Il en est, de même,

(1) Le Coran- La table servie- sourate V, V.45 (traduction du complexe de roi Fahd. op.cit.). (le traducteur).

(2) Hadith rapporté par el-Bokhari dans le livre intitulé «les prix du sang» au chapitre: «on ne tue pas un musulman pour venger la mort d'un impie» Hadith N°7917. =

pour la liberté qui est pour Maleck, es-Chafeï et Ahmed, une condition établie. Les gens sages sont d'avis qu'on tue un musulman pour venger la mort d'un Dhemmi. De même, on tue le libre pour venger la mort d'un esclave. Peut-être la preuve se trouve-t-elle dans le hadith précité. Cependant la majorité des ulémas n'est pas d'accord là-dessus.



= N.B.: L'intérêt qui se dégage de ce hadith est double. Primo: La Loi musulmane interdit absolument de léser les gens dans leur sentiment d'honneur; secondo: c'est une invitation à ne jamais se séparer de la Communauté. D'ailleurs, on sait que la loi prise à la lettre interdit sûrement de léser sans avoir commis une faute appropriée, les gens, aussi bien dans leur personne que dans leurs biens et leur sentiment d'honneur, (le traducteur).

آداب إسلامية

١٥ ـ عن أبي هُرَيْرَةَ رضي اللّهُ عنه: أنَّ رسُولَ اللّهِ ﷺ قال: «مَنْ كانَ يُؤْمِنُ باللّهِ والْيَوْمِ الآخِرِ فَلْيَقُلْ خَيْراً أوْ لِيَصْمُتْ، ومَنْ كانَ يُؤْمِنُ باللّهِ والْيَوْمِ الآخِرِ فَلْيُكْرِمْ جارَهُ، ومَنْ كانَ يُؤْمِنُ باللّهِ والْيَوْمِ الآخِرِ فَلْيُكْرِمْ ضَيْفَهُ» [رواهُ البخاري (رقم ٦٠١٨) ومسلم (رقم ٤٧)].



mœurs musulmanes

15 - D'après Abou Horayrah que Dieu soit satisfait de lui, le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «Celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise. Celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, qu'il se montre généreux envers son voisin. Celui qui croit en Dieu et au Jour

Dernier, qu'il reçoive généreusement son hôte» [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°6018) et Moslem (N°47)].

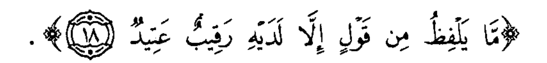


L'extrait authentique «celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier» veut dire qu'il s'agit de celui qui a la parfaite foi religieuse qui, lui sauvant de supplice de Dieu, le mène à l'entière satisfaction de Dieu tout en abandonnant ce qui lui impose «qu'il dise du bien ou qu'il se taise», étant donné que celui qui croit en Dieu tout en abandonnant ce qui lui impose de sa foi, a, d'un côté, peur de Sa Menace tout en se promettant Sa Récompense, et (en même temps), il s'applique à faire ce que Dieu commande et à s'obstenir de tout ce qu'Il défend. A ce sujet, la chose la plus importante c'est qu'il sait contrôler ses membres qui sont pris pour ses sujets et il en est le responsable, comme a dit le Tout-Puissant:

﴿إِنَّ السَّمْعَ وَالْبَصَرَ وَالْفُؤَادَ كُلُّ أُولَٰئِكَ كَانَ عَنْهُ مَسْئُولًا﴾.

﴿L'ouïe, la vue, et le cœur, sur tout cela, en vérité, on sera interrogé﴾(1) et comme Il a dit, aussi:

(1) Le Coran- Le voyage nocturne, sourate XVII, verset 36 (traduction du complexe du roi Fahd. op. cit).



﴿(L'homme) ne profère aucune parole sans avoir auprès de Lui un observateur prêt à l'inscrire﴾[1]. Et le mal à craindre de la langue est multiple[2]. C'est pour cette raison que le Prophète (DPSS) dit: «... Et ce que les gens ne se renversent sur leur face ou bien - sur leur nez - contre le Feu que comme conséquence des médisances que profère leur langue?»[3] Et Il dit aussi: «Toutes les paroles prononcées par les fils d'adam (peuvent être susceptibles) contre lui, sauf le dhikr[4] (: répétition

---

(1) Le Coran- Qaf, sourate L, verset 18 (traduction de D. Masson. Le Coran- op.cit. (le traducteur).

(2) la preuve, c'est la première partie du hadith bien connu: «En vérité, le vrai musulman, c'est celui dont les musulmans n'ont à craindre, ni le mal de la langue, ni le mal de la main» Hadith rapporté par el-Bokhari, Abou Daoud et en-Nissaï (le traducteur).

(3) Hadith rapporté par Ahmed 5/236 et 237; il est aussi, rapporté par et-Tirmidhi dans le livre intitulé «de la Foi» sous le N°2616. Il s'agit d'un long hadith authentique.

(4) le dhikr, ou répétition prolongée (des dizaines, des centaines, voire des milliers de fois), d'un nom divin ou d'une fromule, d'une profession de foi, du genre: La ilaha illal Lah (: point de divinité que Dieu). Ce dhikr peut consister en invocations personnelles (mentales) ou =

prolongée) du nom de Dieu qu'Il soit exalté, commander le bien et interdire le mal»[1] Celui qui sait cela et y croit comme il faut, il craint Dieu quant à ce que dit sa langue; c'est pourquoi il ne parlera que sagement ou il se taira.

Certains savants musulmans ont dit que l'essentiel de la bonne éducation est tiré de quatre hadiths; on en citait la parole du Prophète (DPSS): «celui qui croit en Dieu et au Jour Dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise».

En expliquant ce hadith, quelques-uns des ulémas disent que si l'on veut parler, qu'on le fasse. En effet, si c'est sûrement bien, on en sera

---

= collectives (à vois haute). cf. Ali Merad- Ibn Badis, commentateur du Coran- Paul Geuthner Paris 1971. P:147 (le traducteur).

(1) Hadith rapporté par et-Tirmidhi dans le chapitre intitulé «l'abandon de soi» sous le Numéro 2412. Ce hadith est cité d'après Om Habibah que Dieu l'agrée. Abou Issa dit: c'est un hadith Haçan [(offrant une parfaite probité et cependant une sûreté moindre que le Hadith Authentique sans qu'il n'y ait néamoins ni irrégularité, ni défaillance)] et Gharib [(c.à.d. cité tout particulièrement par un rapporteur, homme ou femme)]. Ce hadith, poursuit-il, nous ne le connaissons que grâce à la narration de Mohammad ibn Yazid ibn Khonays.

récompensé. Sinon, on ne parle plus soit que cela s'avère interdit, répréhensible ou permis. C'est pour cela que parler la parole permise est une chose qu'on doit abandonner ou ne plus faire successivement sous l'effet d'un ordre émis ou d'un acte volontaire laissé au choix de soi, de crainte qu'on soit entrainé à parler la parole interdite ou répréhensible. Or, ce dernier acte peut se produire fréquemment. Sur ce point doctrinal, Dieu qu'Il soit exalté, dit:

﴿مَّا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ۝١٨﴾.

﴿(L'homme) ne profère aucune parole sans avoir auprès de Lui un observateur prêt à l'inscrire﴾[1].

Prescrit-on tout ce qu'on prononce même si c'est toléré, ou bien on ne prescrit que ce qui contient en soi une récompense ou une punition? Là-dessus, les ulémas ne sont pas d'accord. Mais Ibn 'Abbas ainsi que d'autres traditionnistes ont cru en le second avis. C'est pourquoi, le noble verset coranique approprié revêt un caractère privé, à savoir le verset qui dit:

﴿مَّا يَلْفِظُ مِن قَوْلٍ إِلَّا لَدَيْهِ رَقِيبٌ عَتِيدٌ ۝١٨﴾.

---

(1) cf. note p:102. N°2.

﴿(L'homme) ne profère aucune parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'inscrire﴾; cela implique une sanction.

Les extraits de narration authentique: «qu'il se montre généreux envers son voisin- qu'il reçoive généreusement son hôte» définissent aussi bien les droits propres au voisin et à l'invité que la générosité qu'on doit afficher à leur égard. Ils définissent aussi l'incitation à se protéger les organes et les sens. Et Dieu qu'Il soit exalté; a recommandé dans Son Livre, Le Coran, de bien agir envers le voisin. Le Prophète (DPSS) en fit autant; il dit: «(l'Ange) Gabriel que la paix soit sur lui, n'a pas cessé de me récommander le voisin jusqu'à ce que je croie (qu'il prescrive) qu'il fasse de lui son héritier»[1]. D'ail-

---

(1) Hadith rapporté par el-Bokhari dans le livre intitulé «de la décence» au chapitre «recommander le voisin» N°6014. Extrait tiré du hadith relaté par Aïchah et ibn Omar.

N.B.: Etre bon, généreux... ou n'être ni l'un, ni l'autre... tout cela se mesure èquitablement en la Balance divine, selon la donnée authentique suivante: Chacune des bonnes actions du Musulman, lui sera récompensée de dix à sept cents fois plus, tandis que chaque péché qu'il commettra lui sera compté à sa valeur unitaire. (le traducteur).

leurs, l'hospitalité, est issue, à la fois, de l'Islam, des caractères des Prophètes de Dieu et de saints serviteurs. Quelques-uns des ulémas l'ont rendue obligatoire tandis que leur majorité est d'avis qu'elle fait partie de la meilleure morale.

L'auteur du livre intitulé «Il Ifsah» a déclaré que la sagacité contenue dans ce hadith est la suivante: croire que bien traiter un hôte est une adoration à laquelle rien ne lui manque que ce soit faite somptueusement, ou bien rien ne l'altère que ce soit faite médiocrement, de peu de choses nécessaires qu'on a eues. En effet, bien traiter l'hôte qui (nous) réjoind consiste à s'empresser de se montrer gai en sa présence, et de lui rendre doux le discours qu'on lui adresse. La plus importante des choses en la matière de l'hospitalité, c'est donner à manger. Ainsi, on doit prendre vite l'initiative d'être généreux sans que ce soit maniéré. Après avoir signalé ce qu'il a eu à le faire, il dit: quant à sa parole: «qu'il dise du bien ou qu'il se taise», elle montre que dire du bien vaut mieux que de se taire, et que se taire vaut mieux que dire du mal. Tout ceci est, déjà, renforcé par l'emploi du subjonctif en prêchant le dire du bien avant de prècher le silence. De parmi les bons propos tenus à faire parvenir à autrui, il y a aussi bien la transmission des directives de Dieu qu'Il soit exalté, que la transmission de la Sonnah, de la

Tradition rapportée du Messager de Dieu (DPSS). Il y a, aussi, le fait de faire apprendre la Loi musulmane aux Musulmans, le fait de commander à bon escient, le convenable et celui de désavouer à bon escient, aussi, le blâmable, de rétablir la réconciliation entre les gens et enfin, de dire de belles paroles aux gens,- et parmi les meilleures paroles à dire fermement et pertinement, il n'y a que celle qu'on prononce en face de celui qui on a peur de lui et en face de qui, on espère.

النهي عن الغضب

١٦ - عن أبي هُرَيْرَةَ رَضِي اللّهُ عنه، أنَّ رَجُلاً قال لِلنَّبِيِّ ﷺ: أوْصِني قالَ: «**لا تَغْضَبْ**» فَرَدَّدَ مِرَاراً قال: «**لا تَغْضَبْ**» [رَواهُ البُخَارِيُّ (رقم ٦١١٦)].



L'interdiction de se mettre en colère

16 - D'après Abou Horayrah que Dieu l'agrée, un homme demanda au Prophète (DPSS): «fais-moi une recommandation». Celui-ci répondit: «Ne te mets pas en colère». L'homme réitera sa question, plusieurs fois. Le Prophète (DPSS) répéta: «Ne te mets pas en colère» [Hadith rapporté par el-Bokhari (N°6116).



L'auteur du livre intitulé «El-Il fsah», déclare qu'il est admissible de dire que le Prophète (DPSS) a appris que l'homme dont il est question s'irrite ou se met, souvent, en colère. C'est pourquoi, il lui réserve en personne, ce conseil ou cette recommandation. D'ailleurs, le Prophète (DPSS) a déjà, fait l'éloge de celui qui sait se contrôler lorsqu'il se met en colère. «Le fort, ce n'est pas celui qui terrase les autres; le fort, c'est celui qui sait être lui-même lors des moments les plus difficiles»[1]. Dieu qu'Il soit exaltè, a fait, aussi, l'éloge de:

﴿وَٱلْكَـٰظِمِينَ ٱلْغَيْظَ وَٱلْعَافِينَ عَنِ ٱلنَّاسِ ۗ﴾.

﴿(ceux)... qui dominent leur rage et pardonnent à autrui﴾[2] on rapporte du Prophète (DPSS) qu'il a dit: «celui qui maîtrise sa rage tout en pouvant procéder à la concrétiser, Dieu, Le Puissant, Le Grand l'appelle en public lors du Jour du Jugement pour lui donner la possibilité de choisir de parmi les

---

(1) Hadith rapporté par el-Bokhari de Abou Horayrah, dans le livre intitulé «de la décence» au chapitre «déconseiller la colère» N°6114. Il est aussi, cité au chapitre du Propos du Prophète (DPSS): «En vérité, le cœur du vrai Croyant, c'est de la meilleure moralité».

(2) Le Coran, la famille de Omran, sourate III, verset 134 (traduction du complexe. op.cit).

houris, celle qu'il veut avoir»[1].

D'ailleurs, il est dit dans un autre hadith: «La colère est issue de Satan»[2] c'est pour cette raison-là qu'on est hors de tout état du juste milieu: on ne parle que ce qui est faux, on ne fait que ce qui est blâmable, on ne souhaite, plus (à autrui) que de rancune et de haine insolente et le reste d'actions viles interdites.. Tout cela émane de la colère, que Dieu nous en garde: Et il est dit dans le hadith qu'a relaté Solayman ibn Sord, que: «chercher en Dieu un refuge contre Satan lapidé, fait disparaître la colère»[3] C'est que Satan lui-même induit en

---

(1) Hadith rapporté par et-Tirmidhi dans le livre intitulé «la bonté pieuse et la parenté» au chapitre «Réprimer la colère» N°2021 et il ajoute qu'il s'agit d'un hadith Haçan et Gharib cf.: Hadith No15 p;103 N°2.

(2) Hadith rapporté par Ahmed 4/226 d'après Atiyyah es-Sa'adi que Dieu soit satisfait de lui, le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «La colère est issue de Satan; celui-ci est créé du feu et c'est avec l'eau qu'on éteind le feu. C'est pourquoi lorsqu'on est en colère, qu'on fasse l'ablution rituelle».

(3) Hadith rapporté par el-Bokhari dans le livre intitulé «la décence» au chapitre «déconseiller la colère» N°6115, d'après Solayman ibn Sord que Dieu soit satisfait de lui qui dit: «Se trouvant chez le Prophète (DPSS), deux hommes s'injuriaient réciproquement; l'un d'eux s'irrite; =

tentation la colère et tout acte, toute démarche dont on a tout lieu de craindre une issue malheureuse. En vérité, Satan tente l'individu et l'écarte du fait qu'il soit agréable à Dieu, Le Puissant, le Grand. Donc, chercher en Dieu un refuge contre Satan, est l'arme la plus forte pour pouvoir repousser sa machination.



= il est rouge de colère et il se met en fureur. C'est alors que le Prophète (DPSS) tout en le fixant-dit: Certes, je sais une expression que s'il le formule, sa colère disparaîtra, savoir «Je cherche en Dieu un refuge contre le Satan lapidé...» le hadith.

N.B.: Repousser les effets et les causes de la colère, fait partie de la thérapie qu'exige le colèreux. D'où, il importe d'adresser des invocations à Dieu, de mémoriser des formules religieuses du genre... «point de divinité que Dieu», de se rafraîchir les membres et le visage par l'ablution rituelle,- dormir et se reposer comme il faut est une évidence qu'on passe sous silence. Ceci dit, il y a lieu, d'un autre côté, de faire mention de la colère louable qui est valable surtout lorsqu'on trangresse les choses défendues prescrites par Dieu qu'Il soit exalté et magnifié. (le traducteur).

الأمر بإحسان الذبح والقتل

١٧ ـ عن أبي يَعْلَى شَدَّادِ بْنِ أَوْسٍ رضِي اللَّهُ عنه، عن رسولِ اللَّهِ ﷺ، قال: «إنّ اللّهَ كَتَبَ الإِحْسَانَ على كلِّ شَيْءٍ، فإذا قَتَلْتُمْ فأَحْسِنُوا الْقِتْلَةَ، وإذا ذَبَحْتُمْ فأَحْسِنُوا الذِّبْحَةَ، ولْيُحِدَّ أحَدُكُمْ شَفْرَتَهُ، ولْيُرِحْ ذَبِيحَتَهُ» [رَوَاهُ مُسْلِمٌ (رقم ١٩٥٥)].



Bien égorger et bien tuer l'animal (de boucherie), c'est déjà, chose ordonnée

17 - Abou Ya'là Shaddad ibn Aws que Dieu l'agrée, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «Dieu a prescrit le bien-faire en toutes choses. Ainsi, si vous tuez, tuez bien, et si vous égorgez, égorgez bien aussi. Que chacun de vous aiguise son

couteau et qu'il traite bien l'aminal (destiné à être tué)». [Hadith rapporté par Moslem (N°1955)].



bien tuer, bien égorger portent dans le contexte ci-dessus, sur la condition, l'état où se trouve l'animal.

Sa parole «Que chacun de vous aiguise son couteau» (ne dit rien au commentateur arabe).

Sa parole «bien tuer» présente ce fait sous un aspect général quant à abattre un animal bien déterminé, quant à tuer en vertu de la loi du talion et enfin quant à tuer au nom d'une loi divine etc.

Ce hadith fait partie des hadiths réunissant de nombreux principes. Ainsi, bien tuer implique l'idée de prendre à tâche de bien faire et de se proposer de ne pas faire souffrir. Quant à bien égorger l'animal destiné à abattre, cela implique l'idée de le bien traiter, sans lui donner brusquement le coup mortel, ni le traîner d'un lieu à un autre. (D'un autre côté), il faut l'orienter vers la Qiblah, dire Bismillah, Allah Akbar[1] juste avant de procéder à le tuer, lequel acte

---

(1) Au nom de Dieu, Dieu est plus grand.
N.B.: Tout comme le Coran (voir XVI, 90),- ce hadith fait état en général, du concept de la bienfaisance à =

doit être fait avec zèle en lui coupant la gorge et les veines jugulaires. Cela dit, il doit, ensuite, laisser la victime se prélasser jusqu'à ce qu'elle soit moins chaude, reconnaître que c'est à Dieu Tout-Puissant qu'appartiennent la grâce et la louange pour les faveurs déjà octroyées. C'est que Dieu Gloire et Pureté à Lui, a mis à notre service ce de quoi Il a voulu certainement, nous rendre maître et (en même temps) nous a permis ce qu'Il a voulu certainement, aussi, nous le déclarer illicite.

= mettre en pratique en toute chose. Bien tuer l'animal destiné à abattre, bien l'égorger est, probablement, cité pour la nécessité quotidienne qui s'impose.

Dans ce hadith, le musulman est poussé à se faire de la miséricorde, une loi applicable même envers les animaux destinés à être tués. Méthode: provoquer leur mort de la manière la plus vite possible sans les faire souffrir. D'où, l'Islam a eu depuis un long temps, le mérite d'être plus généreux, que les sociétés protectrices des animaux créés, ici et là, récemment. (le traducteur).

حسن الخُلُق

١٨ ـ عن أبي ذَرٍّ جُنْدُبِ بنِ جُنَادَةَ، وأبي عَبْدِالرَّحمنِ مُعَاذِ بنِ جَبَلٍ رضِيَ اللّهُ عنهما، عن رسول الله ﷺ قال: «اتَّقِ اللّهَ حَيْثُمَا كُنْتَ، وَأَتْبِع السَّيِّئَةَ الحَسَنَةَ تَمْحُهَا، وخالِقِ النَّاسَ بخُلُقٍ حَسَنٍ» [رَوَاهُ التِّرْمِذِيُّ (رقم ١٩٨٧) وقال: حديثٌ حَسَنٌ. وفي بَعْضِ النُسَخِ: حسَنٌ صَحِيحٌ].



La noblesse de caractères

18 - D'aprés Abou Dharr Jondob ibn Jonādah et Abou Abder Rahman Moadh ibn Jabal que Dieu les agrée tous deux, le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «où que tu sois, crains pieusement Dieu; fais suivre le péché de la bonne action, elle l'effacera et conduis-toi bien envers les gens» [Hadith rapporté

par et-Tirmidhi (N°1987). C’est un hadith Haçan» dit-il. Dans certains manuscrits, il est dit: Haçan et Sahih[1].



Les vertus de Abou Bakr sont nombreuses: il s’est fait musulman alors que le Messager de Dieu (DPSS), se trouvait à la Mecque, tenant fort à y rester avec lui, tout en ne pouvant plus, apprend-il, se séparer de lui, une fois que le Messager de Dieu (DPSS) lui ordonna d’aller rejoindre ses proches parents, il lui dit: «où que tu sois, crains pieusement Dieu; fais suivre le péché de la bonne action». Ceci est conforme à ce que Dieu le Très-Haut, dit:

﴿إِنَّ ٱلْحَسَنَٰتِ يُذْهِبْنَ ٱلسَّيِّـَٔاتِ﴾.

﴿Les bonnes œuvres dissipent les mauvaises﴾[2]. L’extrait de narration authentique: «et conduis-toi bien envers les gens» signifie qu’il faut traiter les gens comme tu aimes qu’on agisse envers toi.. et sache que: «ce qui pèsera le plus lourd dans la Balance, au Jour du Jugement, ce sera la

---

(1) Cf. Hadith 15 p:103 N°6.

(2) Le coran- Hūd XI, verset 114 (traduction du complexe de roi Fahd, op.cit.). (le traducteur).

bonne moralité»[1] Le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «ceux qui auront le caractère le plus noble, seront, certes, au Jour du Jugement, ceux que j'aimerai le plus et qui auront la place la plus proche de moi»[2]. Et La bonne moralité fait partie

---

(1) recueilli par et-Tiemidhi dans le livre intitulé «la bonté pieuse et la parenté» au chapitre «ce qu'il est dit à propos de la noblesse de carctères» hadith N°2002. Selon Abou dard'a, le Prphète (DPSS) a dit: «Il n'y a rien de plus pesant dans la Balance du coryant lors du Jour du jugement que la bonne moralité; d'ailleurs, Dieu a, certainement, horreur des propos fort obscènes».

(2) Rapporté d'Abou Horayrah par et-Tabarani dans son œuvre qui porte le titre «es Saghir wal Awsat». El-Hafedh el-Mondheri le déclare faible dans son livre intitulé «et-targib wat tarhib».

N.B.: «Peur de Dieu» «piété». «conscience que Dieu (nous observe), c'est la protection [(qui est dirigée)] contre tout ce qui déplăt à Allah [pour plus de détails voir Abou Aminah Bilal Philips- les fondements du Tawhid (Monothéisme Islamique) PP: 178-180- I.I.P.H. Riyadh-1998]. La meilleure moralité est un autre principe qui vient compléter «la crainte de Dieu». Cette deuxième notion est fondée, entre autres, sur le hadith authentique qui dit: «Parmi les croyants, celui qui a la foi la plus complète, c'est celui qui a la meilleure conduite». Vient couronner tout, la bonne œuvre qui efface le péché, chose n'est acquise qu'à condition de se repentir sincèrement. (le traducteur).

des caractères propres aux Prophètes de Dieu, aux Messgers de Dieu tandis que les élus des Croyants n'ont pas à punir les fautes (commises à leur égard), mais plutôt ils pardonnent les fautes, les oublient tout en faisant du bien en dépit des mauvaises actions commises à leur encontre.

احفظ اللّه يحفظك

١٩ ـ عن أبي العَبَّاس عَبْدِاللّهِ بنِ عَبَّاسٍ رَضِي اللّهُ عنهُمَا، قال: كُنْتُ خَلْفَ النَّبيِّ ﷺ يَوْماً، فقال: «يا غُلامُ إنِّي أعلِّمُك كلِماتٍ: احْفَظِ اللَّهَ يَحْفَظْكَ، احْفَظِ اللَّهَ تَجِدْهُ تُجاهَكَ، إذا سألْتَ فاسألِ اللَّهَ، وإذَا اسْتَعَنْتَ فاستَعِنْ باللّهِ، واعْلَمْ أنَّ الأمَّةَ لَوِ اجْتَمَعَتْ على أنْ يَنْفَعُوكَ بِشَيْءٍ لَمْ يَنْفَعُوكَ إلاَّ بِشَيْءٍ قدْ كَتَبَهُ اللَّهُ لَكَ، وإنِ اجْتَمَعُوا على أن يَضُرُّوكَ بِشَيءٍ لَمْ يَضُرُّوكَ إلاَّ بِشَيْءٍ قد كَتَبَهُ اللَّهُ عليْكَ، رُفِعَتِ الأَقْلامُ وجَفَّتِ الصُّحُفُ» [رَواهُ التِّرمِذيّ (رقم ٢٥١٦) وقال: حديثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ، وفِي رِوَايَةِ غَيْرِ التِّرْمِذِيِّ: «احْفَظِ اللّهَ تَجِدْهُ أَمَامَكَ، تَعَرَّفْ إلى اللّهِ في الرَّخاءِ يَعْرِفْكَ في الشِّدةِ، واعْلَمْ أنَّ ما أخْطَأَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُصِيبَكَ. وما أصابَكَ لَمْ يَكُنْ لِيُخْطِئَكَ، واعْلَمْ أنَّ النَّصْرَ مَعَ الصَّبْرِ، وأَنَّ الْفَرَجَ مَعَ الْكَرْب، وأَنَّ مَعَ الْعُسْرِ يُسْراً»].



Sois attentif à l'égard de Dieu, Dieu le sera envers toi

19 - Abo-el-Abbas Abdollah ibn Abbas que Dieu les agrée tous deux, rapporte: «j'étais un jour, derrière le Prophète (DPSS), et voilà qu'il me dit: «O garçon pubère! je t'apprends ces quelques [sages] paroles: Sois attentif à l'égard de Dieu, Il le sera envers toi. Sois attentif à l'égard de Dieu, tu Le trouveras devant toi. Lorsque tu as à demander..., demande de Dieu, et que tu implores assistance, implore-la auprès de Dieu. Sache que si la communauté est unanime à te faire profiter d'une chose, tu n'en profiteras que si Dieu te l'aurait prescrit; et, si elle est unanime à te nuire, elle ne pourrait le faire que si Dieu en aurait ainsi décidé-Les crayons de la Prédestinée ont été levés et l'encre des feuilles a séché» Hadith rapporté par et-Tirmidhi (N°2516) qui ajoute que c'est un hadith Haçan (bon) et Sahih (authentique). Dans une variante relatée par un autre traditionnliste que et-Tirmidhi, il est dit: «Sois attentif à l'égard de Dieu, tu Le trouveras devant toi. Rappelle-toi de Dieu, dans l'aisance, Il se rapellera

de toi dans la détresse. Sache que ce qui t'a manqué, ne t'est, sûrement, pas réservé et ce qui t'a atteint ne pouvait certainement pas te manquer. Sache [enfin] que la victoire remportée fait suite à la patience, que le dénouement d'une crise succède à l'anxiété et qu'à côté de l'infortune, il y a le bonheur»].



Les qualités de Abdollah ibn 'Abbas que Dieu les agrée tous deux, sont trop nombreuses pour qu'elles se limitent. Le Prophète (DPSS) a adressé en sa faveur, l'invocation suivante: «O Seigneur! que Tu fasses en sorte qu'il soit versé dans les sciences de la Religion et que Tu l'enseignes l'Exégèse»[1] De plus, Il invoque Dieu en sa faveur, pour qu'il soit deux fois sage[2]. Et il s'avèra exact qu'il a dit que «il

---

(1) hadith rapporté par Ahmed 1/314; il est aussi, rapporté par ibn Habban et et-Tabarani La relation de ce hadith est citée dans les deux ṣaḥiḥ, en d'autres termes.

(2) recueilli par el-Bokhari dans le livre «des vertus des Compagnons», au chapitre propre à parler de «Ibn Abbas que Dieu l'agrée. N°3756. En voici la version complète: «le Prophète (DPSS) me serra contre lui, et dit: «O Seigneur! que Tu fasses en sorte que Tu l'enseignes la sagesse».

a vu [l'Ange] Gabriel deux fois»[1] et lui, il est le docte de cette communauté et son érudit. Le Messager de Dieu (DPSS) a vu en lui le type qui fut digne d'être, malgré son jeune âge, conseillé. C'est pour cette raison, il lui a dit: «sois attentif à l'égard de Dieu, Il le sera envers toi». Cela signifie: que homme! sois obéissant à ton Seigneur, conforme - toi à Ses ordres, interdis - toi de commettre Ses ordres prohibitifs.

Sa parole «Sois attentif à l'égard de Dieu, tu Le trouveras devant toi» c'est-à-dire applique-toi à Lui être obéissant et veille à ce qu'Il ne te voit pas dans Sa désobéissance, alors tu Le trouveras bien par devant-toi, lors des moments très critiques. Ton cas sera comme celui de trois jeunes personnes qui, la pluie tombante, les surprenaint et, s'étaient réfugiées dans une grotte. Or, un bloc rocheux s'abattit et leur bloqua toute issue de sortie. «Que vous évoquiez [(avec examen de conscience)], se disent-ils, vos

(1) recueilli par et-Tirmidhi dans le livre «des qualités» au chapitre 43 Hadith N°3822, d'après Layth, de Abou Jahḍam, de ibn Abbas que «il a á deux reprises, vu [l'Ange] Gabriel que la Paix soit sur lui, et que le Prophète (DPSS) a invoqué Dieu en sa faveur deux fois». Abou Issa dit qu'il s'agit - là d'un hadith peu basé et on n'a jamais connu que Abou Jahḍam a entendu ibn Abbas rapporter.

bonnes actions déjà accomplies, que vous imploriez Dieu le Très-Haut en vous tirant profit d'elles, Il vous sauvera, à coup sûr. C'est ainsi que chacun d'eux, s'est mis à évoquer un fait antérieur dont il s'est acquitté pour l'amour de Son Seigneur, [Une fois qu'on a fini d'invoquer Dieu], le bloc rocheux s'écarta... [C'est ainsi qu'ils ont pu s'èchapper] et voilà qu'ils étaient sortis de la grotte et avaient continué leur trajet à parcourir. Ce récit-ci est bien connu; il est cité dans les-Sahih[1].

Sa parole «Lorsque tu as à demander..., demande de Dieu, et que tu implores assistance, implore-la auprès de Dieu», enseigne au Musulman de s'en remettre à Son Seigneur, de ne pas prendre un autre dieu que Lui et (enfin), de n' être pas dépendant aux dans toutes ses affaires peu ou prou, d'un autre dieu que Lui. (A ce sujet), Dieu le Tout-Puissant dit:

﴿وَمَن يَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُۥٓ﴾.

﴾Celui qui s'en remet à Dieu, Dieu lui suffit﴿[2].

---

(1) Recueilli par Moslem dans le livre de Dhikr, l'invocation à Dieu, le repentir (le retour à Dieu) et la demande du pardon à Dieu, au chapitre «le récit de ceux qui se sont réfugiés dans la grotte» N°2743.

(2) Le Coran, La répudiation, sourate LXV, verset 3 (traduction de al-Qur'ān al-karim. op.cit).

A mesure que le Musulman cherche soit dans ses sollicitations formulées (oralement), soit dans celles qu'il formule dans son for intérieur ou bien soit dans celles qu'il espère réaliser, se réfugi auprès d'un autre dieu que Dieu, il prend véritablement distance de Son Seigneur, lequel dieu qu' il n'est lui est utile, ni lui est nuisible. Il en est de même, quand il s'agit de la peur qu'on éprouve d'un autre dieu que Dieu. Un tel concept, le Prophète (DPSS) l'a confirmé. «Sache, dit-il, que si la communauté est unanime à te faire profiter d'une chose, tu n'en profiteras que si Dieu te l'aurait prescrit». Il en fait autant, s'il s'agit de te nuire. Telle est la notion de la croyance en le Destin; croire bien ou mal en ce dernier, est une obligation formelle. Lorsque le Croyant Musulman sait cela avec certitude, quelle sera l'utilité de demander quoi que ce soit d'un autre dieu que Dieu, et d'y avoir recours. Il en est, de même, la réponse que l'Ami de Dieu, que la Prière et la Paix soient sur lui, a fait à (l'Ange) Gabriel, une fois que celui-ci demanda[1] à celui-là qui se tenait, alors, (à une certaine hauteur) en l'air. «As-tu besoin de quelque chose? lui demanda-t-il. «[(Oui, j'en ai

(1) Pour plus de détails, voir al-Qur'ān al-karim, op.cit, Les Prophètes, XXI, versets 51-70. La note N°1 du verset coranique 69 est à lire, aussi (le traducteur).

besoin)][1], mais ce n'est pas, sûrement à toi que je m'adresse pour cela» lui répondit-il[2].

Sa parole «Les crayons de la prédestinée ont été levés et l'encre des feuilles a séché», c'est une confirmation aux détails susmentionés. Savoir: pas de mésentente là-dessus, ni par abrogation, ni par modification.

Sa parole «Sache [enfin] que la victoire remportée fait suite à la patience, que le dénouement d'une crise succède à l'anxiété et qu'à côté de l'infortune, il y a le bonheur», fait allusion à ce que l'homme dans la vie présente, et surtout les pieux sont sujets à être exposés aux calamités. Car Dieu Le Puissant et Le Grand/ dit:

﴿وَلَنَبْلُوَنَّكُم بِشَيْءٍ مِّنَ الْخَوْفِ وَالْجُوعِ وَنَقْصٍ مِّنَ الْأَمْوَالِ وَالْأَنفُسِ وَالثَّمَرَاتِ ۗ وَبَشِّرِ الصَّابِرِينَ ﴿١٥٥﴾ الَّذِينَ إِذَا أَصَابَتْهُم مُّصِيبَةٌ قَالُوا إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ ﴿١٥٦﴾ أُولَٰئِكَ عَلَيْهِمْ صَلَوَاتٌ مِّن رَّبِّهِمْ وَرَحْمَةٌ ۖ وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُهْتَدُونَ ﴿١٥٧﴾﴾.

---

(1) ces mots sont sous-entendus dans le texte (le traducteur).

(2) ce propos est rapporté par l'exégète el-Hafez ibn Kathir en commentant la sourate des Prophètes. Ce propos se termine par l'extriait suivant: «je le fais certainement, à Dieu».

﴾Très certainement, Nous vous épouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: «Certes, nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons. Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde, et ceux-là sont les bien guidés﴿[1] et Dieu le Tout-Puissant dit:



﴾et les endurants auront leur pleine récompense sans compter﴿[2].

---

(1) Le coran- La vache, sourate II, versets 155- 157 (traduction du Complexe de roi Fahd, op.cit).

(2) Le coran, les groupes, versets 10 (traduction du complexe de roi Fahd op.cit).

N.B.: L'intérêt de ce hadith est multiple; en voici l'essentiel:

1 - Obéïr à Dieu et observer ses directives et ses ordres prophibitifs.

2 - implorer Dieu le Très-Haut.

3 - Accepter sans protester la destinée telle que Dieu l'a voulue.

. . . .

= 4 - te rappeler de Dieu le Très-Haut dans l'aisance, Il se rappellera de toi dans l'adversité.

De plus, ce hadith nous met au courant de la méthode pédagogique en matière de l'enseignement et de l'éducation (le traducteur).

الحياء من الإيمان

٢٠ ـ عن أبي مَسْعُودٍ عُقْبَةَ بنِ عَمْرٍو الأَنْصارِيِّ الْبَدْرِيِّ رضِي اللّهُ عنه، قال رسولُ اللّهِ ﷺ: «إنَّ مِمَّا أدْرَكَ النَّاسُ مِنْ كَلامِ النُّبُوَّةِ الأولى إذا لَمْ تَسْتَحِ فَاْصْنَعْ ما شِئْتَ» [رواهُ البُخارِيُّ (رقم ٣٤٨٣)].



La pudeur est de la Foi en Dieu

20 - Abou Massou'd Oqbah ibn 'Amr al-Ansaā ri al-Badri que Dieu l'agrée, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «certes, de ce que les gens ont retenu comme paroles des premiers temps de la Prophétie: si tu n'as pas de pudeur, fais[1]

(1) L'impératif présente, ici, l'action sous la forme d'un ordre nuancé. En fait, il peut admettre plusieurs =

ce que tu veux» [Hadith recueilli par el-Bokhari [N°3483].



Sa parole «comme paroles des premiers temps de la Prophétie» veut dire que la pudeur(1) n'a cessé d'être un sentiment appréciable, estimable et recommandable et qu'elle n'a jamais été abrogée par les lois des premiers prophètes de Dieu.

Sa parole: «fais ce que tu veux» s'explique sous deux rapports dont le premier se présente ainsi: L'expression est du mode impératif qui marque la menace du châtiment et l'avertissement sans qu'il s'agit d'un ordre formel comme celui qu'inspire la Parole du Tout-Puissant:

= interprétations; ce sont: menace de châtiment, non-exhortation et simple action d'informer. Cela implique successivement, les conséquences suivantes: infliger une sanction, donner la liberté de choisir, de faire ou de ne pas faire, ou enfin de compte, se retenir de faire, au nom de la simple pudeur (le traducteur).

(1) A noter qu'il y a deux sortes de pudeur; l'acquise et la non-acquise. La première est la seule qui fait partie de la Foi en Dieu. l'autre tout en étant un facteur positif agissant en faveur de la première, est secondaire. (le traducteur).

﴿ٱعْمَلُوا۟ مَا شِئْتُمْ﴾.

﴿«Faites ce que vous voulez﴾[1]. Il s'agit-là d'une menace de châtiment car elle expose clairement ce qu'on a fait et ce de quoi on s'est abstenu de le faire. Cette acception est également, contenue dans la sentence prophétique qui dit: «que celui qui vende du vin, trouve licite de prendre la viande du porc»[2]. Ceci ne signifie nullement qu'il est permis

---

(1) Le Coran- «ont été détaillés», XLI, verset 40- Ainsi l'homme est libre de faire ce qu'il veut mais il n'est pas libre d'en modifier les conséquences. C'est là, en même temps, l'affirmation du libre arbitre de l'homme et de la justice contraignante de Dieu. Toutes les hérésies proviennent du dépassement de ces limites, et tous les malheurs des Musulmans ne sont venus que de ces hérésies (Al-Qur'an al-karīm. P:635 op.cit). (le traducteur).

(2) Rapporté par Abou Daoud dans «le livre des ventes et des locations N°3489. Selon es-cheikh el-Khattabi, l'expression «qu'il trouve licite la consommation de la viande du cochon» revêt deux acceptions. Primo: que le cochon soit égorgé par un large couteau démanché. Secondo: que ce soit égorgé à la façon d'un bétail bien déterminé. Ceci veut insister et bien plus, sur l'interdiction bien affirmée. Cela laisse entendre que celui qui trouve la vente du vin permise, qu'il trouve aussi, la consommation de la viande du porc premine. C'est que ces deux interdictions sont du point de vue du tabou et =

de consommer la viande du cochon. Quant au second rapport à envisager, il implique que: l'acception voulue est de nature à faire tout ce qu'on en a pas honte même si celui-ci (le type dont il s'agit) est déjà, connu. Cette présente signification trouve son écho dans la sentence prophétique qui dit: «la purdeur est de la foi en Dieu»[1]. Cela veut dire que comme la pudeur qui empêche le Croyant,

---

= du péché commis, au même pied d'égalité, c'est-à-dire si on ne trouve pas la consommation de la viande du cochon, est tolérée, on ne devrait par suite trouver le prix obtenu de la vente du vin, toléré.

(1) rapporté par et-Timidhi dans le livre de «la bonté pieuse et la parenté» au chapitre de «tout ce qui est dit à propos de la pudeur» N°2009. L'énoncé entier de ce hadith est comme il suit: «La pudeur est de la foi en Dieu, et celle-ci donne accès au Paradis. Par contre, l'obscénité est de la dureté et celle-ci amène au Feu», cette version est citée d'après Abou Horayrah. [les expressions donne accès et amène peuvent être rendues successivement par: «a pour récompense et a pour sanction». Ceci se justifie par l'emploi répété de la préposition, dans la langue initiale. (le traducteur)].

N.B.: Dans toutes ses manifestations la pudeur est un bien qui va augmentant à mesure qu'on est pudique. Cette qualité morale donne plus particulièrement naissance à la chasteté et à la fidélité. En un mot, la pudeur est une des branches obligatoires de la Foi en Dieu. (le traducteur).

homme ou femme, de commettre des actions immorales, et de l'autre côté, de l'iniciter à bien faire et agir exactement comme fait la Foi en Dieu qui porte, d'ailleurs, à accomplir des actes de dévotion, est passée à ce qu'elle soit du rang même de la Foi en Dieu. C'est dû à ce que la pudeur est rendue égale à la Foi, quant à l'accomplissement des actes de dévotion. Et Dieu sait mieux!

قل آمنت بالله ثم اسْتَقِمْ

٢١ ـ عَنْ أبي عَمْرُوٍ ـ وقِيلَ أبي عَمْرَةَ ـ سُفْيَانَ بنِ عَبْدِاللَّهِ الثَّقَفيِّ رضِي اللّهُ عنه، قال: قُلْتُ: يا رسولَ اللّهِ، قُلْ لِي في الإِسْلاَمِ قَوْلاً لا أَسأَلُ عنه أحداً غَيْرَكَ. قالَ: «قُلْ آمَنْتُ باللّهِ ثُمَّ اُسْتَقِمْ» [رَوَاهُ مُسْلِمٌ (رقم ٣٨)].

Dis: je crois en Dieu puis demeure sur le droit chemin

21 - Abou 'Amr (on dit aussi, Abou Amrah) Sofian ibn 'Abdullah ethakafiy que Dieu l'agrée rapporte: je demandai: O Messager de Dieu! dis-moi une parole concernant l'Islam, à props de laquelle je n'interrogerai personne d'autre que toi. Il répondit: «Dis: je crois en Dieu puis demeure sur le droit chemin» [recueilli par Moslem (N°38)].

Sa parole: «dis-moi une parole concernant l'Islam, à propos de laquelle je n'interrogerai personne d'autre que toi», veut dire enseigne-moi une parole qui, réunissant les sens de l'Islam, est claire en elle-même et n'a pas besoin d'être expliquée par un autre que toi, pour que je puisse la prendre pour moi tout en me garantissant la crainte de Dieu. Il lui répondit: «Dis: je crois en Dieu puis demeure sur le droit chemin».

Cette parole fait partie des paroles réunissant de multiples sens que Dieu a accordées au Messager de Dieu (DPSS). C'est que celui-ci réunit à ce questionneur en quelques mots, tous les sens de l'Islam et de la Foi en Dieu. En effet, il lui a ordonné de renouveler sa Foi en Dieu par le canal de sa langue[1] tout en se rappelant de cette même foi dans son for intérieur. Il lui a ordonné, également, de persévérer dans la rectitude en accomplissant des actes de dévotion tout en s'interdisant toutes les irrégularités, la rectitude n'ayant jamais lieu s'il y a eu un peu de sinuosité, laquelle sinuosité lui est contraire. Cette notion est conçue à l'instar de la Parole du Tout-Puissant:

---

(1) (en répétant des formules du genre «Il n'y a point de dieu que Dieu (: La ilaha illa llāh). le traducteur.

﴿إِنَّ ٱلَّذِينَ قَالُوا۟ رَبُّنَا ٱللَّهُ ثُمَّ ٱسْتَقَـٰمُوا۟﴾.

﴿ceux qui disent: «Notre Seigneur est Allah» et qui se tiennent dans le droit chemin﴾[1] le verset, c'est-à-dire ils croient en Dieu, l'Unique, puis ils prennent le chemin de la droiture, de l'obéissance à Dieu jusqu'à ce que Dieu les rappelle à Lui. (A ce sujet), Omar ibn el-Khattab que Dieu soit satisfait de lui, dit: (Par Dieu, les Musulmans se sont tenus dans le droit chemin en matière d'obéissance à Dieu tout en ne rusant jamais comme font les renards). Ceci signifie qu'ils se sont demeurés comme il se doit, sur le droit chemin en ce qui concerne leur obéissance à Dieu quant à leur croyance en Dieu, à leur parole donnée et en pratique, tout en persevérant dans cette voie-ci. Tel est le sens du discours tenu par la plupart des commentateurs du Coran: c'est aussi, s'il plaît à Dieu[2] le Tout-Puissant, celui du présent hadith.

Il en est de même, de la Parole de Dieu qu'Il soit glorifié et magnifié:

---

(1) Le Coran- Les versets détaillés sourate XLI, verset 30 (traduction du complexe du roi Fahd) op.cit.

(2) Le Coran- Hüd, sourate XI, verset 112. (traduction du complexe. op.cit). (le traducteur).

﴿فَاسْتَقِمْ كَمَا أُمِرْتَ﴾.

﴿Demeure sur le droit chemin comme il t'est commandé﴾[1] Ibn Abbas a déclaré: Aucun verset coranique du coran en entier, que Dieu a fait descendre sur le Messager de Dieu (DPSS), n'a été plus pénible que le présent[2]. C'est pour cette raison que le Prophète (DPSS) a dit: «Houd et ses sœurs m'ont fait pousser des cheveux blancs».

Le Docteur Abol Kassem el-Kochayri que Dieu le tout-Puissant, lui fasse miséricorde, a dit: (La droiture est une teneur grâce à quoi on aura d'un côté, les choses parfaites et complètes et de l'autre,

---

(1) Hûd (XI, 112) Malgré tout, c'est une bonne leçon adressée aux musulmans, vu la conduite exemplaire du Prophète (DPSS) (le traducteur).

(2) Rapporté par et-Tirmidhi dans «le commentaire du Coran» N°3297. D'après ibn Abbas, il dit: «Abou Bakr que Dieu l'agrée dit: O Messager de Dieu! tu viens d'avoir des cheveux blancs. C'est, répondit-il, Houd (XI), L'événement (LVI), Les envoyés (LXXVII). Sur quoi s'interrogent-ils mutuellement? (La Nouvelle CXXVIII) et «Quand le soleil sera obscurci» (la condensation sphérique LXXXI), qui m'ont fait pousser des cheveux blancs». Abou Issa d'ajoute: c'est un hadith haçan et Gharib. On ne connaît cette version qui a été relatée par ibn Abbas que de cette chaîne de garantie.

on acquierra aux biens desponibles régulierement. Celui qui n'est pas droit dans ses démarches entreprises, ses efforts déployés se perdent (: se volatilissent) et son œuvre laborieusement édifiée, est vaine). Il ajoute: on dit: que la droiture est une conduite dont personne en charge sauf ceux qui ont des grandes âmes parce que ceci n'est que sortir de la voie de ce qui est familier, que d'aboandonner les clichés, les lieux communs, que de renoncer aux us et coutumes. (D'un autre côté), c'est l'observance pour l'amour de Dieu le Tout-Puissant (en face de la Présence divine), de la stricte et véritable sincérité. C'est pour cette raison que le Prophète (DPSS) a déclaré: «tenez-vous dans le droit chemin et ne faites point y entrer de calcul»[1] De son côté, el-Wacity a

---

(1) Rapporté par Ahmed 5/283. Ce hadith en entier se présente comme suit: «tenez-vous dans le droit chemin et ne faites point y entrer de calcul. (D'ailleurs) sachez que la meilleure de vos œuvres accomplies, c'est la Prière canonique, et qu'il n'est personne qui est toujours en ablution sauf le wrai croyant».

N.B.: Dans la langue religieuse, se tenir dans le droit chemin signifie proclamer que Dieu est Unique, croire en Lui et prendre le chemin de la droiture sans devier même un pouce du fondement du monothéisme islamique et enfin s'engager dans la voie de l'obéissance à Dieu le Tout-Puissant, jusqu'à ce qu'Il nous appelle à =

déclaré: la droiture est la qualité avec quoi toutes les belles actions se trouvent complètes. Cependant, si la droiture disparait, toutes les belles actions s'enlaidisseront. Dieu sait mieux ce qui l'em est.

= Lui. Il signifie, aussi, œuvrer sincèrement au service de Dieu, se hâter d'être dans l'obéissance religieuse. Bref, c'est prendre le chemin droit en tant qu'un engagement formel et pratique, et persévérer dans la vie présente et dans la vie future, dans cette voie-ci qui est fort fructueuse. (le traducteur).

الاقتصار على الفرائض يُدخل الجنة

٢٢ ـ عن أبي عَبْدِاللّهِ جابِرِ بنِ عَبْدِاللّهِ الأَنْصارِيِّ رضِي اللّهُ عنهُما: «أنَّ رَجُلاً سَأَلَ رسولَ اللّهِ ﷺ فقالَ: أرَأيْتَ إذا صلَّيتُ المَكْتُوباتِ، وصُمْتُ رَمَضانَ، وأحْلَلْتُ الحَلال، وحَرَّمْتُ الحَرَامَ، ولَمْ أزِدْ على ذلك شيئاً، أأدْخُلُ الجَنَّةَ؟ قال: نَعَمْ» [رَواهُ مُسْلِمٌ (رقم ١٥). وَمَعْنَى حَرَّمْتُ الحَرَامَ: اجْتَنَبْتُهُ. ومَعْنَى أَحْلَلْتُ الحَلاَلَ: فَعَلْتُهُ مُعْتَقِداً حِلَّهُ].



Se limiter aux obligations formelles, donne accès au Paradis

22 - D'après Abou Abdullah Jaber ibn Abdullah el-Ansāri que Dieu les agrée tous deux,

«un homme interrogeant le Messager de Dieu (DPSS), lui demande: Que dis-tu si j'accomplis les Prières prescrites[1], je jeûne le mois de Ramadān[2], je déclare licite les choses permises, j'enterdis ce qui est illicite et je n'ajoute rien à cela, est-ce que j'entrerai au Paradis? - «Oui», répondit-il? [recueilli par Moslem (N°15). «J'interdis ce qui est illicite» veut dire je l'évite, tandis que l'expression: je déclare licite les choses permises signifie je les proclame licites et je mets ce discours en application tout en croyant à cet état de chose (à cette licéité].



Cet homme qui interroge le Messager de Dieu (DPSS), c'est en-No'oman ibn Kawkal. Es-Shaikh

---

(1) c'est-à-dire les cinq prières canoniques quotidiennes, [: Les Salawat]. A ce sujet, le Coran dit: ﴾En vérité, la Salat préserve de la turpitude et du blâmable﴿ (traduction du complexe du roi Fahd) (Sourate l'araignée, XXIX, verset 45). (le traducteur).

(2) c'est le 9ème mois de l'année de l'Hégire- voir (le Coran sourate II, verset 183 et le hadith N°3. A partir du début de l'aube- environ une heure et demie avant le lever du soleil- jusqu'au coucher du soleil, on s'abstient de manger, de boire, de fumer, et d'avoir des relations sexuelles. Du coucher du soleil à l'aube, on mène une vie normale. (le traducteur).

Abou Amr ibn es Salàh que Dieu le Tout-Puissant lui fasse miséricorde, dit: Il semble qu'il veuille évoquer par «j'interdis ce qui est illicite», deux points dont l'un est: qu'il faut croire qu'il s'agit d'un tabou, et l'autre est qu'il faut ne pas s'en tenir à cet interdit par opposition au fait de déclarer licite ce qu'il l'est, chose qui se suffit à elle-même en croyant tout simplement qu'il s'agit de quelque chose déclaré licite.

L'auteur du livre intitulé «Al Mofham» déclare que le Prophète (DPSS) n'a dans ce hadith, rien révélé, en bloc, au questionneur, des pratiques religieuses volontaires [(: laissées à la volonté du Croyant)]. Ceci prouve qu'il est permis, en bloc aussi, de ne pas faire ces pratiques-ci. Mais si l'on les rejette et on n'en accomplis rien, en retour, on perdra, lorsqu'il ne le faudra pas, - un grand gain et une immense récompense [(de la part de Dieu)]. Et si l'on continue à renoncer à la pratique de quelque chose de la Sunnah[1], cela sera pris - à la fois - pour un manquement à la foi religieuse de cet homme, et pour une diffamation à sa loyauté. (Au contraire), si cette action de renoncer est due au fait de faire peu de cas de la sunnah, ou de la refuser, cela sera pris

---

(1) Il va sans dire que la Sonnah est très recommandé par le Prophète (DPSS).

pour une impiété pour laquelle il méritera d'être blâmé. Nos éminents érudits ont déclaré: Si les habitants d'un pays se sont coalisés à abandonner la pratique d'une des disciplines de la Sonnah, on devrait certes, les combattre jusqu'à ce qu'ils reviennent (: retournent à Dieu). L'on sait qu'au début de l'essor de l'Islam, les Compagnons que Dieu les agrée ainsi que ceux qui sont venus après eux, ont eu de l'assiduité à accomplir la Sonnah et à pratiquer les vertus tels qu'ils faisaient lorsqu'il s'agit des obligations formelles prescrites. (Bien plus), ils n'ont jamais eu l'esprit de faire faire une différence entre les actes surérogatoires et les devoirs, et ce en vue de profiter de leurs avantages, de leurs récompenses.

Le besoin pressant ressenti par les érudits théoligiens, pour faire mention de la différence entre les actes surérogatoires et les devoirs, n'était récommandé que parce que cela impliquait la nécessité de rappeler de ne pas récidiver; c'était pour parer à ce qu'on ne soit pas la proie d'une peine infligée pour cause du renoncement ou de sa négation, si cela aura lieu, d'une façon ou d'une autre. Quant au fait que le Prophète (DPSS) a laissé le choix d'attirer l'attention sur les sonnan et sur les vertus, cela se comprend sous l'anglè de faciliter les choses de l'Islam et de les rendres plus accessibles

parce que l'éclosion (: la naissance) de l'Islam lui était récente, et que trop de détails donnés en bloc sur l'Islam, ne sera pas à l'origine de le prendre en horreur. Il sait, aussi, qu'une fois il s'est, autant que possible, initié à l'Islam et que Dieu lui ouvrait le cœur [(pour bien recevoir la Religion professée)], il aura, alors, envie de ce que les autres en auront envie. Ou bien, enfin, il a laissé le choix dont il s'agit pour qu'on ne croie pas que les sonans et les actes de dévotion laissés au choix (volontaires) seraient pris pour des devoirs qui incombent au croyant, à l'égard de Dieu. C'est bien pour cette raison, q'il a laissé un tel choix.

Il en de même, pour l'autre hadith qui dit: un homme s'enquérit auprès le Prophète (DPSS), de la Prière cultuelle prescrite, ce dernier lui répondit qu'elle est au nombre de cinq. Ai-je à accomplir d'autres (prières)? lui-demanda-t-il- «non, sinon s'il s'agit des prières volontaires (: faites de plein gré). Puis cet homme-là s'informa au sujet de Sawm (jeûne du mois de Ramadan), de Haj (le Pèlerinage à la Mecque) et de la Loi de l'Islam. Le Prophète (DPSS), lui fit la réponse adéquate. Enfin de compte, l'homme dit: Par Dieu! je ne ferai ni plus ni moins que ça. C'est alors que le Prophète (DPSS) dèclare: «il sera bien heureux, s'il dit toute la vérité»; dans une variante, il est dit: «Il entrera au Paradis

s'il s'attache»[1] à mettre en pratique ces impératifs».

La Sonnah et les actes vertueux faits de plein gré ont, en effet, été légiférés en tant que des compléments aux obligations formelles prescrites. Le Prophète (DPSS) a laissé le choix de répondre au dernier ainsi qu'au premier questionneur par souci de leur faciliter les choses de l'Islam dans l'attente que Dieu leur ouvre leurs cœurs pour qu'ils puissent cpmprendre, une fois que le Prophète (DPSS) leur parle. L'autre souci soutneu, c'est que le Prophète (DPSS) tenait à ce que ces deux types soient initiés aux actes méritoires (ou conseillés), les autres leur seront beaucoup moins difficiles à assimiler.

L'observance des obligations formelles et leur accomplissement correctement et scrupuleusement à leurs horaires déterminés sans que ce soit transgresé, cela a eu pour toute désignation, le salut, le grand salut et la réussite- que nous soyons assistés par Dieu-. C'est ainsi que, tout croyant, homme ou femme, accomplit les devoirs prescrits et les fait suivre par des prières surérogatoires, il sera plus triomphateur que celui qui n'accpmplit que les Prières prescrites, tout court.

---

(1) Recueilli par Moslem dans le livre «de la Foi» au chapitre de l'exposé de la Foi qui fait entrer au Paradis» N°15.

الإسراع في الخير

٢٣ ـ عَنْ أَبِي مَالِكٍ ـ الحَارِثِ بن الحارث ـ الأَشْعَرِيّ رضي اللّهُ عنه، قال: قال رسولُ اللّهِ ﷺ: «الطُّهُورُ شَطْرُ الإيمانِ، والحَمْدُ للّهِ تَمْلأُ المِيزَانَ، وسُبْحَانَ اللهِ والحمدُ للّهِ تَمْلآنِ ـ أو تَملأُ ـ ما بَيْنَ السَّماءِ والأرضِ، والصَّلاةُ نُورٌ، والصَّدَقَةُ بُرْهَانٌ، والصَّبْرُ ضِيَاءٌ، والْقُرْآنُ حُجَّةٌ لَكَ أو عَلَيْكَ. كلُّ النَّاسِ يَغْدو فَبائعٌ نَفْسَهُ فَمُعْتِقُهَا أو مُوبِقُها» [رَوَاهُ مُسْلِمٌ (رقم ٢٢٣)].



La promptitude à faire le bien

23 - Abou Malek-el-Hareth ibn el-Hareth(1)- al-

(1) Dans tous les textes originaux ainsi que dans leurs =

'Acha'ari que Dieu l'agrée, rapporte: Le Messager de Dieu (DPSS), a dit: «la Pureté est la moitié de la Foi, Al-Hamdo-Lillah (:Louange à Dieu) remplit la Balance, Sobhana-Llāh wal Hamdo-Lillah (:Gloire et Pureté à Dieu, et Louange à Dieu) rendent pleins- ou bien rend plein-, l'espace compris entre le ciel et la terre, la Prière est lumière(1), l'aumône est preuve évidente, la patience est clarté(2) et le Coran est argument pour ou contre toi. Chaque homme, de grand matin, vend sa personne: il l'affranchit ou la conduit à sa perte» [recueilli par Moslem (N°223)].



= explications, il est dit: «Abou Maleck-el-Hareth ibn 'Assem' el-'Acha'ari rapporte... or, le nom que nous avons établi est plus exact. Car Abou Malek el-'Acha'ari se présente sous le nom el-Hareth ibn 'Assem en-Nawawi: L'on connait qu'il y a trois traditionnistes qui sont cités de parmi les six rapporteurs des ouvrages propres à la Sonnah et qui ont pour surnon Abou Malek el-'Acha'ari dont l'un, seulement, fut compté parmi les hommes rapporteurs de Moslem. C'est lui-même que nous avons mentionné plus haut. Quant à el-Hareth ibn 'Assem n'est jamais compté parmi les hommes rapporteurs de Moslem (l'Editeur).

(1) c'est donc, comme la lune (voir le Coran, sourate Jonas, X verset 5). traduction du D. Masson. (le traducteur).

(2) c'est donc, comme le soleil (Ibid) op.cit (le traducteur).

Ce hadith est un des fondements de l'Islam, car il renferme d'importants points faisant partie des principes de l'Islam et de la Religion de la Vérité.

La pureté voulue, ici, c'est le fait de se débarasser des impuretés; Quant à sa valeur, on n'ent était pas unanime là-dessus. En effet, on dit que: la récompence qu'on obtient (une fois qu'on est pur de toute impureté), finit par être la moitié de celle de la Foi qu'on a eue. Par ailleurs, on dit que «la Foi», dont il s'agit ici, veut dire la Prière. La parole de Dieu le Très-Haut le disent:

﴿وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَـٰنَكُمْ﴾.

﴿Et ce n'est pas Alah qui vous fera perdre [la récompense de votre Foi﴾[1] et comme la pureté est une condition de la Prière exacte, celle-là devient comme si elle est une fraction et il ne faut pas que cette denière soit une bonne moitié réelle. On cite d'autres discours, à l'appui de la même thèse.

Sa parole: «al-Hamdo-lillah (:louange à Dieu) remplit la Balance» veut dire qu'elle remplit vu sa grande récompense, la Balance [(des bonnes actions)], de celui qui remercie Dieu le Très-Haut. Le

(1) Le coran voir (la vache, sourate II, verset 143 traduction du complexe. op.cit).

Coran et la Sonnah tenaient fort à évaluer, à la fois, le poids des œuvres accomplies et leurs balances lourdes et légères.

Il en est, de mêne, de Sa parole: «Sobhana-Llâh wal Hamdo-Lillah (: Gloire et Pureté à Dieu, et Louange à Dieu) rendent pleins -ou bien rend plein-, l'espace compris entre le ciel et la terre». La raison de la grande récompense de cette formule revient à ce qu'elle renferme la notion de la transcendance de Dieu qu'Il soit exalté, et la condition des gens très peu riches par rapport à Lui.

Sa parole «... rendent pleins ou bien... rend plein..» renferme deux constructions grammaticales; (ayant des nuances linguistiques très peu révélatrices, pour qu'elles soient traduites)

Sa parole «La Prière est lumière» veut dire que la Prière détourne des actes de désobéissance et préserve de la turpitude[1]. Par contre, elle met le pratiquant dans le droit chemin telle que la lumière avec quoi on s'éclaire. D'ailleurs, on dit qu'elle désigne en fin de compte, qu'elle sera au jour du Jugement dernier, une lumière au service du pratiquant. On dit encore, qu'elle sera au Jour du

---

(1) voir (le coran. L'araignée, sourate XXIX, verset 45 (le traducteur).

Jugement dernier, une lumière apparente qui se dégagera de son front tandis qu'elle constitue, ici-bas, de l'éclat «auréolant» son front, chose qu'on ne constate point chez le non-pratiquant[1]. Dieu sait mieux.

En ce qui concerne Sa parole «l'aumône est preuve évidente», l'auteur du livre intitulé et-Tajrid dit: cela signifie qu'on a recours à la preuve en question comme on fait quand il s'agit d'une démonstration à établir. A croire que l'adorateur de Dieu, une fois interrogé au jour du Jugement dernier de l'emploi de son argent, ses aumônes faites lui serviront des preuves à faire réponse. Ainsi, il aura à dire: j'en ai fait des aumônes. «L'aumône donnée est, selon un autre exégète, preuve de Foi de celui qui la fait, l'hypocrite se refusant à la faire parce qu'il ne la croit pas. Donc, celui qui donne l'aumône se donne la preuve de l'intensité de sa Foi. Et Dieu sait mieux.

Sa parole: «la patience est clarté» désigne la patience que préfère la loi divine. C'est celle qui consiste à la fois, à persévérer dans l'obéissance de Dieu le Très-Haut, à se passer de Sa désobeisance et

---

(1) voir le coran, La victoire, sourate XLVIII, verset 25, et Le fer, sourate LVII, verset 12 (le traducteur).

enfin, à supporter les grands malheurs et les différentes sortes de désagréments causés ici-bas. Le point doctrinal qu'on veut mettre en relief, c'est que la patience louable ne cesse d'être éclairante et une guidance continuelle menant au bon chemin «La patience est, selon Ibrahim el-Khawas, la constance, la persévérance dans la croyance au Livre (: au Coran) et à la Tradition (: à la Sonnah). D'ailleurs, on dit que la patience, c'est résister à l'épreuve subie tout en étant armé d'une bonne dose de finesse d'esprit. De son côté, Abou Ali ed-Dakkah que Dieu lui fasse miséricorde, dit que la patience, c'est le fait de ne pas s'opposer au décret qui a déjà prédestiné. Quant à exprimer en se plaignant, la douleur de l'épreuve subie, cela ne contredit pas la notion de la patience proprement dite. A propos de Job que la paix soit sur lui, Dieu le Très-Haut a dit:

﴿إِنَّا وَجَدْنَٰهُ صَابِرًا ۚ نِّعْمَ ٱلْعَبْدُ ۖ إِنَّهُۥٓ أَوَّابٌ﴾.

﴿Nous l'avons trouvé patient. Quel excellent serviteur! il était plein de se repentir﴾[1] bien qu'Il dît:

---

(1) Le coran, voir Çad, sourate XXXVIII, verset 44 (traduction du D. Masson op.cit.).

﴿أَنِّي مَسَّنِيَ ٱلضُّرُّ وَأَنتَ أَرۡحَمُ ٱلرَّٰحِمِينَ﴾.

﴾le mal m'a touché. Mais Toi, Tu es le plus miséricordieux des miséricordieux﴿[1].

Quant à Sa parole: «et le coran est argument pour ou contre toi», sa signification est apparente c'est-à-dire il te sera avantageux en le lisant attentivement est en te conformant à Ses prescriptions formulées, sinon il sera un argument adressé contre toi.

Sa parole «Chaque homme, de grand matin, vend sa personne: il l'affranchit ou la conduit à sa perte», signifie que tout le monde s'occupe avec ardeur pour pouvoir sauver sa personne; il y en a qui la vend à Dieu en obéissant à Lui. Ainsi l'affranchit-il du supplice. A ce sujet Dieu le Très-Haut, dit:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ ٱشۡتَرَىٰ مِنَ ٱلۡمُؤۡمِنِينَ أَنفُسَهُمۡ وَأَمۡوَٰلَهُم بِأَنَّ لَهُمُ ٱلۡجَنَّةَۚ﴾.

﴾Certes, Allah a acheté des croyants, leurs

(1) Le coran, voir Les prophètes, sourate XXI, verset 83 (traduction du complexe, op.cit). Job fut éprouvé par Allah par les maladies les plus pénibles. Il perdit ses biens et ses enfants et cependant il ne se plaignait pas (Ibid). (le traducteur).

personnes et leurs biens en échange du Paradis﴾[1], il y en a d'autres qui la vendent au diable et à la passion déclarée en cédant à leurs penchants, ainsi la perd-il c'est-à-dire il se ruine. Seigneur! accorde-nous l'assistance pour pouvoir nous adonner à Ton obéissance, et veille à ce que Tu nous fais éviter de nous perdre nous-mêmes en agissant conter Ta volonté.



---

(1) Le coran, voir le désaveu ou le repentir, sourate IV, verset 111 (traduction du complexe du roi Fahd op.cit.).

تحريم الظلم

٢٤ ـ عن أبي ذَرّ الْغفارِيِّ رضي الله عنه، عن النبيِّ ﷺ فيما يَرْوِيه عَنْ رَبِّهِ عَزَّ وجَلَّ أَنَّهُ قال: «**يا عِبَادي، إنِّي حَرَّمْتُ الظُّلْمَ على نَفْسِي، وجَعَلْتُهُ بَيْنَكُمْ مُحَرَّماً، فلا تَظَالَمُوا. يا عِبادِي، كُلُّكُمْ ضالٌّ إلاَّ مَنْ هَدَيْتُهُ، فَٱسْتَهْدُونِي أَهْدِكُمْ. يا عِبادِي، كُلُّكُمْ جائعٌ إلاَّ مَنْ أَطْعَمْتُهُ، فَٱسْتَطْعِمُونِي أُطْعِمْكُمْ. يا عِبادِي، كُلُّكُمْ عارٍ إلاَّ مَنْ كَسَوْتُهُ، فَٱسْتَكسُونِي أَكْسُكُمْ. يا عِبادِي، إِنَّكُمْ تُخْطِئُونَ بالليْلِ والنَّهارِ وأنا أَغْفِرُ الذُّنُوبَ جَمِيعاً، فَٱسْتَغْفِرُونِي أَغْفِرْ لَكُمْ. يا عِبادِي، إِنَّكُمْ لنْ تَبْلُغُوا ضَرِّي فَتَضُرُّونِي، ولنْ تَبْلُغُوا نَفْعِي فتَنْفَعُونِي. يا عِبادِي، لوْ أَنَّ أَوَّلَكُمْ وآخِرَكُمْ وإِنْسكُمْ وجِنَّكُمْ كانُوا على أَتْقَى قَلْبِ رَجُلٍ واحدٍ مِنْكُمْ ما زادَ ذلك في مُلكِي شَيْئاً. يا عِبادِي، لَوْ أَنَّ أَوَّلَكُمْ وآخِرَكُمْ وإِنْسَكُمْ وجِنَّكُمْ كانُوا على أفجرِ قَلْبِ رَجُلٍ واحدٍ مِنْكُمْ، ما نَقَصَ ذَلِكَ مِنْ مُلْكِي شَيْئاً. يا عِبادِي، لوْ أَنَّ أَوَّلَكُمْ**

وآخِرَكُمْ وإِنْسَكُمْ وجِنَّكُمْ قامُوا في صَعِيدٍ واحدٍ، فَسَأَلُوني، فأَعْطَيْتُ كلَّ إِنْسَانٍ مَسْأَلَتَهُ ما نَقَصَ ذلك مِمَّا عِنْدِي إلاَّ كما يَنْقُصُ الْمِخْيَطُ إذا أُدْخِلَ الْبَحْرَ، يا عِبادِي، إِنَّمَا هِيَ أَعْمَالُكُمْ أُحْصِيهَا لَكُمْ ثُمَّ أُوَفِّيكُمْ إِيَّاهَا. فَمَنْ وَجَدَ خيراً فَلْيَحْمَدِ اللَّهَ، ومَنْ وَجَدَ غيرَ ذلك فلاَ يَلُومَنَّ إلاَّ نَفْسَهُ»

[رواهُ مُسْلم (رقم ٢٥٧٧)].



L'interdiction de l'injustice

24 - D'après Abou Dharr al-Ghifari que Dieu l'agrée, le Prophète (DPSS) dit parmi les hadiths qu'il a rapportés directement de Son Seigneur qu'Il soit exalté et glorifié: «O Mes serviteurs! Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice, et Je l'ai interdite entre vous. Ne vous vous causez pas, donc, de tort. O Mes serviteurs! vous êtes tous, égarés sauf celui que J'ai mis sur la bonne voie. Demandez-Moi, donc, la bonne voie, et Je vous y mettrai. O Mes serviteurs! vous êtes tous, affamés sauf celui que J'ai nourri. Demandez-Moi, donc, votre nourriture, et Je vous nourrirai. O Mes serviteurs! vous êtes tous, nus sauf celui que J'ai habillé. Demandez-Moi,

donc, de vous habiller et Je vous habillerai. O Mes serviteurs! vous péchez la nuit et le jour et c'est Moi qui pardonne tous les péchés. Implorez-Moi, donc, l'absolution et Je vous pardonnerai. O Mes serviteurs! vous ne sauriez vous comporter mal à l'égard de Moi[1] en sorte que vous Me fassiez mal; De même, vous ne sauriez agir à Mon profit[2] en sorte que vous Me profitiez. O Mes serviteurs! si du premier au dernier, homme ou génie, ont eu le cœur aussi pieux que le cœur de plus pieux d'entre vous, cela n'ajouterait rien à Mon Royaume. O Mes serviteurs! si du premier au dernier, homme ou génie, ont en le cœur aussi impie que le cœur le plus impie d'entre vous, cela ne diminuerait rien à Mon Royaume. O Mes serviteurs! si du premier au dernier, homme ou génie, se tenaient debout dans un seul endroit pour solliciter Mes faveurs, et J'accorderai à chacun de vous sa denamde, cela n'amoindrirait en rien ce que Je possède, pas plus

---

(1) littér, à Me nuire. Or la traduction donnée en haut, est meilleure; elle correspond à l'idée même de l'expression arabe employée, selon les données des exégètes arabes les plus dignes et qui sont spécialistes en la matière (le traducteur).

(2) cet emploi doit nécessairement, être pris dans un sens extensif (le traducteur).

que l'aiguille n'enlève quoi que ce soit à l'océan, en l'y pénétrant. O Mes serviteurs! ce sont vos actes, seuls, dont je vous tiens compte; ensuite, Je vous rémunérai d'après ceux-ci. Donc, celui qui récoltera du bien, qu'il rende grâce à Dieu; et celui qui récoltera autre chose que cela, qu'il ne s'en prenne, certes, qu'à lui-même» [Hadith recueilli par Moslem (N°2577)].



Sa parole «Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice, et Je l'ai interdite entre vous», a été commentée par quelques-uns des savants; ils ont dit que cela signifie qu'il ne convient pas à Dieu qu'Il soit insjuste: il ne Lui convient pas, de se savoir injuste, Le fait est que cela tient de la Parole du Très-Haut qui dit:

﴿وَمَا يَنۢبَغِي لِلرَّحۡمَٰنِ أَن يَتَّخِذَ وَلَدًا ٩٢﴾.

﴾Alors qu'il ne convient nullement au Tout Miséricordieux d'avoir un enfant﴿(1). En effet lorsqu'il s'agit de Dieu le Tout-Puissant, l'injustice est quelque chose de strictement inconcevable. Certains savants se sont exprimés à propos de ce

(1) Le coran, Marie, sourate XIX, verset 92 (traduction du complexe. p.cit).

hadith: Il n'est permis à quiconque de demander à Dieu Qu'Il soit exalté, de lui donner raison de la partie adverse, que dans le cas où il a eu raison eu égard à la Parole divine[1], qui dit: «Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice». En effet, Dieu qu'Il soit glorifié n'est jamais injuste envers Ses serviteurs, comment peut-on imaginer donc, qu'il soit injuste envers Ses serviteurs pour le compte d'un autre que Lui. Dans le même ordre d'idées, Il dit aussi: «Ne vous vous causez pas donc de tort» cela signifie qu'on doit venger la victime de l'injusitce sur celui qui est injuste.

Sa parole: «vous êtes tous-égarés, sauf celui que J'ai mis sur la bonne voie. Vous êtes tous, affamés sauf celui que J'ai nourri, vous êtes tous, nus sauf celui celui que J'ai habillé», n'est autre qu'un rappel pour attirer notre attention sur notre indigence et notre impuissance à nous nous procurer ce qui nous est avantageux, et à nous éviter ce qui nous est désavantageux, à moins que Dieu qu'Il soit glorifié, nous accorde l'aide. Cela renvoie au sens qu'a l'expression «il n'y a de puissance, ni de force qu'en Dieu». Que le serviteur sache qu'une fois, il voit les bons effets d'un tel bienfait sur lui, il doit se rappeler

---

(1) faisant objet du présent hadith.

que cela est de Dieu. Il lui faut, donc, rendre grâce à Dieu le très-Haut, et à force que les bienfaits de Dieu abondent, il doit remercier et rendre grâce davantage à Dieu, le Très-Haut.

Sa parole «Demandez-Moi, la bonne voie, et Je vous y mettrai», signifie demandez-Moi de vous guider, et Je vous guiderai. En bref, le point important à souligner, c'est que la créature doit savoir qu'elle a demandé la guidance de Son Seigneur et c'est Lui qui l'a guidé. Cependant, si Dieu la mène dans le droit chemin avant de le Lui demander la guidance, cette créature-là ne tardera pas à déclarer que la guidance en question, il l'a acquise à son escient. Il en est de même, de l'expression «vous êtes tous, affamés»... etc. Cela veut dire que Dieu a crée la créature, toute la créature, et elle a besoin d'être nourrie. En fait, tout mangeur était (en principe), un affamé jusqu'à ce que Dieu lui donne à manger en lui accordant les moyens de vivre, ou en mettant au point le système ou le rouage que Dieu lui a prèparé. Que celui qui est riche croie que les biens qu'il a eus et les victuailles, de quoi il se nourrit, les lui ont été actroyés par un autre que Dieu, le Très-Haut, renferment une bonne leçon faite à l'intention des gens peu nanties. On dirait qu'Il a dit: ne demandez pas d'un autre que Moi votre nourriture. Car c'est Moi qui donne à

manger, ceux de qui vous sollicitez votre nourriture. Donc, vous n'avez qu'à Me demander de vous nourrir et Je vous nourrirai. Ce détail s'etend pour englober toutes les autres expressions qui suivent la précédente.

Quant à Sa parole «Vous péchez la nuit et le jour», elle comporte le reproche dont tout Croyant a honte. Pareillement, Dieu a créé la nuit pour qu'on lui voue le culte adéquat et qu'on l'adore sincèrement; la nuit où tous les actes sont exempts de duplicité et d'hypocrisie. En vérité, le Croyant n'a-t-il point honte de ne pas passer la nuit et le jour (dans l'adoration de Dieu)? c'est qu'il a été créé au grand jour. Ainsi faut-il pour toute personne prudente d'obéir, aussi, à Dieu et de ne pas affecter publiquement, l'air d'être contradicteur. Et comment arrive-t-il que le Croyant, trouve bon, de pécher anonyment et ouvertement puisque Dieu qu'Il soit exalté et glorifié, a poursuivi: «et c'est Moi qui pardonne tous les péchés» Il dit bien «les péchés», en déterminant ce termei-ci, en le mettant, grammaticalement parlant, au défini tout en renforçant son acception par «tous». Il a dit cela bien avant de donner l'ordre d'implorer l'absolution, ordre sur quoi rejaillit le parfum de la croyance. Cette construction était ainsi, faite pour que personne ne désespère de la Miséricorde divine

en tenant compte du péché majeur qu'on a déjà commis.

Sa parole «O Mes serviteurs! si le premier au dernier, homme ou génie,... etc», est la preuve que la crainte de Dieu à laquelle s'adonnent les pieux, est signe de la Miséricorde divine qui est accordée à eux, et que celle-ci n'ajoute rien à Son Royaume.

Quant à Sa parole «si du premier au dernier, homme ou génie, se tenaient debout dans un seul endroit.. etc», elle inclut l'idée d'attirer l'attention de la créature sur le fait de donner trop d'importance à la thèse avancée, de demander largement et de l'autre côté, de ne pas se limiter à un moyen légal pour aboutir et de ne se réduire au miniumum en demandant. Car ce que Dieu a, ne diminuera jamais et Ses trésors ne s'épuiseront jamais non plus. Qu'on ne conçoive (: s'imagine) que ce que Dieu possède, s'épuisera comme il est dit dans l'autre hadith qui dit: «La Main de Dieu est pleine. Pas de dépense ne la fait décroîre. Elle pleut à torrents, jour et nuit. Avez vous constaté ce que Dieu a engagé des dépenses, dès le jour de la création des cieux et de la terre.. En effet, rien n'a diminué de ce que Sa Main possède»[1]. Tout consiste en ce que Sa Toute-

---

(1) Recueilli par el-Bokhari dans le livre de Tawhid =

Puissance est apte en permanence, à créer et à recréer. Ni l'impuissance, ni l'incurie ne lui conviennent. (Bien plus), les possibilités qu'Elle a eues, sont fort illimitées et infinies.

Sa parole «pas plus que l'aiguille[1] n'enlève quoi que ce soit à l'océan, en y pénétrant», c'est déjà, une parabole visant à rapprocher les choses pour que ce soit plus intelligible en tenant compte de ce

---

= (: monothéisme islamique), au chapitre «Son Trône était établi sur l'eau» N°7419.

(1) c'est, sûrement, infiniment plus petit de ce ciron, «ce raccourci d'atome» qu'est l'homme qui est, à son tour, *infiniment* plus grand du *soleil* «lampe éternelle pour éclairer l'univers» Blaise Pascal (1623-1662). Pensées. Misères de l'homme sans Dieu. (le traducteur).

N.B.: Etre admis à l'Islam, c'est déjà, la part la plus partagée. C'est que tout être naît Hanif, prédisposé à admettre la vérité. Celle-ci n'est acquise à l'origine, que parce qu'on est guidé par Dieu qu'Il soit exalté et glorifié. C'est, donc, un pas franchi qu'il faut compléter par l'effort culturel qui développe bien l'esprit, la tête. C'était comme tout le monde sait, le cas du Prophète Mohammad (DPSS), lequel cas fut parachevé parfaitement, grâce à la Révélation divine. C'est aussi, le cas de tout être musulman à qui incombe le devoir de s'instruire de la loi divine, de la Charia, autant qu'il lui est possible. La dite initiation permet au vrai Croyant de croire en Dieu comme il convient. (le traducteur).

qu'on constate sur place. Cela signifie que rien, absolument rien ne fait décroître ce qu'Il possède.

Sa parole «ce sont vos actes seuls, dont je vous tiens compte... celui qui récoltera du bien, qu'il rende grâce à Dieu», veut dire qu'il ne faut pas attribuer les actes de dévotion et les pratiques religieuses à soi-même, mais plutôt il faut les attribuer à la grâce divine. Et on n'a, là-dessus, qu'à remercier Dieu pour la fruit obtenu.

En ce qui concerne sa parole «et celui qui récoltera autre chose que cela», il faut remarquer qu'Il n'a pas dit celui qui constatera du mal, ou bien celui qui constatera la non-meilleure chose, qu'il s'en prenne certes, qu'à lui-même, eh bien cette parole-ci est bien renforcée par l'adverbe «certes» en tant qu'un signe mettant en garde de penser que c'est un autre que soi-même qui mérite le reproche. Dieu sait mieux.



ذهب أهل الدثور بالأجور

٢٥ ـ عن أبي ذَرٍّ رضِي اللّهُ عنه أيضاً: أنَّ ناساً مِنْ أَصْحَابِ رسولِ اللّهِ ﷺ قالوا لِلنَّبيِّ ﷺ: يا رسولَ اللّهِ، ذَهَبَ أَهْلُ الدُّثُورِ بالأُجُورِ، يُصَلُّونَ كما نُصَلِّي، ويَصُومُونَ كما نَصُومُ، ويَتَصَدَّقُونَ بفُضُولِ أَمْوَالِهِمْ. قال: «**أوَ لَيْسَ قَدْ جَعَلَ اللّهُ لَكُمْ ما تَصَّدَّقُونَ: إنَّ بِكُلِّ تَسْبِيحَةٍ صَدَقَةً، وكلِّ تكْبيرةٍ صَدَقَةً، وكلِّ تَحْمِيدةٍ صَدَقَةً، وكلِ تَهْلِيلَةٍ صَدَقَةً، وأَمْرٌ بالمَعْرُوفِ صَدَقَةٌ، ونَهْيٌ عن مُنْكَرٍ صَدَقَةٌ، وفي بُضْعِ أَحَدِكُمْ صَدَقَةٌ**». قالُوا: يا رسولَ اللّهِ، أيَأْتِي أحَدُنا شَهْوَتَهُ ويَكُونُ لَهُ فيها أجْرٌ؟ قال: «**أرَأَيْتُمْ لَوْ وَضَعَهَا في حَرَامٍ أكانَ عليه وِزْرٌ؟ فكذلك إذا وَضَعَها في الحَلالِ كانَ لَهُ أجْرٌ**» [رواهُ مُسْلِمٌ (رقم ١٠٠٦)].



Les gens richissimes ont remporté les récompenses

25 - Selon Abou Dharr que Dieu l'agrée également, quelques compagnons du Messager de Dieu (DPSS), dirent au Prophète (DPSS): «O Messager de Dieu! les gens richissimes ont remporté les récompenses. Ils prient, jeûnent comme nous et pratiquent l'aumône volontaire avec le surplus de leurs richesses. Le Prophète (EPSS), leur répondit: «Dieu ne vous a-t-il pas accordé de quoi faire l'aumône? chaque Tasbihah (= dire: Sobhāna-Llāh = Gloire à Dieu) est une aumône[1], chaque Takbirah (= dire: Allaho Akbar = Dieu est plus grand), une aumône, chaque Tahmidah (= dire: Al-Hamdo-Lillah = la Lounage est à Dieu), une aumône et chaque Talhlilah (= dire: La Ilāha Illā Llha = il n'y a point de dieu que Dieu), une

(1) Aumône a pris, ici, un sens extensif. Tout bien accompli est une aumône veut dire, entre autres choses, que celui qui fait un bien, reçoit la récompense comme s'il s'agit d'une aumône volonaire (le traducteur).

aumône. Ordonner be bien[1] est une aumône, proscrire le mal est une aumône, accomplir l'acte sexuel est, enfin, une aumône». Alors, ils demandèrent: O Messager de Dieu! si l'un de nous satisfait son désir sexuel recevra-t-il une rétribution? «Que dites-vous, répondit-il, si on l'accomplit de façon illicite, ne commetra-t-on pas de péché? De même, celui qui le fait de façon licite, reçoit une récompense». [Hadith recueilli par Moslem (N°1006)»].



Sa parole «Dieu ne vous a-t-il pas accordé de quoi faire l'aumône? il est à signaler qu'on a, dans le texte arabe, doublé deux lettres du terme correspondant à faire l'aumône, alors qu'il est permis, linguistiquement parlant, d'en alléger la première.

Ce hadith parle de l'avantage de Tasbih (de la glorification de Dieu), de celui des autres Adhkar[2] (: invocations), de commander le bien et d'interdire

---

(1) Commander le bien (al-maarouf, c'est-à-dire ce qui est connu comme convenable) (le traducteur).

(2) pluriel de dhikr qui est «le rappel, le souvenir d'Allah, la mention de son nom». cf. D. Masson. Le coran et la Révélation judéo- chrétienne Etudes comparées. II. P:515- Paris- Adrien- Moisonneuve- 1958 (le traducteur).

le mal, d'avoir l'intention formulée présente en accomplissant les permissions canoniales. Ces dernières se réduisent à être des actes de dévotion si l'on était sincères dans nos intentions formulées.

D'ailleurs, ce hadith donne la preuve qu'il est permis de s'informer auprès d'un consultant, de certaines choses inconnues si l'on sait que cela ne le dérange pas, et que ce type même est orné de belles qualités morales.

Sa parole «ordonner le bien est une aumône, proscrire le mal est une aumône», fait allusion à une confirmation de la récompense accordée à toute personne qui commande le bien et interdit le mal, laquelle confirmation est plus accentuée en ce qui concerne le Tasbih et les autres formules d'invocations qui s'ensuivent. Car commander ce qui est convenable et interdire ce qui est blâmable est un devoir d'obligation communautaire qui s'avère indispensable par opposition aux invocations qui sont des actes surérogatoires. D'ailleurs, la récompense accordée aux devoirs est supérieure à celle des surérogatoires, comme l'indique la parole rapportée de Dieu qu'Il soit exalté et magnifié dans le hadith «sacré» qui dit: «Mon serviteur ne se rapprochera plus de Moi d'un acte meilleur que celui que Je lui ai prescrit en tant qu'un devoir»; ce hadith est recueilli

par el-Bokhari. Quelques-uns des savants ont déclaré que la récompense accordée à l'obligation formelle accomplie est de l'ordre de soixante-dix degrés supérieurs à celle des actes surérogatoires.

A propos, Sa parole «accomplir l'acte sexuel est, enfin, une aumône», il est susmentionné que les permissions canoniales passent pour être des actes de devotion si on était sincère dans nos intentions. Aussi, le rapport sexuel est pris pour un culte si l'on a l'intention formulée d'honorer le droit de l'épouse, de se comporter envers elle suivant la coutume(1), d'avoir un enfant pieux(2) ou bien de se vouloir être

---

(1) voir le coran. Les femmes. sourate IV, verset 19. (le traducteur).

(2) «La mort, dit le Prophète, interrompt toutes les actions de l'homme, sauf tois: une œuvre permanente de bienfaisance, une science utile ou une postérité probe qu'il laisse après lui» traduction du Dr. M.A Draz. in «La Morale du Koran P:121. Edition al-Maaref. Le caire- 1950. (le traducteur).

N.B.: Il faut emporter ce qui est disputé, c'est l'essence de ce hadith- à l'appui, on cite les sourates XXXVI, verset 61 et LXXXIII verset 26. Bien plus, ce hadith nous apprend aussi bien la diversité des voies à suivre pour bien faire... et pour agir bien avec l'épouse, que le raisonnement par analogie. Cette dernière mesure vient =

chaste ou bien de rendre sa femme chaste et autres bons desseins pieux.

Leur parole «O Messager de Dieu! si l'un de nous satisfait son désir sexuel, recevra-t-il une rétribution? «Que dites-vous, répondit-il, si on l'accomplit de façon illicite, ne commettra-t-on pas de péché? etc, dénote du raisonnement analogique qui est réglé par le canon. Or, cette mesure fait partie de la doctrine prêchée par les ulémas, et à laquelle s'opposent seules, les gens de l'interprétation littèrale des textes religieux. Quant à l'enseignement qu'on a tramis des adeptes des compagnons du Prophète (DPSS) et leurs pairs, et qui a critiqué fort le raisonnement en question, n'a rien à faire avec le raisonnement qu'ont connu les théoligiens musulmans «Mojtahidounes». Ce dernier, en fait, est dénommé le raisonnement inverse. Les fondamentalistes ne se sont pas mis d'accord pour que ce soit applicable. Cependand, le hadith présent est une preuve fournie à qui veut le mettre en application.

= s'ajouter aux trois premières sources qui sont: Le Livre (: le Coan), La Sonnah (: La Tradition) et l'Ijma'a (: (le consensus). (le traducteur).

فضل الإصلاح بين الناس والعدل بينهم وإعانتهم

٢٦ ـ عَنْ أبي هُرَيْرَةَ رَضِيَ اللّهُ عنه قال: قال رسولُ اللّهِ ﷺ: «كُلُّ سُلامَى مِنَ النَّاسِ عليه صَدَقَةٌ، كل يَوْمٍ تَطْلُعُ فِيهِ الشَّمْسُ: تَعْدِلُ بَيْنَ ٱثْنَيْنِ صَدَقَةٌ، وتُعينُ الرَّجُلَ في دَابَّتِهِ فَتَحْمِلُهُ عليها أو تَرْفَعُ لَهُ عليها مَتَاعَهُ صَدَقَةٌ. والْكَلِمَةُ الطّيِّبَةُ صَدَقَةٌ، وكُلُّ خَطْوَةٍ تَمْشِيها إلى الصَّلاَةِ صَدَقَةٌ، وتُمِيطُ الأذى عنِ الطَّرِيقِ صَدَقَةٌ» [رواهُ البُخَارِيُّ (رقم ٢٩٨٩) ومُسْلِمٌ (رقم ١٠٠٩)].



Le mérite de la réconciliation, de l'équité et de l'assistance établies entre les gens

26 - Abou Horayrah que Dieu l'agrée rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: A chacun des

articulations et des os de l'être humain doit correspondre une aumône à faire[1] chaque jour où le soleil se lèvre[2]. Il s'agit d'etablir l'équité[3] entre deux personnes est une aumône, de venir en aide à un homme pour le faire enfourcher sa monture, ou bien pour la lui charger de ses affaires[4], est une aumône, de dire une bonne parole[5] est une aumône, de tout pas que tu effectues pour te rendre à la Prière cultuelle[6], est une aumône. et enfin, d'écarter tout encombrement[7] de la voie publique

---

(1) A noter que:

a - les mots «articulation et os] sont rendus à la place de «phalanges», parce que le contexte ainsi que l'explication l'obligent. (le traducteur).

b - le terme «aumône» est pris dans un sens eextensif. (cf. Hadith 25 Note 1) (le traducteur).

(2) jusqu'à la fn des temps (le traducteur).

(3) dans toutes les conditions, sans aucune exception (le traducteur).

(4) V. le Coran. Le festin, sourate V, verset 2 (le traducteur).

(5) V. le Coran, La vache, sourate 2, verset 263; Le Créateur, sourate XXXV, verset 10 et les femmes, sourate IV, verset 85 (le traducteur).

(6) c'est une incitation à accomplir la Prière en commun à la mosquée, et à assister aux séances d'étude qui ont, aussi, lieu aux mosquées. (le traducteur).

(7) ça rélève entre autres choses, de la propreté des services publics. (le traducteur).

est une aumône» [Recueilli par el-Bokhari (N°2989) et Moslem (N°1009)].



A propos de sa parole «articulations et ses os», comme il est établi dans le Sahih de Moslem qu'ils sont, au nombre de trois cent soixante articulations. Le Cadi Ayyad a déclaré (qu'à l'origine) le mot employé signifie les os de la paume de la main, ceux des doigts et des orteils. Puis, on l'a employé par extension pour désigner les os et les articulations du corps humain. De plus, quelques-uns des ulémas ont dit qu'il s'agit, ici, de l'aumône faite par pur acte méritoire et par désir plutôt que par un acte obligatoire et de cœrcition.

Sa parole «d'établir l'équité entre deux personnes est une aumône», signifie qu'il faut les réconcilier justement. Dans un autre hadith relaté par Moslem, il est dit: à chacun des articulations et des os de chacun de vous doit correspondre chaque jour, une aumône à faire. Or chaque Tasbihah est une aumône, chaque Tahmidah est une aumône. Chaque Tahlilah est une aumône et Takbirah[1] est

(1) ces termes arabes sont, tous, déjà expliqués. v. Hadith 25 (le traducteur).

une aumône. Et prescrire le bien est une aumône et proscrire le mal est une aumône. Cependant, à la place de tout cela, il suffit de faire deux raka'ah lors que monte le jour» c'est que en accomplissant la Prière, toutes les articulations entrent en jeu. C'est ainsi qu'elles accomplissent leurs rôles. Et Dieu le sait mieux que tous.

البر حسن الخلق

٢٧ ـ عن النَّوَّاسِ بن سَمْعَانَ رضِي اللَّهُ عنه، عن النَّبيّ ﷺ قال: «**الْبِرُّ حُسْنُ الخُلُقِ والإِثْمُ ما حاكَ في نَفْسِك وكَرِهْتَ أنْ يَطَّلِعَ عليه النَّاسُ**» روَاه مُسْلِمٌ (رقم **٢٥٥٣**)، وعن وابِصَةَ بنِ مَعبَدٍ رضِي اللّهُ عنه قال: أتَيْتُ رسولَ اللّه ﷺ فقالَ: «**جِئْتَ تَسْأَلُ عنِ ٱلْبِرِّ؟**» قُلْتُ: نَعَمْ. قال: «**اسْتَفْتِ قَلْبَكَ، البِرّ ما اطْمَأَنَّتْ إليهِ النَّفسُ واطْمأَنَّ إليهِ القَلْبُ، والإِثْمُ ما حاكَ في النَّفْسِ وتَرَدَّدَ في الصَّدْر، وإِنْ أفْتاكَ النَّاسُ وأَفْتُوكَ**» [حديث حَسَنٌ رُوِّيْنَاهُ في مُسْنَدَي الإِمَامَيْنِ أحمدَ بنِ حَنْبَلٍ (**٢٢٧/٤**) والدَّارِميِّ (**٢٤٦/٢**) بإِسْنَادِ حَسَنٍ].



La bonté[1], c'est la noblesse de caractères

27 - An-Nawwās ibn Sam'ān que Dieu l'agrée, rapporte que le Prophète (DPSS) a dit: «la bonté, c'est la noblesse de caractères, et le péché, c'est ce qui inquiète ton âme et que tu n'aimes pas dévoiler aux gens» (recueilli par Moslem) (N°2553). Wabissah ibn Ma'bad que Dieu l'agrée, a raconté ce qui suit: je vins voir le Messgaer de Dieu (DPSS) et voilà qu'il me dit: «tu viens t'informer au sujet de la bonté? oui, répondis-je. Il reprit: «consulte ton cœur. La bonté, c'est à quoi font confiance l'âme et le cœur. Le péché, c'est ce qui inquiète l'âme et palpite dans le cœur quoi que t'en disent les hommes, quoi qu'ils te proposent». C'est un hadith haçan que nous avons rapporté dans les deux Mosnads des deux imams

(1) La bonté est ici, l'équivalent du mot arabe «al Birr» cf.S. LVIII, V.5 or, ce mot peut se traduire par le bien, la bienfaisance aussi bien que par la bonté pieuse. Bref, c'est un mot qui englobe la saine Foi et toutes les bonnes œuvres (cf.S. II. V. 177). (le traducteur).

Ahmad ibn Hanbal (4/227) et ed-Darimi (2/246) avec une bonne chaîne de garants].



Son dire: «la bonté, c'est la noblesse de acractères» signifie que la meilleure conduite est prise pour le plus grand devoir en matière de la bonté; c'est comme on a dit «le Pèlerinage, c'est Arafah»[1]. Quant au sens proprement dit de l'équivalent arabe du mot correspondant á «la bonté», cela évoque l'acte qui fait de celui qui l'accomplit un bon homme, et le joint aux bons pieux serviteurs qui sont les obéissants[2] soumis à Dieu qu'Il soit exalté et magnifié. Par la noblesse de caractères, on veut dire: établir à la fois, l'équité dans le traitement (qu'ont les gens entre eux), la douceur dans la tentative entreprise, la justice dans les jugements rendus, ainsi que le fait de déployer des efforts en le

---

(1) Recueilli par et-Tirmidhi dans le livre d'el Haj (le Pèlerinage) au chapitre 57. Hadith N°889- c'est déjà, un extrait de la narration authentique (: du hadith).
Arafah, C'est le nenvième jour du mois du dhul-hijja au mont Arafat (le Traducteur).

(2) ceux qui ont vécu dans l'obéissance de Dieu et dans les œuvres du bien. Voir Le Coran. La fissuration sourate L XXXII, verset 13. traduction du Dr kéchrid, op.cot (le traducteur).

domaine de la bienfaisance. A tout cela s'ajoutent les autres devoirs qui sont l'apanage des fidèles que Dieu le Très-Haut, les caractérise de belles qualités dans le versets coraniques suivants; le Très-Haut dit:

﴿إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ﴾ إلى قوله: ﴿أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْمُؤْمِنُونَ حَقًّا﴾.

﴿Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah﴾ jusqu'à Son dire: ﴿ceux-là sont, en toute vérité, les croyants﴾[(1)], le Très-Haut dit aussi:

﴿ٱلتَّٰٓئِبُونَ ٱلْعَٰبِدُونَ ٱلْحَٰمِدُونَ﴾ إلى قوله: ﴿وَبَشِّرِ ٱلْمُؤْمِنِينَ﴾.

﴿Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent..﴾ jusqu'à Son dire: ﴿Et fais bonne annonce aux croyants﴾[(2)].

وقال: ﴿قَدْ أَفْلَحَ ٱلْمُؤْمِنُونَ ﴿١﴾﴾ إلى قوله: ﴿أُوْلَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْوَٰرِثُونَ ﴿١٠﴾﴾.

---

(1) Le coran- Le butin sourate VIII, versets 2-4 (traduction du complexe. op.cit). (le traducteur).

(2) Le coran- Le désravæu ou le repentir, sourate IX, verset 112 (traduction: ibid). (le traducteur).

Et encore ﴿Bien heureux sont certes les croyants﴾ jusqu'à Son dire: ﴿ce sont eux les héritiers﴾(1). Enfin, Il dit:

﴿وَعِبَادُ ٱلرَّحْمَٰنِ ٱلَّذِينَ يَمْشُونَ عَلَى ٱلْأَرْضِ هَوْنًا﴾.

﴿les serviteurs du Tout-Miséricordieux sont ceux qui marchent humblement sur terre﴾(2) jusqu'à la fin de cette même sourate. Si quelqu'un se trouve dans des cas équivoques, qu'il se compare aux données de ces versets. Dans le cas où ces données-ci sont toutes présentes, ce sera l'indice de la bonne moralité. Par contre, ce sera l'indice de la mauvaise moralité si ces données sont toutes absentes. Cependant, si quelques données sont présentes en dehors des autres, cela dénotera l'effet de quelques-unes de telles données en dehors de celle des autres. C'est ainsi qu'on doit se préoccupper de se préserver ce qu'on en a et œuvrer pour acquérir ce qu'on en a, déjà, perdu.

D'ailleurs, qu'on ne s'imagine pas que la noblesse de caractères ne s'incarne, uniquement, qu'en fait d'être d'un abord facile, que de quitter les turpitudes et les désobéissances. celui qui agit ainsi,

---

(1) Le coran- Les croyants. sourate XXXIII, versets 1-10 (traduction: ibid).

(2) Le coran- Le discernement- sourate XXV, verset 63 (traduction: ibid).

c'est déjà, un type dont la morale est rendue bonne mais plutôt, la noblesse de caractères, c'est ce qu'on a mentionné au sujet des vertus propres aux fidèles et au fait de les prendre pour modèles quant à leurs caractères, leur tempérament.

Supporter le tort causé, c'est de la noblesse de caractères. Ainsi, il est raconté dans les deux ṣaḥiḥ: «un bédouin qui [(voulant faire approcher le Prophète (SPSS)), l'attirait fort par le vêtement qu'il portait de telle sorte que la doublure a affecté fâcheusement son épaule,lui disait: O Mohammad! donne l'ordre qu'on me donne du bien que tu as eu. Sur ce, le Messager de Dieu (DPSS), se tournait vers lui, puis il souriait tout en ordonnant un certain don bien déterminé».

Son dire: «Le péché, c'est ce qui inquiète ton âme et que tu n'aimes pas devoiler aux gens», laisse entendre que c'est la chose qui provoque l'allergie dans les cœurs. Ceci est déjà, un principe auquel on s'attache pour distinguer le péché de la bonté. Le péché, c'est ce qui palpite dans le cœur et qu'on n'aime pas dévoiler aux gens. Ce dernier terme désigne notamment, et Dieu le sait mieux que tous, les personnes qui leur sont semblables et leurs hommes les plus en vue, et non pas leur bas peuple. C'est ça qu'est le péché; qu'on l'abondonne. Dieu le sait mieux que tous.

وجوب لزوم السنة

٢٨ ـ وعن أبي نَجيح الْعِرْباضِ بنِ سارِيَةَ رضِي اللّهُ عنه قال: وعَظَنا رسولُ اللّهِ ﷺ مَوْعِظَةً وَجِلَتْ مِنها الْقُلُوبُ، وذَرَفَتْ منها الْعُيُوْنُ. فَقُلْنَا: يا رسولَ اللّهِ، كأنَّهَا مَوْعِظَةُ مُوَدِّعٍ فأَوْصِنَا. قال: «**أُوصِيكُمْ بِتَقْوَى اللّهِ، والسَّمْعِ والطَّاعَةِ، وإِنْ تَأَمَّرَ عَلَيْكُمْ عَبْدٌ، وإِنَّهُ مَنْ يَعِشْ مِنْكُمْ فَسَيَرَى اخْتِلافاً كَثِيراً. فَعَلَيْكُمْ بِسُنَّتِي وسُنَّةِ الخُلَفَاءِ الرَّاشِدِينَ المَهْدِيِّين عَضُّوا عليها بالنَّوَاجِذِ، وإِيَّاكُمْ ومُحْدَثَاتِ الأُمُورِ، فإنّ كلَّ بِدْعَةٍ ضَلاَلَةٌ**» [رواهُ أبو دَاود (رقم ٤٦٠٧) والتِّرْمِذِيُّ (رقم ٢٦٧٦) وقال حديثٌ حَسَنٌ صَحيْحٌ].

La nécessité d'observer la Sonnah

28 - D'après Abou Najih et Irbash ibn Sariyah que Dieu soit satisfait de lui, Le Messager de Dieu

(DPSS) nous fit un sermon tel que nos cœurs s'en remplissent de crainte et que nos yeux en versèrent des larmes. «O Messager de Dieu! lui demandâmes-nous, à croire que ce serait un sermon d'adieu; fais-nous, donc, une recommandation». «Je vous recommande, répondit-il, la crainte pieuse de Dieu, ainsi que d'écouter et d'obéir, même si c'est un esclave qui s'érige en tant que votre chef. Certes, celui d'entre vous qui vivra une longue vie, verra de nombreux différends. Aussi, tenez vous fermement à ma Sonnah[1] et à celle des califes er Rachidines et bien guidés. Accrochez-vous-y de toutes vos nawajidh (: molaires) et gardez-vous des choses forgées car toute Bid'ah[2] est égarement» [rapporté parAbou Daoud (N°4607) et et-Tirmidhi (N°2676) qui dit que c'est un hadith Haçan et Sahih][3].



---

(1) Etymologiquement, le mot «Sonnah» signifie: «voie», «chemin à suivre». Il désigne, ici, la conduite du Prophète (DPSS), qui consiste en tout ce qu'il a dit, fait, approuvé ou condamné. (le traducteur).

(2) c'est-à-dire toute innovation, toute nouveauté en matière de présentation de dogne, qui ne cadre pas avec les données traditionnelles (le traducteur).

(3) cf.: hadith 15 p.103 N°2 (le traducteur).

Dans une variante relatiée par une autre chaîne de rapporteurs [(faisant autorité en la matière)], il est raconté: «ce n'est qu'un sermon d'adieu; quelle mission as-tu ä nous confier[1]? «Je vous laisse, répondit-il, (après que je vous ai mis] sur les rails de la très bonne voie claire dont le jour est comme la nuit et seulement, tout perdant s'en écarte». Son dire: «c'est un sermon expressif»[2], veut dire qu'il s'agit d'un sermon qui nous a été transmis, qui nous a profondément touchés et nos cœurs s'en frémissent, savoir ils s'en remplissent de crainte et yeux eu versent des larmes. A croire que cela joue le rôle de l'intimidation et de la menace du châtiment.

Quant à Son dire «Je vous recommande la crainte pieuse de Dieu ainsi que d'écouter et d'obéir», il laisse entendre qu'il faut obéir aux derigeants même si c'est un esclave qui se nomme à la tête du pouvoir, et même un esclave abyssinien, comme ont dit certaines variantes. Cependant, quelques-uns des ulémas ont dit que l'esclave ne devient pas un dirigeant mais il n'est, au moins, cité, ici, que comme un exemple. Par contre, cet exemple

(1) mot à mot: que confies-tu à nous? (le traducteur).

(2) c'est la variante qu'a rapporté et-Tirmidhi, dans le livre «de la science «religieuse» au chapitre 16 qui a pour titre «opter pour la Sonnah et s'abstenir des Bida'» N°2676.

n'est pas à prendre en compte comme c'est le cas du propos suivant du Prophète (DPSS): «Celui qui, pour l'amour de Dieu, construit une mosquée dont la grandeur est tel que l'endroit où pond un gange, Dieu lui offrira, au Paradis, un foyer qui soit à la hauteur de la circonstance»[1]. Cet endroit-ci ne sera point une mosquée mais c'est déjà un exemple donné. Il se peut que le Prophète (DPSS) soit averti de la corruption de l'état de choses où l'on placerait l'individu dans la fonction qui ne lui conviendrait pas. à tel point qu'on nomme à la tête du vilayet des esclaves. Si cela arrivera, on n'aura, donc, qu'à écouter et qu'à obéir. Motif: de deux maux, il faut choisir le moindre qui n'est que supporter cela afin que les choses ne tournent pas en une grande émeute.

Son dire «certes, celui d'entre vous qui vivra une longue vie, verra de nombreux différends», est un des témoignages des Miracles du Prophète (DPSS), dans lequel ce dernier a fait connaître à

(1) Hadith rapporté par ibn Majah dans le livre «les mosqués et les congrégations» au chapitre «celui qui, pour l'amour de Dieu, construit une mosquée» N°738- L'exemple est cité à titre d'exagération, sinon la mosquée, la plus petite, doit être un lieu destiné à la Prière d'un seul individu.

Ses Compagnons, l'état de choses qui surgira ultérieurement après lui et qui consistera en les différends et le blâmable qui dominera, alors. Il s'agit là, des informations qu'il connaissait en détails mais, tout en avertissant d'elles, d'une manière générale, il ne les ai pas révélées à personne. Par ailleurs, il en a fait allusion à quelques-uns tels que Hodhayfah et Abou Horayrah. C'est une preüve, de plus, sur l'importance de la place, du rang accordés à ces deux compagnons.

Son dire «tenez-vous fermement à ma Sonnah» fait état de la bonne voie qui, tracée conformément à la Tradition, est le chemin, la route clair(e). Tandis que son dire et «à celle des califes er-Rachidines et bien guidés», désigne ceux que la Guidance les a unis. Il s'agit des quatre califs reconnus tels à l'unanimité; ce sont: Abou Bakr, Omar, Othman et Ali que Dieu les agrée, tous.

L'ordre formulé par le Prophète (DPSS) qui consiste à tenir fermement à la Sonnah des califes er-Rachidines, revient à deux points; le premier parle de l'imitation, chose qui incombe à celui qui s'avère impuissant à bien distinguer les subtilités religieuses. Quant au second, il parle de la préférence donnée à ce à quoi on pensait, lors des différends survenus entre les Compagnons.

Quant à son dire: «et gardez-vous des choses forgées», sachez que toute chose forgée se divise en deux catégories:

- Chose forgée qui est dénuée de tout fondement dans la chari'a, la loi divine; c'est ce qui est bātil, vain[1] et blâmable.

- Chose forgée qui porte à faire le comparable [(entre deux études spéculatives)]; ceci n'est pas à condamner. Le fait est que les termes «chose forgée» et Albid'ah (: innovation), ne sont pas à blâmer pour la simple raison de leurs substantifs respectifs; mais plutôt, ils le sont pour l'acception contenue qu'est l'opposition à la Tradition, et qui invite à l'égarement. Cependant, cela n'est pas à blâmer d'une manière absolue. En fait, Dieu le Très-Haut a dit:

﴿إِنَّآ أَنزَلۡنَٰهُ قُرۡءَٰنًا عَرَبِيّٗا لَّعَلَّكُمۡ تَعۡقِلُونَ ٢﴾.

﴿Nous l'avons fait descendre, un coran en [langue] arabe, afin que vous raisonniez﴾[2]. De son

(1) Bātil: c'est ce qui est vain, qui n'existe pas, et donc ce qui est faux (cf. Farid Jabre. la notion de certitude selon Ghazali P:542- Publication del'U.L. 2ème édition-Beyrouth 1986) (le traducteur).

(2) Le Coran- Youssef (Joseph) sourate XII. verset 2 (traduction du complexe. op.cit.).

côté Omar que Dieu soit satisfait de lui, a dit: «Quelle excellente innovation! qu'est celle-ci»[1],

(1) Recueilli par el-Bochari dans le livre de la «Prière faite les nuits de Ramadan», au chapitre du «mérite de celui qui fait les Prières pendant les nuits de Ramadan, N°2010. Quant au dire de Omar que Dieu soit satisfait de lui, «Quelle excellente innovation! qu'est celle-ci», il veut, en effet, faire entendre qu'il s'agit de la Prière faite pendant les nuits de Ramadan; et cela entre, effectivement, dans le domaine de louangeux parce qu'il est un des actes de bienfaisance, aussi bien qu'une fidélité observée à l'égard de la communauté musulmane, qui est un acte religieusement parlant, méritoire ou conseillé. Même si cette Prière-ci était tombée en désuétude sous Abou Bakr que Dieu l'agrée. Mais le Messager de Dieu (DPSS) l'a, en effet, faite tout en l'interrompant par mesure de pitié pour que ce ne soit pas pris pour une obligation formelle qu'on prescrira ultérieurement, comme telle à la communauté musulmane. Ce fut [(le calife)] Omar qui attira l'attention sur et en fit une loi à oberver à jamais. A lui appartient la rétribution de son observance ainsi que c'est à lui qu'appartient jusqu'au jour du Jugement Dernier, la rétribution de celui qui la pratique. Et celle (: la Prière) dont vous vous souciez peu (pour motif de dormir), conclut-il ce hadith, est meilleure», voulant par là, attirer l'attention sur le fait que la Prière cultuelle qu'on accomplit dans les dernières heures de la nuit, est meilleure. Le narrateur ajoute: Les Mekkois ont eu, certes, cette observance-ci. C'est qu'ils =

savoir la prière que l'on fait pendant les nuits de Ramadan.

Quant aux molaires, il s'agit des dents qui se trouvent dans la partie très postérieure de la bouche, et Dieu le sait mieux que tous.

= accomplissent la Prière dont il s'agit, une fois qu'ils se réveillent.

ما يدخل الجنة

٢٩ ـ عن مُعاذِ بنِ جَبَلٍ رَضِيَ اللَّهُ عنه، قال: قُلْتُ: يا رسولَ اللهِ، أَخْبِرْنِي بِعَمَلٍ يُدْخِلُني الجنَّة ويُبَاعِدُني من النَّار، قال: «**لَقَدْ سألْتَ عَن عَظِيمٍ، وإِنَّهُ لَيَسيرٌ على مَنْ يَسَّرَهُ اللّهُ عليه: تَعْبُدُ اللّهَ لا تُشْرِكُ به شيئاً، وتُقِيمُ الصَّلاةَ، وتُؤتي الزَّكاةَ، وتَصُومُ رَمَضَانَ، وَتَحُجُّ الْبيتَ**»، ثُمَّ قال: «**ألا أَدُلُّكَ على أَبْوَابِ الخَيْرِ؟ الصَّوْمُ جُنَّةٌ، والصَّدَقَة تطْفِىءُ الخَطِيئَةَ كما يُطْفِىءُ المَاءُ النَّارَ، وصَلاةُ الرَّجُل في جَوْفِ الليلِ. ثُمَّ تَلا** ﴿تَتَجَافَىٰ جُنُوبُهُمْ عَنِ ٱلْمَضَاجِعِ﴾ حتى بَلَغَ ﴿يَعْمَلُونَ﴾، ثُمَّ قالَ: **ألاَ أُخْبِرُكَ بِرَأْسِ الأَمْر وعَمُودِهِ وذِرْوَةِ سَنَامِهِ؟**»، قُلْتُ: بَلَى يا رسولَ اللّهِ، قال: «**رأْسُ الأَمْرِ الإِسْلامُ، وعَمُودُهُ الصَّلاة، وذِرْوَةُ سَنَامِهِ الْجِهَادُ**». ثُمَّ قال: «**ألا أُخْبِرُكَ بِمِلاَكِ ذلك كُلِّهِ؟**» فَقُلْتُ: بَلَى يا رسولَ اللّهِ، فأَخَذَ بِلِسانِهِ، وقال: «**كُفَّ عليكَ هذا**». قُلْتُ: يا نبيَّ اللّهِ، وإنَّا لَمُؤَاخَذُونَ بِما نَتَكَلَّمُ بِهِ؟ فقال: «**ثَكِلَتْكَ**

أمُّكَ! وهَلْ يَكُبُّ النَّاسَ في النَّارِ على وُجُوهِهِمْ - أوْ قالَ: على مَنَاخِرِهِمْ - إلاَّ حَصَائِدُ ألْسِنَتِهِمْ» [رواهُ التِرْمِذِيُّ (رقم ٢٦١٦)، وقالَ: حديثٌ حَسَنٌ صَحِيحٌ].

❂ ❂ ❂

Ce par quoi on accède au Paradis

29 - Moadh ibn Jabal raconte: Je demandai: O Messager de Dieu! Enseigne-moi une action qui me conduise au Paradis et qui m'éloigne du Feu. Il répondit: «tu viens de me demander une chose grave qui est pourtant, aisée pour celui à qui Dieu le Très-Haut, l'a rendue aisée. Tu adores Dieu sans rien Lui associer, tu fais la Prière cultuelle, tu t'acquittes de la Zakāt, tu jeûnes le mois de Ramadan et tu fais le pèlerinage à la Maison». Puis il ajouta: «veux-tu que je t'indique les portes du bien moral? le jeûne est une sauvegarde, l'aumône [(volontaire)] éteint le péché comme l'eau éteint le feu et enfin, la Prière cultuelle de la personne faite en pleine nuit. Puis, il récita: ﴿Ils s'arrachent de leurs lits (jusqu'au mot) en récompense de ce qu'ils œuvrent﴾[1]. Ensuite, il reprit:

(1) voir le coran- La Prosternation. sourate XXXII, versets 16-17 (traduction du complexe op.cit).

«veux-tu que je t'informe de la tête[1] de la Religion, de sa colonne et du plus haut point de sa bosse?» Je répondis: certainement, Ô Messager de Dieu!. Il dit: «la tête de la religion, c'est l'Islam. sa colonne, la Prière cultuelle et l'extrémité de son sommet: de sa base), le Jihad»[2] Puis il ajouta: «veux-tu que je t'informe de la bosse qui soutient tout cela?» Je répondis: certainement, Ô Messager de Dieu!. Il saisit alors, sa propre langue et dit: «prends l'habitude de faire cesser celle-ci de parler» Je dis: Ô Prophète de Dieu! serons-nous donc, susceptibles d'être punis pour les paroles que nous prnonçons?. «Que ta mère se prive de toi[3] Ô Moadh! répondit-il. Est-ce que les gens ne se renversent sur leur face- ou bien: sur leur nez-contre le Feu que comme conséquence des médisances que profèrent leurs langues?» [Hadith rapporté par et-Tirmidhi (N°2616) et dit que c'est un

---

(1) c'est une image; elle veut dire ici, la partie principale de... (le traducteur).

(2) le Jihad veut dire à la fois «effort» qu'on exerce sur soi-même en vue de perfectionnement moral et religieux et effort collectif qu'on déploie pour défendre la terre de l'Islam (le traducteur).

(3) strictement apparente, cette condamnation n'ayant même d'après les linguistes arabes eux-mêmes aucun effet sur le plant ratique. Donc ce n'est jamais concluant (le traducteur).

hadith Haçan et Sahih»].



Son dire «tu viens de me demander une chose grave qui est pourtant, aisée pour celui à qui Dieu le Très-Haut, l'a rendue aisée», signifie qu'il l'est ainsi, à celui à qui Dieu lui a accordé le succès puis Il l'a guidé pour qu'il L'adore en Lui vouant sincèrement la religion, pour qu'il L'adore sans rien Lui associer. Puis, il ajoute: «tu fais la Prière cultuelle», savoir l'accomplir scrupuleusement et à la manière la plus parfaite. Puis, il fait mention des lois de l'Islam dont la Zakāt, le Sawm et le Haj[1].

Ensuite, il dit: «veux-tu que je t'indique les portes du bien moral? «le jeûne est une sauvegarde» le jeûne voulu, ici, ce n'est plus celui de Ramadan qui vient d'être cité, mais c'est plutôt, celui qu'on doit observer, en dehors du mois de Ramadan. Le terme «sauvegarde» se comprend [(dans cette optique-ci)], comme un bouclier c'est-à-dire comme une protection, et une préservation du Feu.

Ensuite, il dit: «l'aumône [(volontaire)] éteint le péché» l'aumône voulue, ici, c'est une autre chose

---

(1) ce sont resprectivement l'aumône légale, le jêune du mois de Ramadan et enfin, le Pèlerinage à la Mecque. (le traducteur).

que la Zakât[1].

Puis il dit: «la Prière cultuelle de la personne, faite en pleine nuit» puis il récite:

﴿تَتَجَافَىٰ جُنُوبُهُمْ عَنِ ٱلْمَضَاجِعِ﴾، إلى قوله: ﴿يَعْمَلُونَ﴾.

﴿Ils s'arrachent de leurs lits﴾ jusqu'à son dire: ﴿en récompense de ce qu'ils œurvent﴾[2] cela signifie que celui qui, faisant sa Prière au milieu de la nuit, en préférant à ses couches et à son plaisir abandonnés, la récompense qu'il espère recevoir de Dieu, eh bien! laquelle récompense est déjà, contenue dans le verset coranique qui dit:

﴿فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّآ أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ جَزَآءًۢ بِمَا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ ﴿١٧﴾﴾.

﴿Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient﴾[3][4]. Il est dit dans un

---

(1) c'est pourqoui l'adjectif «volontaire» qui est, évidemment, ajouté, s'impose (le traducteur).

(2) Le coran- La prosternation, sourate XXXII, verset 16, 17- (traduction du cop. op. cit.

(3) Le coran, la prosternation, sourate XXXII, verset 17. ibid.

(4) Raconté par et-Tirmidhi dans le livre de la Foi, au chapitre «ce qu'on a colligé à propos les limites sacrées concernant la Prière canonique» N°2616- Abou'issa dit: c'est un hadith Haçan et Sahih.

khabar[1] que (Dieu le Très-Haut, fait en sorte qu'Il se laisse montrers a Gloire parce qu'on Le prie, durant la nuit ténébreuse alors qu'Il dit: Regardez Mes Serviteurs qui s'acquittent de leurs Prières cultuelles, durant la nuit noire où personne ne les voit à part Moi. Je vous prends à témoins que Je leur accorde la Demeure de la Dignité que J'ai eue»).

Puis, il dit: «veux-tu que je t'informe de la tête de toute chose.. etc. Il fait en sorte que toute chose a une tête, entendez une origine-, qui se comprend dans l'optique arabe comme la tête d'un chameau. L'Islam est, ainsi, rendu comme à la tête, à l'origine de tout comme le chameau qui, privé de sa tête, ne peut pas survivre.

Puis il dit: «sa colonne, la Prière cultuelle», La colonne d'une chose, c'est ce qui la soutient et plus encore-, laquelle chose ne se maintient d'ordinaire, qu'à l'aide d'une colonne.

Son dire: «et l'extrémité de son sommet, (: de sa bosse)»-, on dit l'extrémité du sommet d'une chose, c'est son plus haut point, tandis que l'endroit élevé

(1) un khabar, c'est un texte rapportant un acte, un enseignement du Prophète (DPSS) et considéré comme une preuve positive. (le traducteur).

de la bosse du chameau, c'est son extrémité. En ce qui concerne le Jihad, rien ne lui est égal, comme l'a dit Abou Horayrah dans le hadith qu'il a rapporté; il dit: «un homme vint au Messager de Dieu (DPSS) et lui demanda: indique-moi un acte qui soit équivalent au Jihad. «je ne peux pas le trouver, répondit-il. Et il ajouta: «si le Mojahid (le combattant) va au champ d'honneur pour se battre, peux-tu entrer dans ton oratoire et t'adonner sans cesse, à la Prière tout en observant le jeûne sans l'interrompre, qui peut-il faire cela, répliqua-t-il)[1].

Son dire: «veux-tu que je t'informe de la base qui soutient tout cela?» «Je répondis: certainement, Ô Messager de Dieu! le narrateur dit: Il saisait, alors, sa propre langue et dit: «prends l'habitude de faire cesser celle-ci de parler» etc. C'est ainsi que le Messager de Dieu (DPSS) l'incita d'abord, à lutter contre l'incroyance puis il le porta au plus grand Jihad[2] qui est le Jihad de l'âme pour la freiner de

---

(1) recueilli par al-Bokhari - dans le livre Al-Jihad, au chapitre «le mérite du Jihad et de la marche...» N°2785.

(2) Le plus grand Jihad est un effort auquel le vrai croyant se livre par lui-même en sa propre âme, étant donné que la lutte menée contre l'ennemi de l'extérieur, est considérée dans l'optique musulmane comme étant «le plus petit Jihad» (le traducteur).

parler de ce qui lui nuit et la fait perdre. Ainsi, il montre que l'entrée à l'Enfer, est due le plus souvent à ce qu'on préfère de péjoratif. A ce sujet, il dit: «Que ta mère se prive de toi! Ô Moadh! Est-ce que les gens ne se renversent sur leur face-ou bien: sur leur nez- contre le Feu que comme conséquence des médisances que profèrent leurs langues?» On a, déjà, cité dans le hadith unaniment reconnu authentique que: «celui qui croit en Dieu et au Jour dernier, qu'il dise du bien ou qu'il se taise»[1]. Comme il est dit dans un autre hadith: (celui qui se porte garant envers moi, du bon usage de ce qui est compris entre ses deux mâchoires et ce qui est entre ses cuisses (l'entrejambe), je l'assure qu'il entrera au Paradis)[2].

---

(1) cf. Hadith N°15. (le traducteur).

(2) colligé par el-Bokhari dans le livre de l'apitoiement, au chapitre de tenir sa langue (la discrétion) N°6474.

حقوق اللّه تعالى

٣٠ - عن أبي ثَعْلَبَةَ الخُشَنِيِّ - جُرْثُوم بنِ ناشِرٍ - رضِي اللّهُ عنه، عن رسولِ الله ﷺ قال: «إنَّ اللّهَ تعالى فَرَضَ فَرَائِضَ فَلاَ تُضَيِّعُوهَا، وحَدَّ حُدُوداً فَلاَ تَعْتَدُوهَا، وحَرَّمَ أَشْيَاءَ فَلاَ تَنْتَهِكُوهَا، وسَكَتَ عن أَشْيَاءَ رَحْمَةً لَكُمْ غيرَ نِسْيَانٍ فلا تَبْحَثُوا عنها» [حديثٌ حَسنٌ، رَوَاهُ الدَّارقُطْنِيُّ (رقم ٤/١٨٤) وَغَيْرُهُ].



Les droits divins

30 - Abou Tha'labah al-Khothaniy- Jorthom ibn Nachir - que Dieu soit satisfait de lui, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS), a dit: «Dieu, le Très-Haut, a prescrit des obligations, ne les négligez pas. Il a déterminé des limites, ne les enfreignez pas.

Il a interdit certaines choses, ne les transgressez pas. (Enfin), il s'est tu sur certaines choses par misér-icorde pour vous et non par oubli, ne cherchez pas à les connaître» [Hadith Haçan, rapporté par ed-Daraktoniy (4/184) ainsi que par d'autres tradition-nistes].

Son dire «a prescrit», veut dire imposer et rendre obligatoire

Son dire «ne les transgressez pas» veut dire ne pas y toucher Quant à la défense de chercher ce à propos de quoi Dieu n'a rien dit, elle est conforme à l'extrait de la narration authentique qui dit: «dispensez-moi de m'atttaquer aux problèmes dont je vous laisse (le soin de chercher leurs solutions). Car ceux qui étaient avant vous n'ont péri qu'à cause de leurs nombreuses questions et leurs désaccords avec leurs prophètes)[1] quelques-uns des ulémas ont déclaré: (D'un côté), les enfants d'Israël posaient tant de questions et on leur faisait réponse, (et de l'autre), on leur donnait ce qu'ils sollicitaient avoir à tel point que cela les tentait et les amenaient à leur dispersion [(de partout le monde)].

---

(1) colligé par Moslem dans le livre d'el-Haj (: le Pèlerinage), au chapitre «l'obligation de faire le Pèlerinage une fois, en vie» N°1337.

Les Compagnons que Dieu soit satisfait d'eux, ont, effectivement, perçu cela et se sont abstenus de poser des questions à moins que ce ne soit indispensable. (Dailleurs), il leur plaisait de voir les bédouins venir pour poser des questions au Messager de Dieu (DPSS). C'est pourquoi, ils restaient fidèles à écouter les réponses faites et à être conscients de tout ce qu'on entendait.

Une foule de personnes (doctes) sont allés plus loins jusqu'à ce qu'ils disent: Il n'es permis de poser aux ulémas (: savants), des questions ayant trait à une mauvaise affaire, qu'au moment où elle aura lieu. Les premiers croyants disaient dans ce cas-ci: laissez-la se produire sur place [(et après on verra)]. Par contre, les savants qui, ayant peur de la disparition de la science religieuse, procédèrent à la fois, à se réfèrer aux Fondements et aux Embranchements religieux, enfin à préfacer et à composer.

Pourtant, la Loi Musulmane ne décide des choses (: points soulevés), si elles sont tabou, permises ou remises à plus tard, les ulémas étaient partagés en trois écoles juridiques dont les doctrines sont mentionnées dans les ouvrages traitant les Fondements[1].

---

(1) Les sciences des Fondements (al-oṣoul), sont: coran, sonnah, Consensus de la communauté, documents concernant les compagnons du Prophête (le traducteur).

الزهد الحقيقي

٣١ - عن أبي العَبَّاسِ - سَهلِ بن سعدٍ السَّاعِدِيِّ - رضِي اللّهُ عنه قال: جاءَ رَجُلٌ إِلى النَّبيِّ ﷺ فقال: يا رسولَ اللّهِ، دُلَّني على عَمَلٍ إذا عَمِلْتُهُ أَحَبَّني اللّهُ وَأَحَبَّنِي النَّاسُ، فقال: «**ازْهَدْ في الدُّنْيا يُحِبَّكَ اللّهُ، وازْهَدْ فيما عِنْدَ النَّاسِ يُحِبَّكَ النَّاسُ**» [حديثٌ حَسَنٌ رواهُ ابن ماجَهْ (رقم ٤١٠٢) وغَيْرُهُ بأسانيدَ حَسَنَةٍ].



Le vrai ascétisme

31 - Abol-Abbas-Sahl ibn Sa'ad as-Saïdiy- que Dieu soit satisfait de lui, rapporte: un homme vint auprès du Prophèe (DPSS), et lui dit: Ô Messager de Dieu! indique-moi une action qui me fasse aimer de Dieu puis des hommes. Il lui répondit: «renonce aux plaisirs d'ici-bas, Dieu t'aimera, renonce aux biens

des gens, les gens t'aimeront aussi» [Hadith Haçan, rapporté par ibn Majah (N°4102) et par d'autres traditionnistes avec des bonnes chaînes de rapporteurs].



Sachez que le Messager de Dieu (DPSS) qui nous a, à la fois, invités à ne pas se livrer à l'excès des choses de ce monde et à pratiquer la continence devant elles, dit: «sois dans ce monde comme un étranger ou comme un passant»[1] Et dans un autre hadith, il dit: L'amour de ce monde est à l'origine de tout péché commis»[2]. D'ailleurs, dans un troisième,

---

(1) Rapporté par et-Tirmidhi dans le livre de l'ascétisme, au chapitre 24 qui a pour titre «ce qui est dit à propos des temps qui se rapprochent et les espérances qui se limitent» N°2333; sa suite se présente comme suit: et considère-toi du nombre des morts. Ibn Omar me dit, alors: si tu es au matin, tu ne dois pas parler à toi-même du soir, et si tu te trouves au soir, ne te parle pas à toi-même du soir. Profite de ta santé avant que tu ne sois malade et profite de ta vie avant que tu ne sois mort. En fait, O serviteur de Dieu! tu ne pourras savoir comment on t'appellera, le jour suivant.

(2) L'énoncé de ce hadith est comme suit: «l'amour de ce monde est à l'origine de tout péché commis et ton amour des choses (profanes) t'aveugle ou te rend sourd». =

il dit: celui qui renonce au (aux plaisirs de ce) monde, a, ici-bas et à l'au- delà; le cœur en repos, alors que celui qui s'attache à ce monde, a, ici-bas et à l'au-delà, le cœur en lassitude»[1].

Sache, aussi, qu'on est dans ce monde tel un hôte et tout ce qu'on bénéficie, n'est autre qu'un objet prêté. Ce type-ci, par ailleurs, va obligatoirement, quitter ce monde et l'objet prêté qu'il possède, lui sera repris (En fait ce bas monde[2] est un phénomène fortuit qui se présente et d'où s'alimen-

---

= A propos de la première proposition, elle est rapportée dans les Sections de la Foi, par el-Bayhaki, en citant el-Haçan el-Basri tout en ayant peu de chaînes de rapporteurs mais le fait d'être cité par el-Haçan, c'est déjà, bon. Là-dessus, el-Minawi dans «Fayd el-kadir» écrit: el-Bayhaki dit: cette partie est mal fondée du côté de la Tradition. Quant à la deuxième proposition: «et ton amour des choses (profanes) t'aveugle et te rend sourd», elle est relatée par Abou Daoud dans le livre de Al-Adab, au chapitre de la Passion. N°5130; elle est aussi, relatée par Ahmed 5/194 et 6/450 en citant abou ed Dard'a en ramontant jusqu'au Prophète (DPSS).

(1) raconté, à la fois, par et-Tabarani dans «Al-Awsat» (: Le Moyen) par ibn Adiy et par el-Bayhakai de Abou Horayrah.

(2) «ce bas-monde ne pèse pas auprés du Paradis, le poids de l'aile d'un moustique» dit un hadith (le traducteur).

tent les bons et les libertins)[1]. Et ce monde est le lieu détesté des aimés de Dieu, alors qu'il est admiré de ceux qui s'en passionnent. Ainsi, celui qui leur est complice dans ce qu'ils aiment, ceux-là le haïront.

Le Messager de Dieu (DPSS) a, en effet, guidé celui qui cherche à dire adieu à ce monde[2] en s'en détachant et lui a promis par échange, l'Amour de Dieu qu'Il soit exalté, lequel Amour se traduit par le Son Agrément. Car l'amour que Dieu, le Très-Haut, manifeste envers Ses sujets, c'est Son Agrément qu'Il leur accorde. Le Messager de Dieu (DPSS), l'a, aussi, guidé à être indifférent à ce que les autres ont de trop, si l'on veut qu'ils l'aiment. Or, l'argent, c'est l'amour de la vie présente qui est l'objet possédé par excellence et dont tout le monde s'acharne à la haïr et en diputer la part.

Le Prophète de Dieu (DPSS) a, en demeurant, dit: «A celui qui compte sur l'autre vie, Dieu lui réunit les siens, fasse en sorte qu'il soit riche moralement parlant et qu'il gagne honorablement sa vie malgré les vicissitudes de l'existence. Par contre, à celui qui a la vie présente pour souci, Dieu

---

(1) c'est une proposition tirée d'un des discours tenu par Ali que Dieu l'agrée.

(2) entendez: à ce faste de ce monde (le traducteur).

lui disperse les siens, fait en sorte qu'il soit pauvre interieurement parlant et qu'il ne lui accorde des biens d'ici-bas, que ce qu'Il lui a prédestiné. Bienheureux soit celui qui a préféré la vie éternelle dont la béatitude céleste durera, à une vie périssable dont le supplice n'est point épuisable»[1].

(1) Hadith rapporté par et-Tirmidhi dans le livre traitant «la vertu dde la Résurrection», au chapitre 30, N°2465.

لا ضرر ولا ضرار

٣٢ ـ عن أبي سَعِيدٍ ـ سَعْدِ بن سِنَان ـ الخُدْرِيِّ رضِي اللَّهُ عنه أنَّ رسولَ اللّهِ ﷺ قال: «**لا ضَرَرَ ولا ضِرَارَ**» [حديث حَسَنٌ رَواهُ ابنُ ماجَهْ (راجع رقم ٢٣٤١) والدَّارَقُطْنِيُّ (٢٢٨/٤) وغَيْرُهُمَا مُسْنَداً، وَرَوَاهُ مالِكٌ (٧٤٦/٢) في المُوَطَّأ مُرْسَلاً عنْ عَمْرِو بنِ يَحْيَى، عن أبيه، عن النَّبِيِّ ﷺ، فأَسْقَطَ أبا سَعِيدٍ، ولهُ طُرُقٌ يُقَوِّي بَعْضُهَا بَعْضاً].



Ne fais pas de mal
et ne cherche pas à faire du mal

32 - Abou Saïd- Saïd ibn Sinan-el-khodriyt que Dieu l'agrée, rapporte que le Messager de Dieu

(DPSS) a dit: Ne fais pas de mal et ne cherche pas à faire du mal»[1] [c'est un hadith haçan et Mosnad[2], qu'ont rapporté ibn Majah (cf. N°2341), ed-Darakotaniy (4/228) ainsi que d'autres spécialistes de hadith. Il est raconté également, par Malek (2/746) dans al-Mowatta'[3] comme étant Morsal[4] sous l'autorité de 'Amr ibn Yahyā, puis celle de son père citant directement le Prophète (DPSS) sans la mention de Abou Saïd. Ce hadith se trouve renforcé par plusieurs chaînes de rapporteurs].



Sache que celui qui fait du mal à son frère, il lui est injuste et l'ijustice est interdite, comme il a déjà été dit dans le hadith précité de Abou Dharr: «O Mes serviteurs! Je Me suis interdit à Moi-même l'injustice, et Je l'interdit entre vous. Ne vous vous

---

(1) En tenant compte de la réflexion apportée sur ce hadith, plusieus traductions s'avèrent exactes (le traducteur).

(2) Mosnad c'est-à-dire que le hadith comporte une chaîne complète de rapporteurs remontant jusqu'au Prophète (DPSS). (le traducteur).

(3) ouvrage classique de Hadith et de droit composé par l'Imām Mālek ibn Anas (mort en 179H), (le traducteur).

(4) peu basé, rapporté par un tab'ii (un Suivant) qui ne mentionne pas le «compagnon» intermédiaire entre lui-même et le Prophète (DPSS). (le traducteur).

causez pas, donc, du tort»[1]. (Dans un autre hadìth), le Prophète (DPSS) dit: «Vos vies, vos biens aussi bien que vos honneurs vous sont sacrés»[2].

A propos de Son dire «Ne fais pas de mal et ne cherche pas à faire du mal», quelques-uns des ulémas ont déclaré qu'il s'agit de deux expressions qui, ayant la même acception, ont été accolées pour mieux renforcer la chose. (De son côté), (le théoligien- luiguiste) ibn Habib dit: l'expression arabe correspondante à «ne fais pas de mal» est pour les spécialistes de la langue arabe, un substantif alors que celle qui correspond à «ne cherche pas à faire de mal» traduit l'idée de l'acte proprement dit. Ainsi, la première expression signifie que personne ne doive commettre une action nuisible à un autre homme, laquelle action qu'il ne commet pas à lui-même,

---

(1) Figurant dans ce livre-ci sous N°24, ce hadith a été aussi, rapporté par Moslem dans le livre de «la bonté pieuse et la parenté» au chapitre de l'interdiction de l'injustice N°2577.

(2) Recueilli par el-Bokhari et cité dans plusieurs endroits dont le livre du Pèlerinage d'adieu et dans celui de la Science au chapitre «Que celui qui assiste aux séminaires d'études, transmette la science (religieuse) à l'absent» N°105.

tandis que la deuxième expression veut dire: que personne ne doive recevoir le mal en contrepartie d'un quelqu'un qui a, déjà, été lésé. (Un troisième nommé) el-Mohsini dit: la première expression arabe dénote une action qui te procure un certain avantage et en même temps elle désavantage ton voisin; et c'est déjà, une acception méliorative. Quelques - uns des gens (doctes) disent: Les deux expressions arabes employées sont de la même nature que le fait de tuer et de se battre. En fait, la première expression signifie faire le mal à celui qui ne te fait pas de mal alors que la deuxième veut dire: nuire à celui qui te nuit sans que ce soit de nature à rendre la pareille, ni que ce soit de nature à prendre fait et cause pour la vérité. Ceci évoque presque le même sens que celui de la sentence prophétique qui dit: «acquitte-toi du dépôt qu'on te remet et ne trahis pas celui qui te trahit»[1]. Pour certains ulémas, cela signifie que tu ne dois pas être infidèle envers celui qu'il l'est envers toi, une fois que tu t'es vengé de lui. A croire que l'interdiction don il s'agit, affecte celui qui est à l'origine de l'infidélité. Mais, celui qui, châtiant comme il l'a été et, ensuite, ayant eu le

(1) relaté par et-Tirmidhi dans le livre «Les ventes», au chapitre «38» N°1264. Abou Issa dit que c'est un hadith Haçan et Gharib.

dessus, n'est certes pas infidéle. L'infidèle, c'est pourtant, celui qui se venge de celui qu'il ne faut pas se venger, ou plutôt celui qui va trop loin dans sa vengeance.

Dans le cas où l'on désavoue. un droit qu'on doit honorer, puis c'est à qui l'argent ou quelque chose comme ça, a été déposé, l'emporte, les ulémas ne se sont pas mis d'accord. Quelques-uns d'entre eux disent: on n'a pas droit à forcer les choses, vu l'énoncé littéral de la sentence prophétique qui dit: acquitte-toi du dépôt qu'on te remet et ne trahis pas celui qui te trahit. D'autres théoligiens disent: à lui appartient le fait d'avoir le dessus ainsi que de se vanger. L'argument qu'on cite à l'appui, c'est le hadith qu'a raconté Aïchah, lequel hadith parle de l'état de choses qu'a eu Hind avec Abou Sofian[1]. A propos de cette affaire, les théoligiens musulmans

---

(1) le hadith qu'a relaté Aïchah, est le suivant: «Hind bint Otbah dit: O Messager de Dieu! Abou Sofian est un ladre; il ne me donne pas assez d'argent qui soit destiné aux dépenses à faire à mon enfant et à moi, et je n'ai sur moi que j'en ai pris de lui, à son insu. «Prends-en de manière à te montrer bonne, répond-il, la somme qui subvient aux besoins de ton enfant et aux tiens» Hadith receueili par Moslem dans le livre des «Jugements rendus», au chapitre de «la question de Hind» N°1714.

ont eu bien de points de vue et de justifications à dèbiter mais ce n'est pas ici, qu'il faut en faire mention. Mais il vaut mieux véritablement et justement considérer, ici, que personne ne doit faire de mal à son frère, s'agit-il d'un acte lui entraînant le mal ou non. Cependant, ce qu'il sied à chacun de le faire, c'est qu'il prend fait et cause ou bien il punit, s'il peut le faire équitablement, sans entraîner injustice, ni désavantage; tout cela doit cadrer avec la Sonnah.

Es-Cheïkh Abou Amro ibn es Salah que Dieu lui accorde la miséricorde, dit que ed-Darakotni a étayé ce hadith de plusieurs chaînes de rapporters, dont l'ensemble rend fort et meilleur son contenu. La plupart des hommes de science l'ont transmis tout en le prenant pour argument. C'est ainsi que, Abou Daoud a dit: Le Fiqh tourne autour de cinq hadiths; le présent en est compté l'un d'eux. Es-Cheïkh ajoute que l'appréciation de Abou Daoud et son avis donné sur le hadith en question, font savoir qu'il n'est point faible par rapport à lui. Bien plus, ce hadith est, selon lui, à l'instar de la notion qu'évoque l'acte de se battre; ça se tient car il relève de la Sonnah.



البيّنة على المدَّعي واليمين على من أنكر

٣٣ ـ عن ابنِ عَبَّاسٍ رضِيَ اللَّهُ عَنْهُمَا، أنَّ رَسُولَ اللَّهِ ﷺ قَالَ: «لَو يُعْطَى النَّاسُ بِدَعْوَاهُمْ، لادَّعَى رِجَالٌ أَمْوَالَ قَوْمٍ ودِمَاءَهُمْ، لَكِنِ الْبَيِّنَةُ عَلَى الْمُدَّعي والْيَمِينُ عَلَى مَنْ أَنْكَرَ» [حديثٌ حسنٌ رَوَاهُ البَيْهَقِيُّ (السنن ١٠/٢٥٢) وَغَيْرُهُ هٰكَذَا، وبَعْضُهُ في الصَّحِيحَيْنِ].



La preuve incombe au demandeur et le serment est déféré à celui qui nie

33 - Ibn 'Abbas que Dieu soit satisfait de tous deux, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «Si l'on accordait aux gens l'objet de leurs demandes, il y aurait certes, des gens qui

réclameraient les biens et la vie d'autres gens. Mais la charge de la preuve incombe au demandeur et le serment est déféré à celui qui nie» [c'est un hadith haçan qu'el-Bayhaqi (es-Sounan 10/252) et d'autres traditionnistes l'ont raconté tel quel. Dans les deux Sahihs, il n'est rapporté que partiellement].



A propos de la partie de ce hadith, qui est mentionnée dans les deux Saḥiḥ, ibn Abou Malikah. dit que ibn Abbas que Dieu soit satisfait de tous deux a écrit que: «le Prophète (DPSS), a prescrit que l'accusé doit témoigner sous la foi du serment»; dans une variante, il est raconté que «le Prophète (DPSS) a dit que si l'on accordait aux gens l'objet de leurs demandes, il y aurait des hommes qui réclameraient la vie et les biens d'autres hommes. Mais l'acusé doit témoigner sous la foi du serment»[1]. Celui qui

---

(1) recueilli par Moslem dans le livre des Jugements rendus, au chapitre. L'accusé doit témoigner sous la foi du serment N°1711.

N.B.: Dnas ce domaine, il importe de donner l'énoncé du hadith suivant: «Le Prophète (DPSS) leur dit-il: «Moi, je ne suis qu'un être humain. Vous portez vos différends devant moi, mais il se peut que l'un de vous présente ses arguments mieux que l'autre, et que je jûge d'après son discours. S'il arrive que j'avantage ainsi l'un de vous en =

établit les Quarante hadiths dit: el-Bokhari et Moslem ont rapporté ce hadith dans leurs sahihs en le faisant remonter jusqu'au Prophète (DPSS), et ce en citant la version d'ibn Abbas. Il en est, de même, pour les compilateurs des ouvrages des Sonan ainsi que pour d'autres. De son côté, el-Ossayli dit: Il est inexact de remonter ce hadith jusqu'au Prophète (DPSS), étant donné qu'il s'agit d'un propos tenu par ibn Abbas. Celui qui compose le présent livre dit: s'il est exact de remonter ce hadith jusqu'au Prophète (DPSS) sous la foi des deux imams experts en la matière, il s'averera peu inutile de ne pas le remonter jusqu'au Prophète (DPSS); et ceci n'est ni contradictoire, ni suscitant de confusion.

Ce hadith est un des principes des préceptes islamiques et la référence la plus importante auquel il faut avoir recours lors d'un cas en litige ou de querelle, cela implique qu'on ne doit pas décider d'une affaire litigieuse en fonction du procès intenté.

= lui accordant quelque chose qui appartient à son «adversaire», qu'il ne la prenne pas; car alors je n'aurais fait que lui adjuger un morceau de l'enfer» Sahih el-Bokhari. livre des «Jugements rendus», chapitre 19. (le traducteur).

Son dire: «il y aurait, certes, des gens qui réclameraient les biens et la vie d'autres gens», sert d'argument pour quelques-uns en vue de conclure à l'annulation du propos qu'a tenu (l'imam) Malek qui prévoyait qu'on devait entendre celui qui vient de mourir d'une mort violente ou bien, son discours disant qu'il a été exécuté par un tel. Car si l'on n'entendait pas le discours qu'a tenu le malade, lequel discours qui dit: qu'un tel lui doit un Dinar ou bien un Derhem, c'est à ce moment que le discours disant, que sa vie lésée ne sera à plus forte raison reçu. Et dans ce cas, on n'a rien à redire au discours qu'a tenu Malek. C'est que ce dernier n'a pas étayé le châtiment infligé ou la rançon versée, au propos tenu par le demandeur mais plutôt du serment prêté collectivement pour l'homicide. Cela dit, il fait du discours de celui qui vient de mourir d'une mort violente, lequel discours qui prévoyait que sa persnonne avait été exécutée par un tel, un serment prêté collectivement qui vient de renforcer la preuve des demandeurs. Cela se faisait pour qu'on puisse être quitte quant aux serments prêtés comme s'ils sont des serments prêtés collectivement.

Quant à Son dire «Mais l'accusé doit témoigner sous la foi du serment», les ulémas ont été unanimes à faire jurer celui qu'on accuse du vol des biens alors qu'ils se sont divisés à propos d'autres méfaits.

Quelques-uns ont pensé qu'il était nécessaire de faire jurer tout accusé d'avoir lésé les droits d'un autre, ou bien de porter atteinte au mariage, au divorce ou bien à la liberté d'une personne bien déterminée, tout en ayant pour argument le sens lattéral de l'ensembe du hadith.

Cependant, si l'on abdique, le damandeur n'a qu'à prêter serment et ainsi, son procès est confirmé. De son côté, Abou Hanifah, que Dieu lui accorde misericorde, dit: l'on doit prêter serment quant au mariage, au divorce ou à l'émancipation mais si l'on abdique, tout cela lui sera d'obligation. Il ajoute: il ne se fait pas jurer quant aux préceptes de Dieu.

النهي عن المنكر من الإيمان

٣٤ ـ عَنْ أبي سَعِيدِ الخُدْرِيِّ رضي اللَّهُ عنهُ قال: سَمِعْتُ رسُولَ اللَّهِ ﷺ يقولُ: «مَنْ رَأى مِنْكُمْ مُنْكَراً فَلْيُغَيِّرْهُ بيَدِهِ، فإنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِلِسَانِهِ، فإنْ لَمْ يَسْتَطِعْ فَبِقَلْبِهِ، وذَلك أَضْعَفُ الإِيمَانِ» [رواهُ مُسْلِمٌ (رقم ٤٩)].

۞ ۞ ۞

Le défense de choses répréhensibles est issue de la Foi

34 - Abou Saïd al-khodri que Dieu l'agrée rapporte: J'ai entendu le Messager de Dieu (DPSS), dire: «Qui que ce soit qui voit, d'entre vous, une chose répréhensible qu'il la ramène à la règle par ses mains; s'il ne le peut, par sa langue et enfin s'il ne le peut, par son cœur[1] et c'est là le degré le plus faible

(1) «Le cœur est considéré par les Sémites, comme l'organe =

de la Foi» (recueilli par Moslem (N°49)].



Moslem a fait mention de ce hadith en citant Tarek ibn Chéhab qui a dit: Le premier homme qui, au jour de la Fête, prononça le sermon (ad hoc) avant que la prière prescrite[1] ne soit accomplie, ce fut Marwan»[2]. C'est alors, qu'un des pratiquants se tint debout et lui adressa la parole: La Prière doit être faite avant que le sermon ne se prononce. C'est déjè, laissé, lui répliqua-t-il. En ce moment, Abou Saïd intervint. «Quant à ce type-là, dit-il, il a bien fait ce qu'il devait faire. En effet, j'ai entendu le Messager de Dieu (DPSS), dire: «Qui que ce soit qui voit, d'entre vous, une chose répréhensible, qu'il la ramène à la règle... etc». Ce hadith constitue l'argument invoqué à l'appui du fait que personne avant ce Marwan, n'a osé faire cela. Si l'on se

---

= des facultés intellectuelles...» (D. Masson, Le coran inimitable. Notes liminaires VIII) op.cit. (le traducteur).

(1) cette Prière a lieu juste peu après le lever du soleil du premier jour de deux fêtes musulmanes, et se fait ordinairement, juste avant que l'imam ne prononce le sermon de la fête dont il est question. (le traducteur).

(2) c'est Marwan ibn el-Hakam, le célèbre calif Omayyade (le traducteur).

demande comment se peut il arriver que Abou Saïd s'est attardé de ramener cette chose répréhensible à la règle jusqu'à ce que cet homme-là le fasse avant lui, on répondra: Il se peut que Abou Saïd ne soit pas présent lors que Marwan s'était mis à prononcer le sermon dont il était question, et que ce type-là l'avait blâmé, et que sur ces entrefaites, Abou Saïd fit irruption lorsqu'ils polémiquaient. D'ailleurs, il se peut que ce dernier soit présent mais il avait peur que une fois, il ramène la chose répréhensible à la règle, une révolte éclaterait sous l'influence de sa désapprobation déclarée[1]; c'est pourquoi ça lui faisait défaut de réprouver. Il se peut, enfin, qu'Abou Saïd soit sur le point de désapprouver et que cet homme-là le dévançe. Abou Saïd n'a eu, alors, que soutenir sa thèse. Dieu sait mieux que tous. D'ailleurs, dans un autre hadith dont el Bokhari et Moslem ont reconnu l'authenticité, et qui figure, bien vérifié, dans le chapitre destiné à la Prière de deux Fêtes, il est dit que c'est Abou Saïd qui tira Marwan par la main lorsque ce dernier voulut monter en chaire. Or, il s'est avéré qu'on était ensemble. C'est ainsi que Marwan lui fit la même réponse qu'il a déjà, faite à

(1) A ce propos, qu'on se rappelle qu'il n'y a pas d'effet sans cause, ou bien à petite cause, grands effets (le traducteur).

l'autre homme. C'est ainsi qu'il se peut qu'il y ait lieu de deux affaires bien distinctes.

Quant à son dire «qu'il la ramène à la règle», c'est déjà, un ordre affirmatif qui, par l'accord unanime de la communauté musulmane, est à mettre en œuvre. Or, le Livre (: le Coran) cadre avec la Sonnah en le demaine de la nécessité obligatoire pour commander le bien et défendre le mal, acte qui cadre, aussi, avec le conseil qui fait partie de la Religion musulmane. Quant à la Parole du Très-Haut:

﴿عَلَيْكُمْ أَنفُسَكُمْ لَا يَضُرُّكُم مَّن ضَلَّ إِذَا ٱهْتَدَيْتُمْ﴾.

﴿Vous êtes responsables de vous-mêmes[1]. Celui qui s'égare ne vous nuira point si vous avez pris la bonne voie﴾[2], elle n'est point en contradiction à ce que nous venons en faire

---

(1) Certains se basent à tort sur ce verset... (En effet), ce verset n'est applicable qu'à ceux qui ont combattu pour que la Loi de Dieu règne, et à laquelle on s'est engagé à s'y conformer. Ceux-là seulement sont dégagés de toute responsabilité vis-à-vis des autres. (V. la traduction du Dr. Kéchrid. op.cit. la remarque propre au verset 105 de la Sourate V (le festin) (le traducteur).

(2) V. Le Coran- La table servi's V, verset 105 (traduction du complexe du Roi Fahed, op. cit).

mention. C'est que la conception authentique des vétérans exégètes en ce qui concerne l'acception du noble verset Coranique, dit que si vous accomplissez ce que vous en êtes chargés de le faire, l'incurie ou la carence d'autrui ne vous nuira pas. Ça correspond à la Parole de Très-Haut:

﴿وَلَا تَزِرُ وَازِرَةٌ وِزْرَ أُخْرَىٰ﴾.

﴿personne ne portera la fardeau (la responsabilité) d'autrui﴾[1]. Ainsi, prescrire le bien et proscrire le mal, c'est une partie de la responsabilité que le Musulman assume et à laquelle doit s'appliquer; et si la personne avec qui il a affaire se montre peu obéissante, il n'y a rien, alors, à reprocher. C'est qu'il incombe au musulman de commander le bien et d'interdire le mal; accepter et se conformer à cela, ça ne lui appartient pas. Dieu sait mieux que tous.

De surcroît, ordonner ce qui est convenable et interdire ce qui est blâmable, c'est un devoir d'obligation communautaire. Si un nombre suffisant de personnes de la communauté s'y consacre, l'obligation de le faire cessera alors, pour les autres.

---

(1) V. Le Coran- Les bestiaux, sourate VI, verset 164 (traduction du complexe du Roi Fahd, op. cite) v. rémarque N°1 (le traducteur).

Mais si tout le monde le délaisse, toute personne pouvant le faire sans que ce soit lui est nuisible, est pécheresse.

Plus que ça, ce devoir se prescrit obligatoirement si l'on est le seul initié au mal dont il s'agit, ou bien si l'on est le seul ayant des dispositions pour faire disparaître ce mal; il en est ainsi de celui qui voit son épouse, son enfant ou son serviteur, s'approcher d'une action illicite et ne s'en occupe nullement.

Les savants musulmans déclarent que l'obligation de commander le bien et d'interdire la chose répréhensible, ne cessera pas d'être valable, étant vraisemblablement inacceptable mais il faut s'y appliquer. (Là-dessus), Dieu qu'Il soit exalté dit:

﴿فَإِنَّ ٱلذِّكْرَىٰ تَنفَعُ ٱلْمُؤْمِنِينَ﴾.

﴿Et rappelle; car le rappel profite aux croyants﴾[1]. On a déjà, avancé que le musulman devait prescrire le bien et proscrire le mal mais il ne lui incombe pas qu'on consente; La parole de Dieu le Très Haut, le dit:

﴿وَمَا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٥٤﴾﴾.

---

(1) V. Le Coran- qui éparpillent, LI, verset 55 (traduction du complexe du Roi Fahd, op. cit).

﴾Et il n'incombe au messager que de transmettre explicitment (son message)﴿[1]. Les savants musulmans disent: Il n'est pas stipulé pour celui qui ordonne ce qui est convenable et qui interdit ce qui est blâmable, qu'il soit parfait dans «tous» ses états: se conformer à ce qu'il ordonne, et s'abstenir de ce qu'il interdit. Mais il lui incombe qu'il formule l'injonction en jeu, même s'il s'avoue coupable. Car il doit s'imposer deux faits; ce sont: ordonner à lui-même le bien, s'interdire lui-même le mal, et de l'autre côté en faire autant envers les autres. S'il se consacre à l'un de ces faits, l'obligation de faire le second ne cessera pas pour lui.

Ordonner ce qui est convenable et interdire ce qui est blâmable, ajoute-t-on, n'appartiennent pas en particulier, aux gouverneurs. C'est plutôt, le devoir confirmé du commun des musulmans. [Autrement dit], toute personne ayant des connaissances en la matière dont il est question, doit en faire autant. S'il s'agit des points [(litigieux)] manifestes tels que la Prière formelle, le Jeûne, la fornication, la consommation du vin ainsi que d'autres points semblables, tous les musulmans en

(1) V. Le Coran- La lumière, XXIV, verset 54 (traduction du complexe. op.cit).

sont informés[1]. Par contre, s'il s'agit des actes, des dires subtiles et des choses se rapportant à Il-Ijtihad, des points sur lesquels l'ensemble de la communauté est très peu savant, ce dernier n'a rien à dire, là-dessus; c'est alors, qu'interveiennent les savants (:les ulémas).

Les savants ont, en effet, l'habileté à refuser de reconnaître ce sur quoi on est tombé d'accord[2]; quant aux points divergeants, ils n'ont là-dessus, rien à refuser de reconnaître. Selon l'une des deux écoles doctrinales musulmanes, cela revient à dire que tout Mojtahid a raison. c'est ce qui est admis par beaucoup d'enquêteurs [(experts en la matière)]. Selon l'autre école, celui qui a raison est un tandis que le faux nous est indéterminé; (donc), il résiste à tout péché [(proposé)]. Cependant, pour sortir du désaccord (éventuel), le conseil s'impose; c'est ce qui est bon et à exiger grâcieusement.

(A ce propos) es-Cheïkh Mohiyed-Dine que Dieu lui accorde la miséricorde, déclare: Sache que le chapitre d'ordonner ce qui est convenable et

---

(1) par conséquent, trancher n'est point une chose à écarter (le traducteur).

(2) V. Le Coran, La lumière, XXIV, verset 63 (traduction du complexe, op. cit).

d'interdire ce qui est blâmable s'est, depuis, des années bien longues, gâché en sa majeure partie; Il ne lui en reste en ce temps-ci que très peu de stèréotypes. (Sachez), aussi, que c'est un chapitre monumental; c'est en lui que consistent des choses musulmanes et c'est lui, enfin de compte, qui est la base. (Sache enfin que) si la débauche fleurit à foison, le châtiment infligé atteindra le bon et le mauvais; et si l'on ne se fait pas un devoir de décourager l'injuste, le châtiment de Dieu faillira les toucher globalement. A ce propos, Dieu le très-Haut dit:

﴿فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ﴾.

﴾Que ceux, donc, qui s'opposent à son ordre atteigne un châtiment douloureux﴿[1]. Donc, il incombe à toute personne qui est à la recherche de l'autre vie et à celle qui s'efforce d'avoir l'agrément de Dieu le Puissant et le Grand, de prêter un soin attentif à ce chapitre-ci. C'est qu'il profite énormement, d'autant plus que sa majeure partie s'est gâchée; Qu'on ne soit point effrayé de celui qui, tout

(1) V. Le Coran, le Pèlerinage, XXII, verset 40 (traduction du complexe, op. cit).

empanaché de son rang élévé qu'il soit, lui refuse de reconnaître sa place. Là-dessus, Dieu le Très-Haut dit:

﴿وَلَيَنصُرَنَّ ٱللَّهُ مَن يَنصُرُهُۥٓ﴾.

﴿Allah soutient, certes, ceux qui soutiennent (Sa Religion)﴾[1] Sache que la rétribution est proportionnelle à la difficulté à laquelle on fait face; ce chapitre-là, celui-là ne s'en éloigne pas sous l'infulence d'une amitié ou d'une affection affichée. L'ami, c'est, véritablement, celui qui s'efforce d'établir l'édifice de l'autre vie, même si cela le mène à ce que sa vie ici-bas souffre du manque, d'un certain manquement. (Par contre), l'ennemi c'est celui qui s'efforce de lui faire gâter la vie future ou bien, lui fait subir un certain manquement même si, à cause de cela, on obtient dans sa vie présente un certain avantage.

Celui qui commande le bien et qui interdit le mal doit agir doucement pour qu'on soit plus proche afin d'aboutir. L'Imam Chafehi que Dieu lui accorde miséricorde dit: celui dont le frère lui fait de bouche à oreille, morale, celui-là lui donne un véritable conseil et l'honore, et celui qui lui fait

(1) Voir Hadith 7. (le traducteur). S. XXII, V.40.

ouvertement moral, il le déshonore et attaque son honneur. Dans ce domaine-ci, on tolère bien le fait de voir un homme vendre une marchandise présentant des défauts, ou bien un animal qui a un défaut de conformation, et on ne les montre pas au grand public, tout en ne désavouant rien, ni ne faisant connaître ces défauts-là, à l'acheteur. C'est qu'on en est responsable car la Religion, c'est le bon conseil et la loyauté[1]. Or, celui qui ne donne pas conseil, sera trompeur.

Son dire «qu'il la ramène à la règle par ses mains; s'il ne le peut, par sa langue et enfin s'il ne le peut, par son cœur», signifie qu'il refuse de reconnaître ce qui est blâmable par son cœur; cela implique qu'on ne fasse pas l'éclipser ou qu'on lui fasse subir un changement, mais plutôt qu'on fasse autant que possible.

Son dire «et c'est le degré le plus faible de la Foi» signifie que cette Foi en Dieu est la moins fructueuse. Celui qui commande le bien et interdit le mal n'a ni à s'en enquérir, ni à fouiller, ni à faire la reconnaissance, ni à forcer les portes des maisons

---

(1) Recueilli par Moslem dans le livre de la Foi, au chapitre de la mise au point de la défense de ce qui déplăt à Dieu est de la Foi N°80.

tout en se fondent sur des conjectures avancées; au contraire, s'il trouve ce qui est blâmable il n'a qu'à le ramener à la règle. De son côté, el-Mawardi déclare: celui-ci n'a ni à donner l'assaut à des foyers, ni à faire une reconnaissance à moins qu'il ne soit renseigné par celui qui est digne de foi, qui vient de lui dire qu'un homme s'isole avec un autre pour qu'il puisse le tuer, ou avec une femme pour qu'il puisse s'adonner à la formication avec elle. Dans ces cas-ci, il lui est permis de faire la reconnaissance requise et d'entreprendre des démarches susceptibles de mettre les choses au clair, de peur que ce soit trop tard pour qu'on puisse rattrapper le temps perdu.

Quant à Son dire «et c'est le degré le plus faible de la Foi», signifie comme c'est cité, que c'est la Foi la moins fructueuse. D'ailleurs, il est dit dans une variante: «Au delà de la Foi(la plus ninime), il n'y eu a qu'un grain de moutarde», savoir qu'il ne reste plus d'autre degré (de Foi), au delà de ça. La Foi dont il s'agit ici, dans ce hadith, a pour synonyme l'Islam.

Ce hadith fournit la preuve que celui qui a peur d'être tué ou d'être battu, cesse d'être obligé de solliciter de ramener les choses à la règle; c'est la conception doctrinale des Musulmans de la première heure et de ceux d'aujourd'hui. D'ailleurs, un

groupe extrèmiste a pensé que l'obligation de ramener les choses à la règle ne devra it pas être cessée même si on en avait peur.

أخوة الإسلام

٣٥ ـ عن أبي هُرَيْرَةَ رضِيَ اللَّهُ عنه، قالَ: قال رسُولُ اللَّهِ ﷺ: «لا تَحاسَدُوا، ولا تناجَشُوا، ولا تَباغَضُوا، ولا تَدابَرُوا، ولا يَبعْ بعضُكُمْ على بَيْع بَعضٍ، وكُونُوا عِبادَ اللَّه إِخواناً، المُسْلِمُ أَخُو المُسْلِمِ: لا يَظْلِمُهُ، ولا يَخْذُلُهُ، ولا يَكْذِبُهُ، ولا يَحقِرُهُ. التَّقْوَى هَهُنَا ـ ويُشيرُ إلى صَدْرِه ثَلاثَ مَرَّات ـ بِحَسْبِ امْرِىءٍ مِنَ الشَّرِّ أَنْ يَحْقِرَ أَخَاهُ المُسْلِمَ، كُلُّ المُسْلِمِ على المُسْلِمِ حَرَامٌ: دَمُهُ ومالُهُ وعِرْضُهُ» [رواهُ مُسْلِمٌ (رقم ٢٥٦٤)].



La fraternité de l’Islam

35 - Abou Horayrah que Dieu l’agrée rapporte que le Messager de Dieu (DPSS), a dit: «Ne vous

jalousez pas, ne vous trompez pas[1], ne vous haïssez pas, ne vous tournez pas le dos, ne vous livrez pas à l'achat ni à la vente tissés des coups malhonnêtes. soyez plutôt les serviteurs de Dieu en toute fraternité, le musulman est le frère du musulman: il ne lui est pas injuste; il ne le lâche ni lui fait de mensonge, ni ne le méprise. La crainte pieuse est ici-en désignant par trois fois sa poitrine-. Mépriser son frère musulman, cela suffisant à un musulman pour qu'il soit mal à l'aise. Toute la personne du Musulman à l'égard de son frère est tabou: sa vie, ses biens et son honneur»[2] [recueilli par Moslem (N°2564)].

Pour son dire «Ne vous jalousez pas», le terme jalousie laisse entendre le désir formé de voir perdre l'avantage dont quelqu'un est doté; c'est une chose défendue. Dans un autre hadith, il est dit: «gardez-vous de la jalousie. C'est qu'elle dévore les bonnes œuvres comme le feu consume le bois ou l'herbe»[3]

---

(1) ça peut aussi, être traduit par ce qui suit: ne diffusez pas de fausses informations les uns contre les autres. (le traducteur).

(2) voir N.B. du hadith N°14. (le traducteur).

(3) rapporté par Abou Daoud dans le livre de Al Adab au chapitre de la jalousie N°4903.

Quant à l'envie, c'est le désir fait pour qu'on jouisse de l'avantage dont quelqu'un est doté mais sans qu'on veuille que l'autre perde l'avantage dont il est question. Il arrive que la jalousie se place au même rang que celui de l'envie; cela s'explique par le fait que leurs sens se rapprochent, comme a dit le Prophète (DPSS): «Il n'y a de jalousie valable que dans deux cas...»[1] savoir l'envie.

Pour Son dire: «ne vous trompez pas», le verbe a pour radical la Tromperie; D'où, l'on a dit du chasseur qu'il est trompeur, parce qu'il trompe c'est-à-dire il lève le gibier, le traque.

Son dire «ne vous haïssez pas» peut dire qu'il ne faut jamais être dans la haine mutuelle, étant donné que l'amour et la haine sont des acceptions qui sont du domaine du cœur qu'on ne peut pas acquérir et dont on ne peut pas disposer. Cela correspond au hadith du Prophète (DPSS), qui dit: «Seigneur Dieu! c'est ma part...[2] dont je jouis: Veuilles que Tu ne me reproches rien de la Part dont Tu disposes et devant

---

(1) recueilli par el-Bokhari dans le livre de la science (religieuse), au chapitre «être dans l'enchantement de la science et de la sagesse» N°73. Sa suite figure aux numéros 1409, 7241 et 7316.

(2) que Tu m'a prédestinée.

laquelle je suis bon à rien»[1], à savoir le cœur.

Le fait de se détourner le dos les uns contre les autre, ça signifie l'hostilité; c'est aussi, la rupture dit-on [(il faut entendre par là la séparation plus ou moins brusque survenue entre des personnes qui étaient unies)].

Son dire «ne vous livrez pas à l'achat ni à la vente tissés des coups malhonnêtes», laisse entendre qu'on dit à celui qui vient d'acheter une marchandise, fais et ce dans le délai proposé à se fixer sur l'option déjà faite, résilier le contrat d'achat et moi je te vendrai au même prix, une marchandise qui lui ressemble ou meilleure qu'elle. Il arrive aussi, que l'acheteur et le vendeur se fixent déjà, à l'amiable, un prix et il ne reste plus que de conclure l'achat approprié. Voilà qu'on l'augmente ou bien qu'on le rahaisse: recourir à cela, après avoir bien fixé le prix, c'est déjà, interdit. Cependant, si ça se passe avant que ce ne soit pas mis d'accord à l'amiable, cela n'est pas, alors, interdit.

Son dire «soyez plutôt les serviteurs de Dieu en toute fraternité», veut dire qu'on doit traiter les uns les

---

(1) rapporté par Abou Daoud dans le chapitre du Mariage, au chapitre partage équitable de la couche conjugale N°2134.

Son dire: «La crainte pieuse[1] est ici-en désignant par trois fois sa poitrine» et dans une variante, il est dit: «Dieu ne prête attention ni à vos corps, ni à vos formes, mais plutôt Il observe vos cœurs»[2], Cela veut dire que les actes accomplis par ostentation ne favorisent en rien la crainte de Dieu; celle-ci n'est obtenue en fait, qu'au prix de l'effet agissant sur le cœur de l'homme, lequel effet étant le fruit qu'on doit être profondément touché par la Grandeur de Dieu, le Très-Haut, Sa crainte et Son observation, et l'observation de Dieu le Très-Haut est omnisciente de tout. La sagesse qui se dégage de cet extrait authentique, et Dieu le sait mieux que tous, consiste en ce que Dieu remunère et punit. D'ailleurs, la prime en considération de tout cela, revient au cœur humain.

Son dire «Méprise son frère musulman, cela suffisant à un musulman pour qu'il soit mal à l'aise»,

---

(1) la crainte pieuse est superiorité reliée à l'Imam (Foi), à la force et à la porfondeur de la Foi... cf.: les fondements du Tawhid (monothéisme islamique) par A.B. Phielips. texte français pages 178, 179, II.P.H. Riadh- 1998 (le traducteur).

(2) rapporté par Moslem dans le livre de la bonté pieuse, de la parenté et de svoir faire, au chapitre de «Il est interdit d'être injuste envers le Musulman» N°2564.

est très avertissant, c'est que Dieu le Très-Haut, une fois qu'Il lui a donné jour, ne l'a jamais mésestimé; mais plutôt Il lui a accordé tous Ses dons, a bien façonné la constitution de son être, lui a réduit à son service tout ce que les cieux et la terre contiennent et même si cela lui appartient en personne ou non, il en a sa propre part. Puis Dieu qu'Il soit exalté, l'a nommé Musulman, Croyant, serviteur (de Dieu). (De même). il a tellement poussé les choses à tel point qu'Il lui a envoyé son Messager Mohammad (DPSS). Il s'ensuit que quiconque méprise un des musulmans, il le fait vis-à-vis de celui que Dieu qu'Il soit exalté et magnifié, a bien estimé, et que cela lui soit suffisant à le diffamer. Des manifestations du mépris affiché à l'égard du musulman, on en cite le fait qui consiste à ce que le Musulman ne dit à l'autre musulman une fois qu'il passe tout près de lui, Salamaleck ou bien on ne rend pas la pareille si l'on a pris l'initiative de dire Salamaleck. Une autre manifestation relative, consiste à ce que le musulman voit un autre musulman et Dieu ne le compte pas au nombre de ceux qui entrent au Paradis, ou bien du nombre de ceux que Dieu l'égloigne du Feu (de (l'Enfer)[1].

---

(1) C'est dû, entre autres, à un sourire, par exemple, comme dit, en substance, un hadith authentique. (le traducteur).

Quant à ce que le sage reproche à l'ignorant et à ce que le juste reproche au libertin, cela ne relève nullement du mépris qu'affiche le Musulman; cela relève à plus forte raison, de ce que l'ignorant s'est doté de l'ignorance, et de ce que libertin s'est doté de dissolution morale. Une fois que le Musulman coupe court avec l'ignorance affichée et qu'il dise adieu débauche, déveregiondage, c'est à ce moment-là que le sage musulman doit célébrer l'autre musulman et l'estimer haut.

فضل الاجتماع
على تلاوة القرآن وعلى الذكر

٣٦ ـ عن أبي هُرَيْرَة رضِي اللَّهُ عنه، عن النَّبيِّ ﷺ قال: «مَنْ نَفَّسَ عن مُؤْمِنٍ كُرْبَةً من كُرَبِ الدُّنْيا نَفَّسَ اللَّهُ عَنهُ كُرْبَةً من كُرَبِ يوْمِ القِيَامَةِ، ومَنْ يَسَّرَ على مُعْسِرٍ يَسَّرَ اللَّهُ عليهِ في الدُّنْيا والآخِرَةِ، ومَنْ سَترَ مُسْلِماً سَتَرَهُ اللَّهُ في الدُّنْيَا والآخِرَةِ، واللّهُ في عَوْنِ الْعَبْدِ ما كانَ الْعَبْدُ في عَوْنِ أخِيهِ. ومَنْ سَلَكَ طَريقاً يَلْتَمِسُ فيهِ عِلماً سَهَّلَ اللّهُ به طَرِيقاً إلى الجنَّةِ، وما اجْتَمَعَ قَوْمٌ في بَيْتٍ من بُيُوتِ اللّهِ يَتْلُونَ كِتَابَ اللّهِ ويَتَدَارَسُونَهُ بَيْنَهُمْ إلاَّ نَزَلَتْ عليهُم السّكِينةُ، وغَشِيَتْهُمُ الرَّحْمَةُ، وحَفَّتهُمُ المَلائِكَةُ، وذَكَرَهُمُ اللّهُ فِيمَنْ عِنْدَه، وَمَن بطَّأَ بِهِ عَمَلُهُ لَمْ يُسْرِعْ به نَسَبُهُ» [رواهُ مُسْلِم (رقم ٢٦٩٩) بهذا اللفْظ].



Le mérite qui revient aux séances tenues pour la récitation du Coran et l'invocation de Dieu

36 - Abou Horayrah que Dieu l'agrée, rapporte que le Prophète (DPSS) a dit: «Celui qui, en ce bas monde, dissipe l'une des afflictions d'un Croyant, Dieu fera dissiper l'une des Afflictions du Jour de la Résurrection. Celui qui vient en aide à quelqu'un en difficulté, Dieu lui accordera la facilité ici-bas et à l'au-delà. Celui qui met un voile sur les insuffisances d'un musulman, Dieu mettra, dans ce monde et dans l'autre, un voile sur les siennes. Dieu donne assistance à son serviteur tant que ce dernier prête assistance à son frère. Celui qui s'engage dans une voie à la quête d'une science (certaine), Dieu lui facilitera une voie vers le Paradis. Il n'est pas de gens qui rentrent en séance, dans l'une des maisons de Dieu pour réciter le Livre de Dieu et l'étudier ensemble sans que la Quiétude ne descende sur eux, que la miséricorde ne les enveloppe, que les Anges les entrourent, que Dieu ne les mentionne parmi ceux qui se trouvent auprès de Lui, et (enfin) celui dont

les œuvres l'ont mis en retard, ne sera pas mis en avance par son lignage» [Hadith rapporté textuellement par Moslem (N°26999)].



C'est un hadith fondamental réunissant de différentes sortes de sciences (religieuses), de principes et de morale (publique). Il y a le mérite qui revient à celui qui se sent dans la nécessité de servir les musulmans et de les faire profiter de ce qu'il a eu de science, d'argent, d'aide, d'attention soit à faire allusion à un certain intérêt, soit à donner un conseil, ou bien d'autres choses qui lui sont aisés à s'en parer. Les sens que revêt l'expression «faire dissiper l'affliction», c'est la faire disparaître.

Quant à Son dire «celui qui met un voile sur les insuffisances d'un musulman», il s'agit plutôt, de cacher d'un voile les fautes des personnes notables et celles qui leur sont semblables qui ne sont point connus de perversité. Ceci porte sur le fait de couvrir le péché déjà commis et duquel on en est fini. Mais si l'on est au courant de leurs péchés, tout en les prenant en flagrant débit, il fait s'empresser de désapprouver, de les empêcher de récidiver. Si l'on est trop faible pour agir convenablement, il faut actionner en justice et soumettre ce cas, si cela ne provoquera point une cause de corruption, au

gouverneur. La chose connue et dont il est question ici, n'est point de nature à ce qu'on soit caché. En fait cacher, ça leur donnera une invitation de plus, à la perversion, au fait de nuire, à la violation des choses défendues et enfin à ce qu'on aura l'audace d'en faire autant. Il est préférable plutôt, de les poursuivre juridiquement si l'on n'a pas peur que cela ne provoque pas de cause de corruption. Il en est de même lorsqu'il s'agit de rêfuter la relation des rapporteurs, de dénigrer les témoignages des tèmoins valables et ceux à qui on confie les aumônes faites, les legs pieux (: biens de main-morte), les biens de orphelins et ainsi de suite. Ceux-ci, il faut, le cas échéant, les réfuter, étant donné qu'il n'est pas permis de cacher leurs fautes si on les juge inaptes incontestablement. Cela ne relève point de médisance interdite; cela relève plutôt du domaine du conseil à donner.

Son dire «Dieu donne assistance à son serviteur tant que ce dernier prête assistance à son frère», [vue le contenu exhaustif de cet extrait], ce raccourci de détails est loin d'être expliqué. Cependant, on peut en citer le cas du musulman qui, une fois qu'il décide d'aider son frère, ne doit point se décourager à passer son mot à dire, ou bien à trancher une affaire d'une manière juste, tout en croyant que Dieu le très-Haut l'aidera. Avec ce

hadith, on a, à la fois, l'avantage de faciliter les choses à celui qui est en difficulté. Et le mérite qu'on attribue à celui qui recherche la science. Il s'en dégage, obligatoirement, le mérite qui revêt le fait de s'occuper de la science, savoir la science de la charia. Là-dessus, la condition qui s'impose, c'est que cette occupation soit faite pour l'amour de Dieu, le Très-Haut; bien que cette condition-ci s'impose en toute pratique religieuse.

Son dire: «Il n'est pas de gens qui entrent en séance dans l'une des maisons de Dieu pour réciter le Livre de Dieu et l'étudier ensemble», fournit la preuve de l'avantage de la réunion faite à la mosquée, pour réciter du Coran. «La quiétude dont il s'agit, ici, dit-on, ce n'est que la miséricorde accordée; c'est déjà, évocateur d'un sens faible parce qu'on a coordonné la miséricorde au terme en question. Quelques-uns des ulémas disent que la quiétude voulue, ce n'est que la tranquillité et la dignité; c'est déjà une interprétation qui l'emporte à la première. Et dans son dire «Il n'est pas de gens», c'est dèjà, un indéfini fort répandu en son genre comme si on dit tout groupe de gens qui s'assemble tout en ayant la même arrière-pensée, aura toute la même supériorité déjà mentionnée. Le Prophète (DPSS), n'impose pas la condition qu'un tel groupe doit être formé des ulèmas, des ascètes, ou des

diguitaines. Quant à son dire «les Anges les entourent», cela veut dire que les Anges font cercle autour d'eux; ce sens a pour origine le verset coranique qui dit:

﴿حَآفِّينَ مِنْ حَوْلِ ٱلْعَرْشِ﴾.

﴿faisant cercle autour du Trône﴾(1) c'est-à-dire les cernant, les débordant et rôdant autour d'eux de toutes parts. On dirait que les Anges sont très proches d'eux à tel point qu'ils les entourent pour ne pas laisser d'intervalle d'espace à n'importe quel Satan aspirant à se rapproche d'eux.

Son dire «que la miséricorde ne les enveloppe»; le verbe envelopper ne s'emploie que quand il s'agit d'une chose qu'on couvre de tous les côtés. Es-Cheikh Chéhab ed-Dine ibn Faraj dit: le sens qui s'impose dans ce contexte, à ce que je vois, ce n'est que ce fait sera en sorte qu'il englobe s'il plaît à Dieu, tout ce qu'on a déjà, avancé.

Son dire «que Dieu ne les mentionne parmi

---

(1) le verset tout entier se présente comme suit: ﴿Et tu verras les Anges faisant cercle autour du Trône célébrant la gloire de Seigneur et Le glorifient﴾ les groupes, XXXIX, 75, (traduction du complexe du Roi Fahed. op. cit) (le traducteur).

ceux qui se trouvent auprès de Lui», implique que Dieu le Très-Haut, fait mention d'eux en la présence des Prophètes et des nobles Anges. Et Dieu sait mieux que tous.

فضل اللّه تعالى ورحمته

٣٧ ـ عن ابنِ عبَّاسٍ رضِي اللَّهُ عنهما، عن رسولِ اللّهِ ﷺ فيما يَرْوِيهِ عن رَبِّهِ تَبارَكَ وتعالى قال: **«إنَّ اللَّهَ تَعَالَىٰ كَتَبَ الحَسَنَاتِ والسّيِّئَاتِ، ثُمَّ بَيَّنَ ذلك: فَمَنْ هَمَّ بِحَسَنَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْهَا كَتَبهَا اللَّهُ عِنْدَهُ حَسَنَةً كامِلَةً، وإنْ هَمَّ بها فَعَمِلَهَا كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ عَشْرَ حَسَناتٍ إلى سَبْعِمَائَةِ ضِعْفٍ إلى أضْعَافٍ كَثِيرَةٍ، وإنْ هَمَّ بِسيِّئَةٍ فَلَمْ يَعْمَلْها كَتَبها اللَّهُ عِندَهُ حَسَنَةً كامِلَةً، وإنْ هَمَّ بها فَعَمِلها كَتَبَها اللّهُ سَيِّئَةً واحِدَةً»** [رواهُ البُخارِيُّ (رقم ٦٤٩١) ومُسْلِمٌ (رقم ١٣١) في صَحِيحَيْهِما بِهذِهِ الحُرُوفِ].

فانْظُرْ يا أخي وَفَّقَنا اللَّهُ وإيَّاكَ إلى عَظِيمِ لُطْفِ اللّهِ تعالى وتأمَّلْ هَذِهِ الألْفَاظَ. وقوْلُه: «عِنْدَهُ» إشارَة إلى الاعْتِنَاء بها. قوْلُهُ «كامِلَةً» لِلتَّوْكِيدِ وشِدَّةِ الاعْتِنَاءِ. وقال في السَّيِّئَةِ الَّتِي هَمَّ بها ثُمَّ تَرَكَها: «كَتَبَهَا اللَّهُ عِنْدَهُ حَسَنَةً كامِلَةً»، فَأَكَّدَهَا بِكَامِلَةٍ. وإنْ عَمِلَهَا «كَتَبها اللّهُ تَعالَىٰ سَيِّئَةً

واحِدَةً»، فأَكَّدَ تَقْلِيلَهَا بوَاحِدَةٍ وَلَمْ يُؤَكِّدْهَا بِكامِلَةٍ، فَلِلَّه الحمدُ والمنَّةُ سُبْحَانَهُ لا نُحْصِي ثناءً عليه. وبِاللَّهِ التَّوفِيق إلى مرضاته.



La Générosité de Dieu le Très - Haut et Sa Miséricorde

37 - Le fils de Abbas que Dieu soit satisfait d'eux, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) parmi ce qu'il avait raconté comme venant de Son Seigneur qu'Il soit exalté et glorifié, a dit: «Dieu le Très-Haut, a inscrit les bonnes actions et les mauvaises. Puis, Il a détaillé cela comme il suit: Celui qui pense faire une bonne action et ne la fait pas, Dieu la lui inscrit auprès de Lui, comme étant une bonne action entière. [Mais], s'il se décide à l'accomplir et la fait, Dieu la lui inscrit auprès de lui, dix à sept cents fois plus, et encore bien davantage. (Cependant), s'il pense à commettre un péché et ne l'accomplit pas, Dieu le lui inscrit comme une bonne action entière. S'il se decide enfin à le commetre, Dieu le lui inscrit comme une seule mauvaise action» [Hadith rapporté textuellement par el-Bokhari (N°6491) et Moslem (N°131), dans leurs Sahihs].

Que tu sois perspicace, mon frère! que Dieu nous accorde, Toi et moi, le succès pour jouir de la toute Douceur de Dieu, le Très-Haut, et que tu regardes avec attention, les termes du hadith ci-haut mentionné. Son dire «auprès de Lui» est, déjà, une allusion nette à ce que le sujet traité est d'une attention particulière, ainsi que son dire «entière» qui est employé pour mettre davantage l'accent sur. Et Il dit à propos du péché qu'on pense faire puis on le délaisse «Dieu le lui inscrit comme une bonne action entière», tout en prenant soin de l'affirmer par le terme «entière». Mais, s'il l'accomplit «Dieu le lui inscrit comme une seule mauvaise action» tout en prenant soin de réduire son importance par le terme «une seule» et non pas par celui de «entière». A Dieu appartiennent la Grâce et le Bienfait, Dieu, Gloire à Lui[1]! nous ne saurions jamais connaître comment il faut Lui rendre hommage. C'est à Dieu qu'appartient la réussite menant à Son entière satisfaction.

Les commentateurs du hadith précité, ont dit: C'est un charif (noble) hadith fondamental où le Prophète (DPSS) a mis en évidence l'ampleur de

(1) Gloire à Lui (: Sobhanah) expression qui réfute toute sorte d'association à Dieu (le traducteur).

l'obligeance que Dieu qu'Il soit exalté et magnifié a accordée à Ses créatures. En effet, Dieu a fait en sorte que la bonne action que le serviteur de Dieu se propose d'accomplir et ne l'effctue pas comme étant une bonne action. Par contre, Dieu a fait en sorte que si ce type-ci se décide à commettre une mauvaise action et ne la fait pas comme une bonne action accomplie, mais s'il la commet, comme un seul péché. Donc, si l'on accomplit la bonne œuvre, Dieu la lui inscrit dix fois plus; c'est déjá, une énorme Générosité de la part de Dieu Qui multiplie à Ses serviteurs les bonnes actions tout en comptant les péchés à leur valeur unitaire. Le fait que Dieu a récompensé la décision d'accomplir une bonne œuvre par une bonne œuvre, est dû à ce que la volonté de bien faire est déjà, un des actes dont le siège est le cœur. Si l'on dit que selon ce constat, il fallait qu'on inscrivait un seul péché à celui qui pense le commettre et ne le commet pas, la décision de le commettre étant déjà, un des actes émanant du cœur. Ceci n'est pas, lui répondit-on, comme tu t'imagines. C'est que celui qui renonce à commettre le mal, il fait une rupture entre sa croyance en un péché donné, et un autre, selon quoi il souhaite du bien tout en résistant à ses désirs qui veulent du mal. C'est ainsi que celui-ci est récompensé d'un avantage, d'un atout. D'ailleurs, il est dit dans un

autre hadith: «il l'a (: le péché) pour Moi»[1] ce propos est comme le suivant qui dit: «chaque Musulman doit faire l'aumône; mais, dit-on, s'il ne la fait pas. Qu'il s'abstienne de faire le mal, lui répond-il, c'est déjà, une aumône faite»[2]. El-Bokhari l'a cité dans le livre de la Morale publique. Mais si l'on délaisse, malgré soi, la mauvaise action, ou bien tout en étant trop faible pour la faire, on ne la lui pas inscrit comme étant une bonne œuvre, la signification reltive n'est point incluse dans l'acception du présent hadith.

Et-Tabari écrit: ce hadith renferme la correction du propos qui dit que les Gardiens[3] prennent note de ce que le serviteur se propose de faire une bonne œuvre ou de faire une mauvaise action, tout en étant au courant de sa conviction, là-dessus. Ce hadith est également, une réplique à celui qui prétend que les Gardiens notent par écrit les actions

---

(1) Rapporté par Moslem dans le livre de la Foi en Dieu, au chapitre si l'on pense faire une bonne œuvre, on la lui inscrit. N°205.

(2) Rapporté par el-Bikhari dans le livre de al-Adab, au chapitre «tout commenable est une aumône faite» N°6022.

(3) Des Anges gardiens qui enregistrent, séance tenante, les actions des humains (le traducteur).

apparemment accomplies ainsi que ce qu'on entend dire. Le sens est que les deux Anges auxquels est confiée la tâche de se charger du serviteur, sont au courant de ce que celui-ci se propose de faire. Il est possible d'ailleurs, que Dieu le Très-Haut leur ait accordé le moyen d'en être bien initié comme Il avait déjà, procédé avec tant de Prophètes de Dieu en ce qui concerne pas de mal de choses de l'inconnaissable. A propos de Issa (: Jésus) que la paix soit sur lui, Dieu proclame que ce prophète de Dieu a dit aux fils d'Israël:

﴿وَأُنَبِّئُكُم بِمَا تَأْكُلُونَ وَمَا تَدَّخِرُونَ فِي بُيُوتِكُمْ﴾.

﴿Et je vous apprends ce que vous mangez et ce que vous amassez dans vos maisons﴾(1). Vraiment, notre Prophète Mohammad (DPSS) porte à notre connaissance pas mal de choses de l'inconnaissable. Il se peut donc, que Dieu ait accordé aux deux Anges concernés, le moyen pour qu'ils soient bien initiés du bien ou du mal qu'on sous-entend faire. Ils en prennent note, une fois qu'on se propose de faire l'un ou l'autre. Cela est dû, dit-on, à un souffle qui leur apparaît se dégager du cœur de l'individu dont il est question. Les musulmans de la première heure

---

(1) Le coran, sourate la famille de Imran, (III), verset 49. traduction du complexe (op .cite).

sont partagés en ce qui concerne laquelle de deux évocations, celle qui est silencieusement décidée ou celle qui est ouvertement déclarée, est la meilleure. C'est (en substance) ce qui a dit ibn Khalaf connu sous le nom de Iban Battâl. De son côté, l'auteur de l'ouvrage intitulé Al-Ifsah[1], déclare dans un discours tenu, que Dieu le Très-Haut, une fois a créé cette communauté (: celle des musulmans), Il lui a accordé vu sa longévité devenue moins longue, le doublement de la récmponse due à sa bonne œuvre accomplie. Donc, celui qui se décide d'accomplir une bonne œuve, cette décision vu telle qu'elle est isolée, lui sera comptée comme une entière bonne action. De plus, celle-ci est rendue entière afin qu'on ne croie pas que en tant qu'elle est une simple décision, sera récompensée moins. C'est ainsi que la bonne action qu'on pense faire, se trouvant hors de la décision proprement dite, est inscrite dans le registre de l'action accomplie proprement dite, aussi. D'où, cette bonne action à quoi on songe, sera récompensée comme une bonne œuvre accomplie.

(1) c'est le ministre Aouned-Dine Abol-Mothaffar, Yahya ibn Mohammad ibn Haluirah el-Hanbali, décédé en 560H. Son livre a pour titre «Il-Ifsah (: L'expression) des sens des Authentiques»; il s'agit d'une explication des hadiths des deux Sahih recueillis par el-Homaydi.

Puis celle-ci, sera récompensée doublement, à savoir que tout dépend du degré de la pureté de l'intention formulée et sa mise au point bien rythmée, là ou elle doit être.

Puis, cet auteur-là a conclu en disant que Dieu a redoublé sa récompense «à un grand nombre», il s'agit ici, d'un indéfini [(voulu)]; c'est un cas ayant un sens plus global que celui du défini. Par conséquent, ce dédoublement sera redoublé au maximum qu'il soit possible. Puis, cela sera estimé à tel point que la noble promesse ([divine]) soit correspondante à ce qu'on répète que si le musulman fait aumône d'un grain de blé, il lui sera généreusement compté par Dieu le très-Haut, savoir que si ce grain-ci étant semé en un sol le plus fertile, a éé l'objet de la protection et de l'irrigation qu'il lui faut; puis, il sera propre à la moisson, laquelle sera la plus abondante. Puis, cette dernière sera, à son tour, plantée au sein du sol le plus fertile, puis il sera l'objet de protection comme on vient de citer plus haut. Et ça se répètera dans la saison de la deuxième, troisième, quatrième... années etc. Enfin, tout ce phènomène se répète jusqu'au jour du Jugement Dernier, où le grain du blé, du moutarde ou de pavot se développera avec les temps jusuq'à ce qu'il dévienne telles que les montagnes bien ancrées. Et si l'aumône donnée est telle que le poids d'un atome

de la nature même de la Foi en Dieu, elle sera envisagée selon le gain qu'on acquiert en ce temps-là d'une chose achetée, et qui sera vendue le plus chèrement dans le pays le plus achalandé et le plus exigé. A cela s'ajoute le gain acquis qui sera multiplié et surajouté jusqu'au jour de la Risurrection. L'atome dont il est question, sera alors, grand telle que l'immense grandeur de ce monde. C'est ainsi que les œuvres de bienfaisances seront comptées par Dieu qu'Il soit glorifié et magnifié, à condition que toute bonne œuvre accomplie doive être basée sur une intention strictement pure et fidèle.

Dans ce donaine-ci, il est à citer que la générosité de Dieu le Très-Haut, se voit multipliée par le canal consistant en l'exemple qui suit: si l'on fait l'aumône d'un dirham à un mendiant qui, [à son tour], préfère un autre plus pauvre que lui, à lui-même, et que le troisième préfère un quatrième à lui-même et que le quatrième préfère un cinquième à lui-même et ainsi jusu'à l'infini. Dans ce cas-ci, chaque dirham donné par le premier homme, sera récompensé par Dieu le Très-Haut, de dix dirhams. Mais une fois que le second en fait autant, celui-ci aura à titre de récompense, les dix dirhams du premier et que ce dernier aura dix fois plus. Si le deuxième en fait l'aumône, il aura, à titre de récompense, cent dirhams. Tandis que le premier aura, à titre de

récompense, mille mille dirhams. Si celui-ci en fait l'aumône, il aura, à titre de récompense, cent dirhams; mais le second aura dix mille dirhams qui seront à leur tour, multupliés par un nombre infini que Dieu seul connaît.

On en cite aussi, que Dieu qu'Il soit glorifié et magnifié, une fois qu'Il demandera au Jour de la Résurrection, de son serviteur, compte de ses bonnes ou mauvaises actions, et si ses bonnes œuvres varient entre les meilleures et celles qui en sont inférieures, alors, Dieu qu'Il soit glorifié vu Sa Générosité et Sa Largesse, jugera toutes les bonnes œuvres en fonction de la meilleure par excellence. Sa Générosité étant trop Grande pour qu'Il discute celui qui Lui est agréable la récompense disproportionnée entre deux bonnes œuvres accomplies. Là-dessus, Dieu que Sa Sainteté soit vénérée davantage, dit:

﴿وَلَنَجْزِيَنَّهُمْ أَجْرَهُم بِأَحْسَنِ مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ﴾.

﴿Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions﴾[1] tout comme «si le serviteur, en entrant dans l'un des

---

(1) V. le coran. Sourate les abeilles- XVI, verset 97 (traduction du complexe du roi Fahd) (op. cit).

souks des musulmans, dit à haute voix: Il n'y a de dieu à part Dieu, l'Unique, qui n'a jamais d'associés etc, Dieu lui inscrit deux millions[1] de bonnes œuvres, lui raie deux millions de péchés et lui fait construire, au Paradis, une Demeure»[2], comme il est cité dans la Tradition. Et ce qu'on a cité, c'est ce qu'on connait parfaitement. Ça n'a rien à voir avec la Générosité de Dieu qu'Il soit glorifié et magnifié. C'est qu'elle est trop grande pour qu'une personne puisse la nier ou bien que la créature puisse la délimiter.



(1) Traduction littérale: deux mille mille. (le traducteur).

(2) Rapporté par et-Tirmidhi dans le livre des «Invitation», au chapitre: «ce qu'on dit en entrant au souk», N°3429.

العبادة للّه وسيلة القرب والمحبة

٣٨ ـ عن أبي هُرَيْرَةَ رضي اللَّهُ عنه قال: قال رسولُ اللَّهِ ﷺ: «إنَّ اللّهَ تعالى قال: مَنْ عادَى لِي وَلِيّاً فَقَدْ آذَنْتُهُ بالْحَرْبِ، وما تَقَرَّبَ إِلَيَّ عبْدِي بِشَيءٍ أحَبَّ إِلَيَّ مِمَّا افْتَرَضْتُهُ عليه، ولا يَزَالُ عبْدِي يَتَقَرَّبُ إِليَّ بالنَّوَافِلِ حتى أُحِبَّهُ، فإِذا أحْبَبْتُهُ كُنْتُ سَمْعَهُ الذي يَسْمَعُ بِهِ، وبَصَرَهُ الَّذِي يُبْصِرُ به، وَيَدَهُ التي يَبْطِشُ بها، ورِجْلَهُ التي يَمْشِي بها، ولَئِنْ سألَنِي لأُعْطِيَنَّهُ، ولَئِنِ اسْتَعَاذَنِي لأُعِيذَنَّهُ» [رَوَاهُ البُخَارِيُّ (رقم ٦٥٠٢)].



Adorer Dieu est le moyen de se rapprocher de Lui et de L'aimer

38 - Abou Horayrah que Dieu l'agrée, rapporte

que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «celui qui fait preuve d'hostilité à l'un de Mes bien- aimés, qu'il s'attende, assurément, à la guerre, de la part de Moi. [(D'ailleurs)], Rien ne M'est plus agréable que Mon serviteur qui se rapproche de Moi par l'accomplissement de ce que Je lui ai prescrit. (D'un autre côté), mon serviteur ne cessera de se rapprocher de Moi, par des œuvres surérogatoires jusu'à ce que Je l'aime. Et lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il saisit et son pied avec lequel il marche. [(De plus)], s'il Me demande quelque chose, certes, Je le lui donnerai; et s'il cherche protection auprès de Moi, certes, Je la lui accorderai» [(Hadith rapporté par el-Bokhari (N°6502)].



L'auteur de l'Ifsah[1] déclare que dans ce hadith, il y a entre autres, la leçon théologique suivante: Tout en donnant les prétextes à toute personne qui est l'ennemi d'un bien-aimé de Dieu, Dieu qu'Il soit glorifié et magnifié lui fait savoir qu'il doit s'attendre à une guerre de Sa part tout en se servant de la même arme d'hostilité déjà usée par celui-là, lui-même. Or, l'ami de Dieu, le Très-Haut,

(1) cf.: p.261 N°1 (le traducteur).

est celui qui suit la charïa de Dieu, le tout-Puissant. Que l'on soit prudent, donc, pour ne pas porter atteinte à l'âme même de l'ami de Dieu que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire. [(Sachez que l'hostilité affichée à l'égard du saint en question, signifie qu'on est son ennemi.

Le sens précité, je le constate pleinement pour la cause illustrant la lieutenance de Dieu. Mais s'il s'agit d'un différend qui a lieu entre deux amis de Dieu, soit-il en poursuite, en procès ou en hostilité déclarée, et qui revient à établir la réalité d'un droit confus, cela n'est pas inscrit dans le texte de hadith présent. De fait, une brouillerie éclata(1) d'un côté,

---

(1) Rapporté par el-Bokhari dans le livre traitant les vertus des compagnons au chapitre du dire du Prophète (DPSS) «si j'ai à prendre un ami intime» N°3661, de Abou ed Dardaa que Dieu l'agrée, il dit: «j'étais assis chez le Prophète (DPSS) et voilà que Abou Baker fit irruption tout ne relevant le pan de sa redingote jusqu'à ce que son genou soit découvert. Alors, le Prophète (DPSS) dit: «Quant à votre compagnon, il se risque. Celui-là salua et dit: O Messager de Dieu j'ai eu un propos aigre-doux, avec ibn el-khattab. C'est pourquoi j'ai accouru vite chez lui; je me suis regretté devant lui et puis je lui ai demandé de me pardonner. Il refusa, de le faire. Sur ces entrefaites, je vous rejoints. «Que Dieu te pardonne, O Abou Bakr» dit-il (en reprenant cette=

entre Abou Baker et Omar que Dieu les agrée tous deux, et de l'autre entre el-Abbas et Ali que Dieu les agrée tous[1] et beaucoup de Compagnons qui étaient tous des amis de Dieu que soient exaltées Sa

---

= formule trois fois). Au bout d'un certain temps, Omar bat sa coulpe (vis-à-vis de Abou Bakr). Dans ce but, il rejoint le domicile de Abou Baker, il demanda à la maisonnée: Abou Baker est là? Non, lui répondit-on. Il arriva au Prophète (DPSS) qui blèmit de rage à tel point que Abou Baker s'attendrit. Puis, il s'assit sur ses genoux et dit: O Messager de Dieu! Par Dieu, j'étais le plus injuste (répété deux fois), Dieu m'a envoyé à vous, répondit le Prophète (DPSS), et vous avez dit: tu as dit des mensonges mais Abou Baker a dit: «tu as dit toute la verité; de plus, je me suis consolé et par lui-même, en personne, et par son bien; Pourriez-vous me laisser tranquille avec Mon compagnon? (répété deux fois). C'est ainsi, il fut à l'abri de tout propos aigre- doux». Dans son ouvrage intitulé «la conquête du créateur», el-Hafez ibn Hajr el-Askalani dit: le propos aigre-doux qui a eu lieu entre les deux compagnons en question, que Dieu les agrée tous deux, consistait en un dialogue engagé, en une requête entreprise ou en un reproche fait.

(1) Hadith rapporté par al-Bokhari dans le livre de l'inscripition des cinq (Prières quotidiennes) d'obligation formelle), au chapitre des l'inscrieption des cinq (Prières quoitidiennes) d'obligation formelle, N°3094. Il s'agit là d'un long hadith; il n'y a pas lieu ici, d'en faire mention.

Toute-Puissane et Sa Gloire.

Son dire «Rien ne M'est plus agréable que Mon serviteur se rapproche de Moi par l'accomplissement de ce que Je lui ai prescrit», fait allusion à ce qu'on ne doit pas accomplir une pratique surérogatoire avant celle d'une obligation formelle. Or, la surérogatoire n'est nommée ainsi, que parce qu'on la fait au delà de ce qui est dû ou obligé sinon elle n'a plus cette appellation. La preuve apportée consiste en Son dire qui suit: «Mon serviteur ne cessera de se rapprocher de Moi, par des œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime». C'est que le rapprochemment à Dieu en accomplissant les pratiques surérogatioires, doit être à la suite de l'accomplissement des obligations formelles prescrites. Et quant le serviteur pratique constamment les actes surérogatoires, cela conduira à ce que Dieu, que soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire, l'aime. Puis il ajoute: «Et lorsque Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit etc. C'est déjà, l'indice de la lieutenance de Dieu accordée, lequel indice est mis en évidence à toute personne que Dieu ne l'a pas aimée; cela signifie que le serviteur dont il s'agit, n'entend pas ce que la charia n'a pas permis d'entendre, ni ne voit pas ce que la Charia n'a pas permis de voir, ni ne tend pas la main (pour

prendre un chose et s'en approprier) à ce que la charia ne lui a pas permis de prendre ni, enfin de compte, ne marche pas que vers quoi la charia autorise. C'est la règle du principe. Mais, il se peut que cela prime par rapport à un serviteur qui ne cesse pas de louer Dieu qu'Il soit exalté, jusqu'à ce qu'il en soit réputé. C'est ainsi que si l'on parle avec celui-ci autrement que par l'évocation de Dieu, il ne faillit entendre celui qui lui adresse la parole, que jusqu'à ce que les gens qui ne louent jamais Dieu s'en approche en louant Dieu, afin qu'il soit à leur écoute. Il en est même en ce qui concerne les choses perçues, celles qui sont désponibles et la tentative faite pour s'approcher du srviteur dont il est question. C'est déjà une qualité éminente; Nous implorons Dieu que nous serons dignes d'elle.

Son dire: «s'il cherche protection auprès de Moi, certes, Je la lui accorderai», est là preuve illustrant que si le serviteur est devenu du nombre des amis de Dieu, le Très-Haut, ne se trouve pas empêché ni d'implorer Dieu pour qu'Il lui accorde ce qu'il demande, ni de chercher près de Lui asile, de celui qui lui inspire la peur. Et Dieu, le Très-Haut a le Pouvoir par excellence, de lui donner même avant même de Le solliciter, de le protéger avant même de chercher asile auprès de Lui. Cependant, Dieu qu'Il soit glorifié, est proche de ses serviteurs pour qu'Il

donne ceux qui demandent, et parce qu'il protège ceux qui cherchent asile auprès de Lui.

Son dire qui est cité au début du présent hadith «qu'il s'attende assurément, à la guerre»[1], signifie que Je lui a informé que Je lui ferais la guerre.

---

(1) c'est comme le verset coranique de la sourate de la Vache, verset: 279; qui dit:

﴿فَإِن لَّمْ تَفْعَلُوا۟ فَأْذَنُوا۟ بِحَرْبٍ مِّنَ ٱللَّهِ وَرَسُولِهِۦ ۖ وَإِن تُبْتُمْ فَلَكُمْ رُءُوسُ أَمْوَٰلِكُمْ لَا تَظْلِمُونَ وَلَا تُظْلَمُونَ ﴿٢٧٩﴾﴾.

«si vous ne le faites pas, attendez-vous à la guerre de la part de Dieu et de Son Prophète. Votre capital vous restera. Ne lésez personne et vous ne serez pas lésés» (traduction de Masson. op. cit).

التجاوز عن
المخطىء والناسي والمكره

٣٩ - عن ابنِ عَبّاسٍ رضي اللَّهُ عنهما: أن رسولَ اللَّهِ ﷺ قال: «**إنَّ اللَّهَ تَجاوَزَ لِي عن أُمَّتي: الخَطَأَ والنِّسْيانَ، وما اسْتُكْرِهُوا عليه**» [حديثٌ حسَنٌ رَواهُ ابْنُ ماجَهْ (رقم ٢٠٤٥) والْبَيْهَقِيُّ (السنن ٧/٣٥٦) وغيْرُهُما].



Pardonner à celui qui commet une faute, à celui qui oublie et à celui qui est sous la contrainte

39 - Le fils de Abbas que Dieu les agrée tous deux, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS) a dit: «Certes, Dieu pardonnera à ma communauté: les fautes, les oublis et les contraintes» [Hadith Hassan rapporté par ibn Majah (N°2045), el-

Bayhaki (es-Sonan 7/356) et encore par d'autres traditionnistes].



Il est cité dans l'exégèse de la parole de Dieu que Soient exaltées Sa Toute-Puissance et Sa Gloire, qui dit:

﴿وَإِن تُبْدُوا مَا فِي أَنفُسِكُمْ أَوْ تُخْفُوهُ يُحَاسِبْكُم بِهِ اللَّهُ﴾.

﴾Que vous manifestiez ce qui est en vous ou que vous le cachiez, Allah vous en demandera compte﴿[1]. Une fois descendu, ce verset coranique est paru lourd aux Compagnons que Dieu les Agrée. Abou Baker, Omar, Abder Rahman ibn Aouf et Moadh ibn Jabal accompagnés d'une foule de gens, sont arrivés au Messager de Dieu (DPSS), et ils ont dit: nous sommes chargés par ce qui est insupportable. De fait, chacun de nous se parle à lui-même, de ce qu'il n'aime pas qu'il soit fixé en son for intétrieur, même s'il possède tout. Alors, le Prophète (DPSS) répondit: peut-être voudriez-vous reprendre les propos qu'ont tenus les fils d'Israïel, et qui disent:

---

(1) Le Coran. La vache, sourate II, verset 284 (traduction du complexe Fahed op.cit).

﴾Nous avons entendu et nous avons désobéi﴿[1]; il faut plutôt dire: ﴾Nous avons entendu et nous avons obéi﴿[2]. Cet état de choses pesa lourd sur eux et on demeura indécis pendant un an, au bout duquel Dieu qu'Il soit exalté, fit descendre la détente et la miséricorde; Il dit:

﴿لَا يُكَلِّفُ ٱللَّهُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا ۚ لَهَا مَا كَسَبَتْ وَعَلَيْهَا مَا ٱكْتَسَبَتْ ۗ رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَآ إِن نَّسِينَآ أَوْ أَخْطَأْنَا ۚ﴾.

﴾Dieu ne charge une âme que selon sa capacité. Elle a pour elle ce qu'elle a reçu et elle a contre elle ce qu'elle a acquis. Notre Seigneur! Ne nous en tiens pas rigueur si nous avons oublié ou fauté﴿[3]. Dieu dit: justement, c'est bien respecté jusqu'au bout. C'est ainsi qu'on fut déchargé par suite de la Révélation divine qui a bien. abrogé le premier verset coranique.

À son tour, El-Bayhaki dit: es-Shaféhi que Dieu lui accorde sa miséricorde déclare: Dieu qu'il soit exalté et magnifié dit:

---

(1) Le Coran. Les Femmes, sourate IV, verset 46 (traduction du complexe du roi Fahed, op. cit) (le traducteur).

(2) Le Coran. La vache, sourate II, verset 285 (traduction du complexe, op. cit) (le traducteur).

(3) Le Coran. La vache, sourate II, verset 286 (traduction du Dr. Kéchrid, op. cit).

﴿إِلَّا مَنْ أُكْرِهَ وَقَلْبُهُ مُطْمَئِنٌّ بِالْإِيمَٰنِ﴾.

﴿Sauf celui qui a été contraint tandis que son cœur est plein de la sérénité de la foi﴾[1] A la dénigation[2], s'imposent des codes; Mais, une fois que Dieu rend quitte celui qui est visé par le présent verset coranique[3], les codes de la contrainte verbale, tous, sont nuls, étant donné que si le majeur code est nul, le mineur l'est aussi. C'est dans un tel contexte qu'on a cité de fils de Abbas que Dieu les agrée tous deux, qui rapporte du Messager de Dieu (DPSS): «certes, Dieu pardonnera à ma communauté: les fautes, les oublis, et les contraintes»[4]. Puis, on a cité de Aychah que Dieu l'agrée qui rapporte du Prophète (DPSS): (DPss): «Pas de divorce, pas d'émancipation sous l'effet de la contrainte»[5] Telle est la doctrine à

---

(1) Le Coran. Les abeilles, sourate XVI, verset 106 (traduction du Dr. Kéchrid, op. cit).

(2) (infidélité)- cf. Le Coran essai de traduction par Jacques Berque P:13- Albin Micherl 1995- Paris- (le traducteur).

(3) cf. la note relative au Coran. Les abeilles, sourate XVI, verset 106 (traduction du Dr. kèchrid) (le traducteur).

(4) Rapporté par ibn Majah dans le livre du Divorce, au chapitre du divorce de celui qui y est contraint et les autres gens. N°2043.

(5) Rapporté par Abou Daoud dans le livre du divorce, au chapitre du divorce à faux. N°2193. Abou Daoud dit que =

laquelle se rattachent Omar, ibn Omar et ibn ezZobayr. A propos, on cite le cas de Thabet ibn el-Ahnaf qui a épousé la mère d'un des enfants de Abdur-Rahman ibn Zayd ibn el-Khatttab. Sous ibn ez Zobayr, le prermier obligea ibn ez Zobayr, le dernier en le menaçant et en lui faisant peur, à la divorcer. Ibn Omar lui a dit: tu ne l'a pas divorcée; rejoints ta femme. Ibn ez Zobayr se trouvait à la Mecque, c'est pourquoi Thabet l'a rejoint et il écrit à son gouverneur (déjà nommé à la Médine), afin de lui faire revenir sa femme, de punir Abder-Rahman ibn Zayd. C'est pourquoi Safiyyah Bint Abou Obayd l'épouse de Abdullah ibn Omar fit le trousseau de la mariée. Abdullah ibn Omar assista à la noce. Et Dieu sait mieux que tous.

= le mot correspondant à la contrainte pourrait avoir sens: la colère.

الدنيا وسيلة ومزرعة للآخرة

٤٠ ـ عن ابنِ عُمَر رضِي اللَّهُ عنهما قال: أخَذَ رسولُ اللّهِ ﷺ بِمَنْكِبَيَّ فقال: «**كُنْ في الدُّنيا كأَنَّكَ غَرِيبٌ أوْ عابِرُ سبيل**»، وكانَ ابنُ عمرَ رَضِي اللّهُ عنهما يقولُ: إذا أَمْسَيْتَ فلا تَنْتَظِرِ الصَّباحَ، وإذا أَصْبَحْتَ فلا تَنْتَظِرِ المَسَاءَ، وخُذْ مِنْ صِحَّتِكَ لِمَرَضِكَ، ومِنْ حَيَاتِكَ لِمَوْتِكَ. [رواهُ البُخارِيُّ (رقم ٦٤١٦)].



Ce bas monde est le véhicule et la pépinière de l'au-delà

40 - Le fils de Omar que Dieu les agrée tous deux, rapporte que le Messager de Dieu (DPSS), me prit par les épaules et dit: «sois en ce bas monde comme un étranger ou un passant». Le fils de Omar

que Dieu les agrée tous deux, disait: «Lorsque tu es au soir, n'attends pas le matin; et que tu es au matin, n'attends pas le soir. Prends de ta santé pour ta maladie, et de ta vie pour ta mort». [Rapporté par el-Bokhari (N°6416).



En commentant el-Bokhari, l'imam Abol Haçan Ali ibn Khalaf déclare: Abo Zinad dit: «Le sens de cette sentence prophétique, c'est, d'un côté, nous inciter à vivre rarement en compagnie et à avoir peu de choses sur soi, et de l'autre, à renoncer à ce monde. Là-dessus, Abol-Haçan dit: Ceci s'avère net par le fait que l'étranger est peu extraverti et a l'appréhension des gens, étant donné qu'il ne passe presque pas par des connaissances, par ceux avec qui il est familier et qu'il fréquente à foison. C'est pourquoi, il est humble et apeuré. L'est aussi, celui qui est de passage qui, ne parvenant au bout de son voyage que grâce à son énergie qui l'emporte, que grâce à ses bagages qui sont très légères, étant donné qu'il est peu soucieux d'avoir des encombrements, et tout en n'ayant rien, à part son viatique et sa monture qui le mène à son lieu de destination. Ce détail fournit la preuve que ce type-ci préfère le renoncement au monde jusqu'à ce qu'il reçoive le strict nécessaire pour pouvoir vivre, jusqu'à ce qu'il

puisse vivre au jour le jour. Le vrai Croyant n'a plus besoin de l'ici-bas que de ce qui le mène sain et sauf à l'au-delà, tout comme le voyageur qui n'a besoin dans le voyage qu'il effectue que ce qui peut le conduire à son lieu de destination.

El iz Ala'a ed Dine ibn Yahya ibn Habirah que Dieu lui fasse miséricorde dit: Dans ce hadith il y a la preuve que le Messager de Dieu (DPSS) a incité à être comme un étranger, car celui-ci une fois, qu'il arrive à un pays, il ne fait nullement irruption dans leurs séances tenues; on est sûr, sans doute, qu'on ne le voie pas habillé autrement qu'il l'est à d'ordinaire. Il ne leur tourne pas le dos, en sus. De même, celui qui est de passage ne fait pas sien une maison qui appartient à un autre, il n'entre pas en conflit avec autrui, sachant que son séjour au milieu d'eux ne durera que peu de jours. De fait, toutes les attitudes propres à l'étranger et à celui qui est de passage, sont préférables pour qu'elles soient l'apanage du croyant dans ce bas monde qui, n'étant pas de tout son foyer, l'éloigne de son vrai Foyer et l'empêche de formuler son option.

Quant au dire, «lorsque tu es au soir, n'attends pas le matin et que tu es au matin, n'attends pas le soir», c'est une incitation à ce que le croyant doit toujours être prêt à la mort. Et la mort, on s'y

apprête à bien œuvrer. C'est aussi, une invitation au fait de restreindre l'espoir qu'on caresse. Cela signifie qu'on ne doit pas s'attendre au matin, en agissant le soir mais il faut, plutôt, prendre l'initiative d'agir de bien, au plus vite. De même, si on est au matin, on ne doit pas s'attendre au soir tout en remettant au soir, la tâche à faire le matin.

Son dire «prends de ta santé pour ta maladie», c'est une invitation à tirer avantage de sa bonne santé (tout en faisant de son mieux de crainte d'être atteint d'une maladie empêchant de bien œuvrer. Il en est de même de son dire «et de ta vie pour ta mort»; c'est aussi, une stimulation à tirer parti des journées [(bien comptées)] de la vie car le travail du musulman s'interrompt avec sa mort et son espoir n'est plus, son regret s'amplifiant davantage parce qu'on a fait un usage immodéré du regret à avouer. Qu'on sache qu'il viendra un long temps où l'on sera sous la poussière, ne pouvant rien faire tout en étant incapable de louer Dieu le Tout-Puissant. C'est ce qui explique qu'il prenne l'initiative de bien œuvrer, à l'époque où l'on est en bonne forme. Comme ce hadith réunit les significations du bien, du bien le plus noble

Certains ulémas déclarent que Dieu le Très-Haut, a blâmé le fait d'espérer longuement. Là-dessus, Dieu dit:

﴿ذَرۡهُمۡ يَأۡكُلُواْ وَيَتَمَتَّعُواْ وَيُلۡهِهِمُ ٱلۡأَمَلُۖ فَسَوۡفَ يَعۡلَمُونَ ٣﴾.

﴿laisse-les manger et jouir et laisse l'espérance les distraire, ils vont bientôt savoir﴾[1]. Ali que Dieu l'agrée, dit: «c'est fini avec la vie terrestre qui tourne le dos à celui qui s'en passionne; c'est aussi fini avec la vie future qui va venir. Chacune d'elle a ses fils; que vous soyiez donc, de ceux de l'au-delà et non pas de ceux d'ici-bas. C'est qu'aujourd'hui, il y a lieu d'œuvrer sans qu'il y ait un jugement à rendre, alors que demain, il y aura un jugement sans qu'il y ait lieu une œuvre à accomplir»[2].

Anas que Dieu l'agrée rapporte: «le Prophète (DPSS) tout en traçant des lignes dit: celle-ci représente l'Homme, celle-là, l'espoir et la troisième, le terme de la vie (: la mort). C'est en disant cela que la ligne la plus proche le rejoint»[3] [(Il faut entendre par les deux des lignes dont il est

(1) Le Coran, Al-Hijr, sourate XV, verset 3 (traduction du comp. Fah, op. cit).

(2) Rapporté par el-Bokhari dans le livre de l'apitoiement au chapitre de l'espoir et sa longue durée; et ce en commentant ce hadith.

(3) Rapporté par el-Bokhari, dans le livre de l'apitoiement au chapitre de l'espoir et sa longue durée N°6418.

question)], à savoir celle de la mort et celle qui lui est proche. C'est déjà, une stimulation à l'espoir réduit et à celle qui consiste à trouver le délai de la survie est trop courte de peur que celle-ci survienne à l'improviste. Celui qui ne s'aperçoit pas que la mort intervient subitement, est en droit d'être à l'expectative de crainte qu'elle ne fasse pas assaut à l'improviste et dans un moment d'inattention. Que le croyant se rende persuadé de tirer parti de ce quoi on lui a attiré l'attention, et de lutter contre les espoirs et les passions [peu fondés], car on est pétri d'espoirs [infondés]. (A ce propos), Abdollah ibn Omar que Dieu les agrée tous deux, dit: Le Messager de Dieu (DPSS) ayant vu ma mère et moi, en train de couvrir de plâtre le mur de chez moi, me demanda: «O Abdollah! qu'est-ce que tu fais? «O Messager de Dieu! lui répondis-je le mur s'est délabré et nous sommes en train de le restaurer. «Je m'aperçois, me répliqua-t-il, que l'affaire[1] est certainement plus proche que cela»[2] (: le fait d'achever de le couvrir de plâtre). Que nous implorions Dieu le Très-Grand

---

(1) Entendez l'affaire de l'au-delà (le traducteur).

(2) Rapporté par et-Tirmidhi dans le livre du renoncement au monde, au chapitre de ce qu'on rapporte à propos de l'espoir réduit, N°2335. Abou Issa dit: c'est un hadith Haçan et Sahih.

qu'Il nous soit Bienveillant, qu'Il nous fasse renoncer au monde ainsi que de nous faire désirer ce qu'Il détient (et nous réserve en personne) et de faire en sorte que notre suprême confort soit le Jour de Résurrection. Il est, assurément, bien ǵnéreux, obligeant par excellence et celui qui pardonne toujours et Miséricordieux.

علامة الإيمان

٤١ ـ عَنْ أَبي مُحَمَّدٍ عبدِاللَّهِ بنِ عَمْرِو بنِ العَاصِ رضِي اللَّهُ عَنْهُمَا، قَالَ: قالَ رَسُولُ اللَّهِ ﷺ: «**لاَ يُؤْمِنُ أَحَدُكُمْ حَتَّى يَكُونَ هَوَاهُ تَبعاً لِمَا جِئْتُ بِهِ**» [حديثٌ صَحِيحٌ، رُوِّيْنَاهُ في كِتَابِ الحُجّةِ بِإسنادٍ صَحِيحٍ].



Le signe de la Foi en Dieu

41 - Abou Mohammad Abdolla ibn Amro ibn el As que Dieu les agrée tous deux rapporte que le Messager deDieu (DPSS) a dit: «N'est véritablement croyant que celui dont les passions se plieront aux règles que j'ai apportées» [C'est un hadith sahih (: authentique) qu'on a fait citer dans le livre de l'autorité faite, avec une chaîne de garants authentiques].

Ce hadith est tel le verset coranique où Dieu qu'Il soit exalté et magnifié, dit:

﴿فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ﴾.

﴿Non! par Ton Seigneur, ils n'auront pas cru jusqu'à ce qu'ils te prennent pour juge dans leur objet de dispute﴾[1] le verset coranique. La cause de sa descente s'explique comme suit: «ez Zobayr que Dieu soit satisfait de lui, a été en différend avec un Ansārite au sujet du débit horaire. C'est pourquoi, on s'est présentés, tous deux, devant le Messager de Dieu (DPSS) pour régler leur différend. «O Zobayr! fournis de l'eau, dit-il; que tu laisses couler librement l'eau (à la propriété) de ton voisin» il vise par là, à l'inviter à ce geste, sous le rapport de l'indulgence et de la facilité accordées aux autres. «ça doit être tranché de la sorte parce, réplique qu'il s'agit du fils de ta tante» l'Ansarite. C'est alors que le visage du Messager de Dieu (DPSS)[2], changea de couleur, et il déclara: O Zobayr! endigue le courant d'eau fournie jusqu'à ce qu'elle atteigne la

---

(1) Le coran, Les femmes, sourate IV, verset 65, (traduction du Dr. Kéchrid, op. cit).

(2) qui fut tout choqué par ce dire là.(le traducteur).

racine, puis laisse couler librement l'eau à fournir»[1]. C'est que le Messager de Dieu (DPSS) a conseillé à az Zobayr de faire ce qui est avantageux à l'Ansārite. Mais, une fois que l'Ansārite a vu que sa réplique débitée, mit en colère le Messager de Dieu (DPSS), c'est-à-dire, il l'a courroucé, le Messager de Dieu (DPSS) s'aperçut du droit qui revint à Oz Zobayr. C'est ce qui explique la révélation du verset coranique susdit.

(D'ailleurs), on peut dire que le Prophète (DPSS), déclare dans un autre hadith que «Par Celui qui détient mon âme en Ses Mains, personne n'est vraiment croyant qu'une fois je serai pour lui, mieux aimé que de ses parents, que de ses enfants et que de tous les autres»[2]. Aboz Zenad dit que c'est un hadith qui fait partie des Paroles concises car il réunit en peu de mots de multiples significations. C'est que les sortes de l'amour sont au nombre de trois; ce sont: celle de l'amour du respect et de vénération comme celui des pères et mères, celle de pitié et du pardon comme celui des enfants, et celui

---

(1) Rapporté par el-Bokhari dans le livre de l'irrigation, au chapitre de l'endiguement des rivières N°2231.

(2) Rapporté par el-Bokhari dans le livre de la Foi, au chapitre de «l'amour voué au Messager de Dieu (DPSS) fait partie de la Foi» N°15.

d'agrément et de ressemblance comme celui des autres gens. Ce sont les différentes sortes de l'amour délimitées par lui.

Iben Battâl déclare que le sens de ce hadith et Dieu le sait mieux que tout ce qui, consiste en ce que celui qui cherche à rendre complète sa Foi, doit être au courant que le droit (d'antériorité) du Messager de Dieu (DPSS), et son mérite sont à soutenir plus que les droits de ses père et mère, de son enfant et de tous les autres, parce que c'est grâce au Messager de Dieu (DPSS) que Dieu le Tout-Puissant, l'a sauvé du Feu et l'a converti à l'Islam, après son égarement.

L'essentiel du hadith, c'est se dévouer pour le Prophète (DPSS); or, les Compagnons que Dieu soit satisfait d'eux, livraient combat contre leurs pères, enfants et frères; c'est ainsi que Abou obaydah a tué son père parce que ce dernier avait déjà, nui au Messager deDieu (DPSS). De son côté, Abou Baker que Dieu soit satisfait de lui, s'est, à la journée de la bataille de Bader, opposé à son fils Abdur Rahman dans l'espoir de pouvoir avoir le dessus et le tuer. Celui qui se sent dévoué de la sorte, ses passions, certes, s'avèrent justement conformes aux règles que le Prophète (DPSS) a apportées.

سعة مغفرة اللّه تعالى

٤٢ ـ عن أنسٍ رضي اللَّهُ عنه، قال: سمعتُ رسولَ اللّهِ ﷺ يقول: «قال اللَّهُ تعالى: يا ابنَ آدَمَ، إنَّكَ ما دَعَوْتَنِي ورجَوْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ على ما كانَ مِنكَ ولا أُبالي. يا ابْنَ آدمَ، لَوْ بلغتْ ذُنوبُك عَنَانَ السَّمَاءِ ثُمَّ اسْتَغْفَرْتَنِي غَفَرْتُ لَكَ. يا ابْنَ آدَمَ، إنَّكَ لَوْ أَتَيْتَنِي بقُرَاب الأَرْضِ خَطَايَا ثُمَّ لَقِيتَنِي لا تُشْرِكُ بي شَيْئاً لأَتَيْتُكَ بقُرَابِهَا مَغْفِرَةً» [رواهُ التِرْمِذِيُّ (رقم ٣٥٤٠)، وقال: حديثٌ حَسَنٌ].



L'amplitude du Pardon de Dieu, le Très-Haut

42 - Anas que Dieu soit satisfait de lui, rapporte: j'ai entendu le Messager de Dieu (DPSS) dire: «Dieu, le Très-Haut, a dit: O fils d'Adam! tant

que tu M'invoques et tu mets ton espoir en Moi, Je te pardonne quoique tu aies fait et Je ne m'en soucie point. O fils d'Adam! si tu donnes à l'excès, libre cours à tes péchés, et ensuite tu Me demandes pardon, Je te pardonne. O fils d'Adam! si tu viens à Moi avec autant de péchés que peut en contenir la terre et ensuite tu Me rencontres sans que tu associes rien à Moi, Je t'apporte un Pardon équivalent». [Hadith rapporté par et-Tirmidhi (N°3540) qui dit que c'est un hadith Haçan].



Ce hadith renferme une grande bonne nouvelle, une longanimité et une abondante générosité ainsi que d'innombrables sortes de mérite, d'obligeance, de miséricorde et de gratitude. C'est fait à l'instar du propos du Prophète (DPSS) qui dit: «Dieu est plus content du repentir de son serviteur, si ce dernier trouve sa bête égarée»(1).

Une fois se trouvant au bord de la mort(2), Abou Ayoub que Dieu soit satisfait de lui,

(1) Rapporté par Moslem dans le livre du repentir, au chapitre de l'exhortaion au retour à Dieu, N°2675.

(2) «quand tout est accompli; quand tout s'arrête» quand on est, déjà, à côté de soi-même (le traducteur).

raconte: je vous ai caché un propos que j'ai entendu du Messager de Dieu; [(en voici l'énoncé)]: je l'ai entendu dire: «sans que vous péchiez, Dieu certes, aurait créé des (autres) créatures qui commettent des péchés pour leur pardonner, ensuite»[1] De nombreux hadiths, relatés, déjà, cadrent avec ce hadith.

Son Dire «O fils d'Adam! tant que tu M'invoques et tu mets ton espoir en Moi», cadre avec Son autre dire: «Moi, Je suis tel que Mon serviteur Me croit être; qu'il Me croie, donc, ce qu'il lui plaît»[2]. Il a déjà, été dit: (si le serviteur pèche, puis il regrette son péché tout en disant: O Seigneur! j'ai vraiment, commis un péché. Que Tu me pardonnes, c'est que Toi seulement, Qui pardonnes les péchés. le rapporteur ajoute: c'est à ce moment que Dieu qu'Il soit exalté, dit que: Mon Serviteur est

---

(1) Rapporté par Moslem dans le livre du repentir, au chapitre de faire disparaître les péchés commis N°2748.

(2) Rapporté par el-Bokhari dans le livre de Tawhid (Monothéisme islamique) au chapitre du Dire de Dieu qu'Il soit exalté:

﴿وَيُحَذِّرُكُمُ اللَّهُ نَفْسَهُ﴾.

﴿Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même﴾ N°7405.

au courant qu'il a eu Un Seigneur qui pardonne les péchés et qu'Il en rend jugement. Je vous Témoigne que Je lui ai pardonné. Puis le serviteur répète cela une deuxième et une troisième fois. Dieu lui fait à chaque fois, la même réponse puis Il poursuit: Fais ce que tu voudras, Je t'ai, vraiment, pardonné)[1], c'est-à-dire quand tu as commis des péchés et que tu as demandé le pardon.

Sache que le retour à Dieu exige trois conditions qu'il faut remplir; ce sont: s'abstenir des désobeissances, se repentir des fautes déjà faites et se résoudre à ne plus récidiver Et s'il s'agit d'un droit dû à quelqu'un qu'on se presse de le lui rendre et de s'en redre quitte. Cependant, si ça se rapporte à Dieu qu'Il soit exalté et magnifié et c'est expiatoire, il faut nécessairement, le réparer en subissant l'expiation imposée. Telle est la quatrième condition qui s'impose. Si, en une seule journée, on récidive à plusieurs reprises et on revient sur le-champ à Dieu en remplissant les conditions déjà exigées, Dieu

---

(1) Rapporté par el-Bokhari dans le livre de Tawhid (Monothéisme islamique) au chapitre de la parole de Dieu qu'Il soit exalté:

﴿يُرِيدُونَ أَن يُبَدِّلُوا كَلَامَ اللَّهِ﴾.

﴿Ils veulent changer la parole d'Allah﴾ N°7505. Avec des termes peu différents.

certes, pardonnera le récidiviste[1].

Son dire: «quoique tu aies fait», signifie quoique tu sois retombé dans la même désobéissance, tandis que son dire «et Je ne m'en soucie point» signifie je me soucie fort peu de tes péchés commis.

Son dire: «O fils d'Adam! si tu donnes à l'excès, libre cours à tes péchés et ensuite tu Me demandes pardon, Je te pardonne» à savoir s'il y a eu tant et un nombre infiniment illimité des gens, et c'est l'infini de l'infini du nombre des gens, qui va en montant, - Mais la Générosité de Dieu qu'Il soit exalté et magnifié, Sa Douceur et Sa longnanimité sont sensiblement supérieures et fort imposantes sans qu'il n'y ait ni rapport entre eux [(c.à.d. les gens et le Attributs de Dieu qu'Il soit exalté)] est au préférence. Et là réside l'antichambre où les péchés- commis au monde, se perdent devant Sa Douceur et Sa Longuanimité.

Son dire «O fils d'Adam! si tu viens à Moi avec autant de péchés que peut en contenir la terre, et ensuite tu Me rencontres sans que tu associes rien à

(1) C'est bien-entendu, de l'Amplitude du Pardon de Dieu le Très-Haut. Et on ne doit jamais, absolument jamais, forcer les choses (le traducteur).

Moi, Je t'apporte un Pardon équivalent», signifie que tu te présentes devant Moi tout en ayant, presque, rempli la terre des péchés.

Son dire «et ensuite tu Me rencontres» c'est-à-dire, tu meurs tout en étant un vrai croyant «sans rien associer à Moi» sachant qu'il n'y a pas pour un vrai croyant, de repos sans qu'il se présente en face de Son Seigneur. Dieu le très-Haut, dit:

﴿إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ﴾ .

﴿Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut﴾[1]. Dailleurs, le Prophète (DPSS), dit: «Il ne persévère dans la désobéissance, celui qui demande pardon même s'il récidive soixante dix fois par jour»[2]. De Son côté, Abou Horayrah que Dieu soit satisfait de lui rapporte que le Messager de

---

(1) Le Coran- Les femmes sourate IV, verset 48 (traduction du complexe du roi Fahed op. cité.

(2) Rapporté par Abou Daoud dans le livre de la Prière prescrite, au chapitre de la demande du Pardon N°1514; Il est aussi, rapporté par et-Tirmidhi N°3554, qui dit que c'est un hadith Gharib (: rlaté par un seul transmetteur de hadiths), auquel on est initié par le hadith mentionné par Abou Nocayrah dont la référence n'est pas tellement forte.

Dieu (DPSS) a dit: «croire excellemment en Dieu fait partie d'adorer juste Dieu»[1].

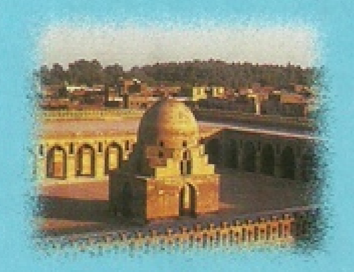
  

(1) relaté par Abou Daoud dans le livre de Morale publique, au chapitre de «croire convenablement» N°4993. Son énoncé est comme suit: «croire convenablement [(en Dieu)] fait partie de rendre justement culte à Dieu».

Table des matières

sujet	page



Lumières

sur les Quarante Hadiths

Recueil authentifié des Sentences prophétiques

شرح الأربعين النووية